SAINT-CHAMOND

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2026

Salle du Conseil municipal à 18h30

Étaient présents :

M. Axel DUGUA, **Maire ;**

M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h40) ; M. Victor PEREIRA, Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN **adjoints**.

M. Yves ALAMERCERY, M. Philippe QUOY, Mme Catherine MOIROUD, M. Erick SCHAEFFER, Mme Sylvie REBAUD, Mme Florence VANELLE, Mme Patricia VIALON, M. Mathieu VIALLATTE, Mme Ayse CALYAKA, M. Raphaël BERNOU, Mme Djamila SAIDANI, M. Pierre-Mary DESHAYES, Mme Gaëlle DESORME, Mme Daryne BELKORCHIA, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57), Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57), M. Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57), **conseillers municipaux.**

Absents représentés :

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abla CIPRIANI (jusqu'à 19h35)

M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

Absents non représentés :

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)

Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)

M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

Quorum : 32 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est donc atteint.

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Mme Catherine CHAPARD.

Monsieur le Maire, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

SOLIDARITÉ

1- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit des communes sinistrées par les incendies été 2026

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2- Indemnisation du président de la Commission de Règlement Amiable des Préjudices Économiques (CRAPE) – Fonsala

ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE

3- Espaces verts - entretien - Convention de prestation d'éco-pâturage – EPLEFPA Campus AGRONOVA

4- Service de proximité relevant de la prévention et de la collecte des déchets ménagers pour le compte de Saint-Étienne Métropole

RESSOURCES HUMAINES

5- Modification du tableau des effectifs

6- Demande de renouvellement d'agrément services civiques

7- Mises à disposition d'éducateurs sportifs auprès des associations locales pour l'année scolaire 2026-2027 – Renouvellement

8- Personnel communal - Mises à disposition auprès de divers organismes et associations locales pour l'année 2027- Renouvellement

9- Protection sociale complémentaire

VIE ASSOCIATIVE

10- Association « Amis du Vieux Saint-Chamond » - Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Roger Planchon - Saison 2026/2027

SPORTS

11- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Entente Saint-Chamond Volley

12- Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association AS Forézienne

13- Conventions relatives à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les élèves des lycées publics

14- Conventions relatives à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les élèves des lycées privés

CULTURE

15- Conduite d'un projet pédagogique entre le conservatoire, la Maitrise de la Loire et Générateur de Ressources et d'Activités Musicales Exploratoires (GRAME) autour de la composition « RUMORI » - Convention

16- Adhésion à l'association « Rues des artistes » dans le cadre de la programmation de l'Espace Notre Dame

17- Renouvellement des licences d'entrepreneur de - Licence 1 pour la salle Aristide Briand et l'Église Saint-Pierre

18- Report de spectacles suite à la vigilance rouge canicule du 25 au 28 juin 2026.

ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

19- Dispositif mercredis découverte - Subventions aux associations pour l'année scolaire 2026/2027

20- Dispositif engagement jeunes - Attribution de subvention

21- Adhésion à l'association du Passeport du Civisme

ACTION SOCIALE

22- Ma ville se ligue contre le Cancer

23- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Chamond et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Chamond

TRAVAUX - BÂTIMENT - VOIRIE – RÉSEAUX

24- SIEL Territoire d'Énergie Loire (SIEL-TE 42) - Travaux d'éclairage public – Cours d'honneur mairie - remise à niveau de l'éclairage

COMMANDE PUBLIQUE

25- Groupement de commande d'achat électricité et de gaz avec le Syndicat Intercommunal des Énergies de la Loire - Territoire d'Énergie Loire (SIEL TE) - Avenant n° 1

26- Contrôles périodiques réglementaires des installations de gaz dans les bâtiments communaux de 11 communes et 3 intercommunalités - Constitution d'un groupement de commandes avec pour coordonnateur le Syndicat Intercommunal du pays du Gier (SIPG) Période 2027-2030

27- Contrôles périodiques réglementaires des installations électriques dans les bâtiments communaux de 20 communes et 3 intercommunalités - Constitution d'un groupement de commandes avec pour coordonnateur le Syndicat Intercommunal du pays du Gier (SIPG) Période 2027-2030

28- Maintenance des portes et portails automatiques dans les bâtiments communaux de 12 communes et 1 intercommunalité - Constitution d'un groupement de commandes avec

pour coordonnateur le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) - Période 2027-2030

29- Contrôles périodiques réglementaires des aires de jeux et équipements sportifs dans les bâtiments communaux de 20 communes et 2 intercommunalités - Constitution d'un groupement de commandes avec pour coordonnateur le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) - Période 2027-2030

30- Maintenance des aires de jeux de 12 communes et 2 intercommunalités – Constitution d'un groupement de commandes avec pour coordonnateur le Syndicat Intercommunal du pays du Gier (SIPG) - Péri0de 2027-2030

31- Maintenance des ascenseurs et monte-charges dans les bâtiments communaux de 14 communes et 1 intercommunalité - Constitution d'un groupement de commandes avec pour coordonnateur le Syndicat Intercommunal du pays du Gier (SIPG) - période 2027-2030

32- Maintenance et contrôles périodiques des extincteurs et système de sécurité incendie dans les bâtiments communaux de 20 communes et 3 intercommunalités - Constitution d'un groupement de commandes avec coordonnateur le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) - Période 2027-2030

INTERCOMMUNALITÉ

33- Société Publique Locale CAP MÉTROPOLE - Modification des statuts

34- Bassin versant Gier - Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) - Désignation d'un représentant

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

35- Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

COMPTES-RENDUS

36- Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions consentie en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du général des collectivités territoriales

37- Relevé des marchés, conventions et contrats divers de travaux, fournitures et services (article L. 2122-22-4ème du Code général des collectivités territoriales)

M. le Maire : Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Si tout le monde veut bien prendre place, s'il vous plaît, le Conseil municipal va débuter.

J'espère que tout le monde a pu passer un agréable été reposant, ressourçant et je vous propose que l'on débute nos travaux, comme d'habitude, avec l'appel qui va être effectué par Patrice MONTES.

M. MONTES : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous.

M. MONTES procède à l'appel.

M. le Maire : Très bien, merci à Patrice MONTES, le Directeur général des services.

Il va nous falloir désigner un ou une secrétaire de séance. Comme à son habitude, Catherine CHAPARD est candidate. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ?

Catherine CHAPARD est secrétaire de séance. Monsieur MINNAERT, que vous arrive-t-il ?

M. MINNAERT : Avant d'entrer dans les délibérations de ce Conseil, nous ne pouvons pas passer sous silence deux événements qui ont marqué la période estivale. La première concerne l'arrêté que vous avez pris...

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je me permets de vous couper la parole. Vous connaissez mon attachement à la liberté d'expression, bien évidemment, mais en aucun cas les préambules ne sont à la fois autorisés dans cet hémicycle, surtout pour des discours de politique générale. Nous avons un ordre du jour qui est chargé. Nous allons revenir sur un certain nombre de délibérations sur ce qu'il a pu se passer. Il y a, à la fin du Conseil municipal, une rubrique qui s'appelle « Questions orales ». Tout le monde peut déposer des questions orales au niveau du Conseil municipal. Je pense qu'il n'y a pas l'utilité aujourd'hui de préambule, ni pour vous ni pour aucun groupe de la Ville de Saint-Chamond.

Si tout le monde se met à faire un préambule en début de Conseil de 3-4 minutes fois 39 élus, nous allons y passer beaucoup de temps. Nous avons un ordre du jour qui est conséquent aujourd'hui. Vous aurez l'occasion de vous exprimer dans les délibérations. Il n'y aura pas de préambule aujourd'hui, ayant en plus la police de l'Assemblée. Je vous propose que l'on démarre l'ordre du jour. La parole est à Régis CADEGROS pour la délibération n° 1.

Monsieur CADEGROS, vous avez la parole.

M. CADEGROS : Première délibération, en raison des très nombreux incendies...

Intervention hors micro

Suspension de séance

M. le Maire : Très bien, suspension de séance accordée. Merci, Monsieur MINNAERT. Une minute de suspension de séance.

Suspension – Reprise de séance

M. le Maire : Très bien, la suspension de séance étant terminée, je vous propose que l'on reprenne nos travaux. Juste avant de relaisser la parole à Régis CADEGROS, il nous faut approuver le PV du Conseil municipal du 23 juin.

Sur le PV du Conseil municipal, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Sept abstentions. Je vous remercie et la parole est à Régis CADEGROS pour la délibération n° 1.

Résultat du vote : Adoptés à l'unanimité (32 pour ; 7 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

DL20260128. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES ÉTÉ 2026

M. CADEGROS : Je rappelle quand même qu'avant toute intervention, c'est le maire qui a la police de l'Assemblée. Nous devons respecter de façon républicaine la police de l'Assemblée. Quand le maire décide quelque chose, nous devons nous y plier. C'est la police de l'Assemblée que l'on doit respecter.

La première délibération, en raison des très nombreux incendies qui se sont déclarés cet été et qui ont impacté plusieurs communes en provoquant une catastrophe humaine, sociale, économique et environnementale, la commune, tient à apporter son soutien et sa solidarité envers ces communes impactées par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € qui sera fait au profit de l'association La Protection Civile.

Je pense que c'est une délibération qui va réunir tout le monde.

Y a-t-il une question sur cette délibération ? Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Monsieur le maire, Monsieur CADEGROS, je vous avais envoyé un mail dans des temps à partie très raisonnables pour vous demander un propos liminaire et je le trouve parfaitement scandaleux et antidémocratique, alors que la démocratie vous est si chère, de nous priver comme cela d'expression libre, alors que le CGCT, article L. 2121-16, le permet. C'est bien dommage parce que, vous le savez, cela fait plus de six ans maintenant que nous le faisons et malheureusement, nous avons toujours bien respecté le règlement, contrairement à vous, et avons des interventions calibrées. Je le vois sur l'ordinateur de mon voisin, j'aimerais, s'il vous plaît, alors que je vous l'ai demandé par mail et que vous n'avez pas eu la décence de me répondre, de nous laisser tenir ce propos liminaire, s'il vous plaît.

M. le Maire : Non, je ne vous laisserai pas donner ce propos liminaire. Je rappelle que le Code général des collectivités territoriales ne l'oblige pas en rappelant que le maire a la police de l'Assemblée, je le répète : « Si chaque conseiller municipal prend trois minutes avant le Conseil municipal, nous sommes 39, je vous laisse calculer le temps avant d'attaquer l'ordre du jour qui, finalement, est le plus important pour les Saint-Chamonais.

Madame CHAMPALLE, vous avez la parole.

Mme CHAMPALLE : Merci. Nous allons bien évidemment soutenir cette délibération en faveur de la protection civile, venant en soutien aux sinistrés des terribles incendies de cet été. Mais prenons un instant pour nous rappeler ce que nous devons à ceux qui étaient en première ligne à combattre les feux. Je parle bien sûr des pompiers. Si les médias ont relaté tout l'été les incendies qui ont ravagé les forêts du sud de la France, ici aussi, dans notre commune de Saint-Chamond, les sapeurs-pompiers ont dû agir à prévenir et à sécuriser, notamment lors de l'incendie proche du barrage de Soulage, où deux hectares sont partis en fumée. Le SDIS de la Loire a aussi participé à des renforts lors des gros feux de forêt en Gironde ou en Ardèche.

Actuellement, les pompiers sont en grève pour revendiquer simplement le droit d'exercer leur métier dans des conditions décentes. Il manque de moyens, de recrutement, de matériel adapté aux nouveaux enjeux climatiques et la prise en compte de leur statut de travail dangereux.

Le collectif des agents du SDIS organise une manifestation le 29 septembre sur Paris. Nous souhaitons, par cette intervention, simplement leur apporter notre soutien à ces pompiers et à les remercier pour tout leur engagement sans faille qu'ils exercent, un véritable engagement au service de notre population.

M. le Maire : Merci, Madame CHAMPALLE, pour votre intervention. Avec la majorité municipale, nous vous rejoignons totalement sur le travail formidable qui a été effectué par les pompiers, pour sauver des vies humaines, surtout en Gironde, mais pas que, aussi à Saint-Chamond, où la police municipale, la brigade équestre, est intervenue sur un feu. Sur un autre, ils ont donné un coup de main, la police municipale et la police nationale, aux pompiers. Bien évidemment, nous nous associons à vous, à votre soutien, et c'est aussi pour cela, qu'avec la majorité municipale, nous avons voulu nous adosser à l'Association des maires de France, dans ce fonds d'aide, finalement, au-delà de la protection civile, mais dans ce fonds d'aide de l'Association des maires de France, qui est faite pour aider, suivant les catastrophes naturelles ou autres qui peuvent se produire, comme c'était le cas. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je laisse la parole à ma collègue, Madame LARCA.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je vais faire une intervention que je ne comptais pas faire dans cette délibération, mais elle s'y prête aussi. Comme je disais tout à l'heure, avant d'entrer dans la délibération de ce Conseil municipal, nous ne pouvons passer sous silence deux événements qui ont marqué cette période estivale. Le premier concerne l'arrêté que vous avez pris...

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je me permets de vous couper le micro et de vous faire un rappel au règlement. À l'article 15, Monsieur MINNAERT, lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire, qui peut alors faire le cas échant l'application des dispositions prévues à l'article 12, qui dit que le Maire a seul la police de l'Assemblée. Merci, Monsieur MINNAERT.

La parole est à Madame LARCA.

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, ne faites pas un bazar fou. Monsieur MINNAERT, agissez en personne mature. S'il vous plaît, calmez-vous, Monsieur MINNAERT. Madame LARCA va pouvoir

s'exprimer. Je suis désolé de vous le dire, mais vous êtes, Monsieur MINNAERT, en train de vous ridiculiser. On ne vous entend pas hors micro au niveau de la télé. Le ridicule ne tue pas, oui. Heureusement pour vous, Monsieur MINNAERT, vous avez raison.

Madame LARCA, allez-y, vous avez la parole. Laissez piailler Monsieur MINNAERT de côté.

Intervention hors micro

Brouhaha

M. le Maire : On vous entend bien dans le micro, on n'entend rien à la télé. Madame LARCA, vous pouvez vous exprimer correctement.

Intervention hors micro

M. le Maire : Allez-y, Madame LARCA, rassurez-vous, nous vous entendons.

Intervention hors micro

M. LARCA : Parce que, comme vous avez pu le constater dans le dernier bulletin municipal...

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, restez zen, n'utilisez pas des mots qui dépassent de votre pensée.

M. MINNAERT : C'est très bien maintenant, vous me laissez parler.

M. le Maire : Je vous demande de vous arrêter. La parole est à Madame LARCA. Allez-y, Madame LARCA. Madame LARCA, vous pouvez appuyer sur le micro. Allez-y, nous ne l'entendons pas, ce n'est pas grave.

Mme LARCA : Parce que comme vous avez pu le constater dans les bulletins municipaux, notre tribune est restée vide.

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, pour vous permettre de vous apaiser, nous demandons une suspension de séance de deux minutes, cela va vous permettre de vous apaiser. Suspension de séance de deux minutes.

Suspension de séance

M. le Maire : Très bien, la suspension de séance est levée et la parole est à Madame LARCA. Honneur aux dames, Madame LARCA, appuyez sur le micro, allez-y. Nous vous écouterons, laissez-le jacter, il n'y a pas de soucis. Madame LARCA, allez-y, nous vous écoutons. Madame LARCA, laissez-le hurler.

Intervention hors micro

M. le Maire : Allez-y, Madame LARCA, c'est le show MINNAERT ce soir.

Intervention hors micro

M. le Maire : Franchement, Monsieur MINNAERT, vous vous ridiculisez devant tout le monde. Vous faites honte à vos colistiers, vous faites honte à cet hémicycle.

Intervention hors micro

M. le Maire : Je vous le demande, Monsieur MINNAERT, s'il vous plaît, il y a ce que l'on appelle, en fin de Conseil municipal, des questions orales. Vous pouvez très bien poser une question orale à la fin, Monsieur MINNAERT.

Monsieur MINNAERT, vous vous ridiculisez et en plus, personne ne vous entend à la télé. Personne ne vous entend, cela ne sert à rien de hurler.

Franchement, Monsieur MINNAERT, vous faites honte à la fonction d'élu. Vous faites honte à votre groupe. Vous faites honte aux élus de Saint-Chamond. Vous faites honte aux élus des habitants de la Ville de Saint-Chamond. Vous faites honte à la politique, Monsieur MINNAERT. Vous faites honte, Monsieur MINNAERT. Madame LARCA, allez-y.

Je vous propose, Madame LARCA, de faire comme si Monsieur MINNAERT n'existait pas. C'est compliqué, je comprends.

Intervention hors micro

M. le Maire : Vous pensez que vous donnez quelle image, Monsieur MINNAERT ?

M. MINNAERT : Je donne l'image d'un opposant, mais pas de quelqu'un d'hypocrite.

M. le Maire : Non. Vous donnez l'image d'un hystérique, Monsieur MINNAERT.

Madame SURPLY, vous avez la parole. Allez-y.

Mme SURPLY : Monsieur le Maire, je souhaiterais faire un petit rappel au règlement et vous dire que nous avons perdu dix minutes, dix minutes pendant lesquelles, si vous aviez accepté notre demande faite correctement par mail en propos liminaire qui nous est dû, nous aurions perdu beaucoup moins de temps. Je ne sais pas si le groupe de gauche a demandé la parole.

En revanche, et prenez-moi en témoin, si j'ai fait défaut, dites-le-moi, je vous ai toujours demandé la parole.

M. le Maire : En effet, Madame SURPLY, j'estime que quatre propos liminaires, c'est beaucoup trop, surtout quatre propos de trois minutes.

Mais vous savez, Madame SURPLY, le Conseil aurait pu démarrer depuis dix minutes si Monsieur MINNAERT ne hurlait pas dans vos oreilles. À un moment donné, je veux bien le croire, mais cela me ferait de la peine d'exclure Monsieur MINNAERT, de le faire sortir de cet hémicycle.

Mme SURPLY : Attendez, je vous réponds. Monsieur le Maire, vous êtes la police de l'Assemblée. Non, mais c'est oui ou non ? Oui ou non ? Vous êtes la police de l'Assemblée, faites-vous respecter, je vous en supplie.

M. le Maire : À un moment donné, quand vous avez quelqu'un en face de vous qui est hystérique, qui hurle, qui crie, vous savez, ça me dépite de voir des élus comme cela.

La majorité municipale vient pour débattre sur des sujets précis, à l'ordre du jour, sur lesquels nous pouvons échanger.

Merci, Monsieur MINNAERT. Madame LARCA, je vous propose de dire votre question, en tout cas, de réagir là-dessus et de laisser Monsieur MINNAERT, parce que sinon, il va faire cela toute la soirée. J'ai l'impression d'avoir quelqu'un d'immature, Monsieur MINNAERT. Allez-y, Madame LARCA.

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, nous avons une différence d'âge importante. Je ne vous laisserai pas la parole. Je vous laisserai la parole seulement sur cette délibération. Si vous avez une question à évoquer sur cette délibération.

Monsieur MINNAERT, écoutez-moi, si vous venez à déborder de la délibération, je vous couperai le micro. Vous l'avez compris. Vous l'avez entendu, Monsieur MINNAERT.

Si vous sortez de la délibération, je vous couperai la parole en tant que police de l'Assemblée et c'est comme cela et pas autrement.

Intervention hors micro

M. le Maire : Article 12, police de l'Assemblée. Madame LARCA, soit vous vous exprimez dans le micro, soit je mets au vote la délibération et je donnerai la parole à un élu de la majorité pour évoquer d'autres délibérations. Madame LARCA, vous souhaitez prendre la parole ou pas ? Si je peux, oui.

Madame LARCA, vous savez, ici, cela fait beaucoup de bruit. À la télé, cela ne fait pas de bruit. Si vous parlez bien dans le micro, je vous rassure, personne n'entend Monsieur MINNAERT. Madame LARCA, soit vous parlez de la délibération et nous vous répondrons.

Vous ne parlez pas ? Je vous propose que l'on mette aux voix cette délibération n° 1.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adoptés à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous allons passer à la délibération n° 2 et la parole est à Jérôme JULVE pour nous parler de la CRAPE à Fonsala. Ça, c'est un sujet important.

DL20260129. INDEMNISATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE DES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES (CRAPE) – FONSALA

M. JULVE : Bonsoir. L'objet de la délibération de ce soir est l'indemnisation du président de la commission de règlement amiable des préjudices économiques, la CRAPE. Par délibération DL20250066 du 15 avril 2025, le Conseil municipal a autorisé la cessation et la commission de

règlement amiable des préjudices économiques, la CRAPE, pour déterminer l'indemnisation des professionnels riverains des entreprises travaux de la place Île-de-France à Fonsala.

Cette commission est présidée par un magistrat honoraire du tribunal administratif de Lyon qui est chargé d'animer la commission, de procéder à l'étude préalable des dossiers...

M. le Maire : Attendez, Monsieur JULVE. Je vais demander une suspension de séance. Nous allons nous parler en tête à tête, vous et moi. Je demande une suspension de séance. Nous allons échanger avec Monsieur MINNAERT. Suspension de séance de deux minutes, Monsieur MINNAERT, nous allons nous voir.

Suspension - Reprise de séance

M. le Maire : Après un échange avec Monsieur MINNAERT, je proposais de lui laisser la parole en fin de Conseil, il ne l'a pas souhaité. Je ne vais pas dire des mots qui vont dépasser ma pensée, ce ne serait pas bien. Je vous laisse, Monsieur MINNAERT, une minute comme on s'est mis d'accord dehors et je laisserai après une minute à Madame SURPLY pour que ce soit équitable pour tous. Au bout d'une minute, Monsieur MINNAERT, comme on s'est dit dehors, je vous couperai le micro et vous l'avez validé. Nous sommes d'accord ? Une minute.

M. MINNAERT : Avant d'entrer dans les délibérations de ce Conseil municipal, nous ne pouvons pas passer sous silence deux événements qui ont marqué cette période estivale. Le premier concerne l'arrêté que vous avez pris, qui stigmatise les quartiers et une partie de la population, un arrêté démagogique qui n'avait d'autre intérêt que de vous mettre en avant toujours le « moi, moi, moi, j'agis », mais en réalité, ce ne sont que des effets d'annonce et d'agitation. Au lieu de vous poser la question « qu'est-ce que l'on propose aux jeunes pour qu'ils ne s'ennuient pas ? Qu'est-ce que l'on propose à nos jeunes qui soient gratuits, divertissants et culturels ? », votre seul mot d'ordre est sécurité, répression et punition, avec comme slogan cette phrase-là plus stupide : « *La première des libertés, c'est la sécurité* », car la première des libertés, c'est la liberté de penser, la liberté de circuler, la liberté de vivre, la liberté de parole, placée et pas être en contrôle permanent. Cet arrêté soulève plusieurs questions. Pourquoi n'a-t-il pas été présenté lors du Conseil municipal de juin dernier ? Comment respectez-vous l'instance du Conseil municipal et les débats démocratiques au sein de cette Assemblée ? Les raisons données pour motiver cet arrêté n'ont rien de nouveau, mais surtout vous occultez...

M. le Maire : Nous avons pris en engagement, je me permets de vous couper la parole, nous avons pris en engagement, ensemble, tous les deux, nous avons respecté. Une minute, Monsieur MINNAERT, je vous avais dit une minute. Vous n'allez pas revenir à chaque fois, par contre. Vous savez, la parole d'un homme a de la valeur et de l'importance.

Intervention hors micro

M. le Maire : Je vais vous répondre, vous m'avez posé une question. Non, mais restez zen, calmez-vous. Vous posez des questions, si je ne réponds pas, vous allez râler en disant que je n'ai pas répondu. Restez zen.

Sur l'arrêté, j'ai pris cet arrêté en conscience. Le but, bien évidemment, c'était de ne pas stigmatiser personne parce qu'il était seulement dans quelques quartiers de la Ville de Saint-Chamond. Il était timé dans le temps aussi. Il était valable pour un mois du 18 juillet au 18 août. Il a eu des effets positifs. D'ailleurs, je vais vous lire un message d'une dame qui a écrit à la Mairie : « *Bonjour, Monsieur. Je viens vous remercier de la bienveillance que vous avez envers vos*

habitants. Je vous ai signalé en début de semaine les nuisances des jeunes dangereux, pétards, foot, bruits, incivilités dans le quartier. Merci. Tout cela a cessé grâce à votre vigilance. Je trouve cela super le couvre-feu pour les jeunes. On retrouve le calme et un peu de tranquillité. J'espère que cela durera. »

Vous voyez, je fais de la politique pour rendre service aux habitants. Quand je vois cela, cela me fait plaisir.

Madame SURPLY, pareil, une minute. C'est vous qui prenez la parole pour votre groupe ?

Mme SURPLY : Comme je vous l'ai écrit dans le mail, ce sera d'abord Madame LARCA.

M. le Maire : Non, Madame SURPLY, c'est Madame LARCA, très bien si vous voulez, mais c'est une personne, une minute.

Mme SURPLY : Je vous demande pourquoi ?

M. le Maire : Égalité pour tous.

Mme SURPLY : Pour quelle raison ?

M. le Maire : L'égalité pour tous.

Mme SURPLY : Ce n'est pas ça l'égalité pour tous, il y a un droit. L'égalité pour tous. Vous savez que nous avons perdu 30 minutes.

M. le Maire : Madame SURPLY, le CGCT n'oblige pas à faire des préambules. Je vous laisse une minute, allez-y.

Mme SURPLY : Je peux aussi aller dans le couloir avec vous toute seule. Nous voulions expliquer pourquoi notre tribune était vide. Elle était vide, comme le sont les rangs de vos services. Aujourd'hui, cela n'a plus de sens de faire en découper, mais nous ferons des vidéos. Ne vous inquiétez pas. Il est étonnant que vous n'ayez jamais donné de quelconque nouvelle suite au départ précipité de votre directrice financière, Madame ROND. Nous ne savons même pas qui la remplace ni qui, ni depuis quand.

Monsieur le Maire, que cela vous plaise ou non, et c'était bien là l'objet de nos revendications à tous les quatre et de nos questionnements et de notre propos liminaire, nous représentons des milliers de Couramiauds. Ne vous dispersez pas dans votre association qui fait doublon avec le CCQ, ou dans des élections internes pour Les Républicains de la Loire, où d'ailleurs Aline MOUSEGHIAN vous a battu. Restez avec nous et soyez à vos affaires. Les Couramiauds vous veulent entier, et surtout, depuis le mois d'avril, 20 questions sans réponse. Je sais que cela énerve Monsieur VIALLATTE, mais cela s'appelle la démocratie.

M. le Maire : Merci, Madame SURPLY. Je vois que vous suivez toute mon actualité. Cela me fait plaisir d'être observé et scruté comme cela par l'opposition.

En effet, je prends du recul sur la politique nationale et c'est très bien. À la différence de vous, j'habite Saint-Chamond. Tous les matins, je passe dans le parc de Saint-Chamond, je croise des Saint-Chamonaises et des Saint-Chamonais. Je suis en mairie tous les jours. Croyez-moi, je suis aux affaires, pendant que vous, Madame SURPLY, vous êtes chez vous, dans la banlieue lyonnaise, vous n'êtes pas présente aux commémorations, vous n'êtes pas présente à

l'inauguration de la place Île-de-France, alors là, vous allez me dire : « Oui, mais mon groupe est représenté ». Mais quand on veut être le leader, Madame SURPLY, il faut être présent, il faut montrer l'exemple. Malheureusement, j'ai l'impression que ce n'est pas votre cas. La directrice des finances n'est absolument pas partie précipitamment. Elle a eu son délai de trois mois, elle a un nouveau poste au département. Nous sommes très contents, d'ailleurs, pour elle. Mais vous savez, vous connaissez mal les collectivités, je comprends, mais les agents, cela va, ça vient.

Bien évidemment, Benoît FABRE et Patrice MONTES travaillent sur le remplacement de l'ancienne directrice des Finances, qui aujourd'hui a un poste et nous lui souhaitons d'ailleurs une bonne continuation. Rassurez-vous, nous sommes partis en très bons termes.

Je vous propose que l'on passe au vote de cette délibération. Monsieur MINNAERT, c'est bon.

Intervention hors micro

M. le Maire : La canicule, allez-y.

M. MINNAERT : Ces nouvelles vagues de chaleur auront encore provoqué plusieurs milliers de décès et les questions d'adaptation de notre ville au changement climatique sont totalement d'actualité. Vos 12 années de politique de droite, qui ont conduit au massacre d'un grand nombre d'arbres, n'ont pas contribué à améliorer la situation. Votre politique du « tout voiture » et vos approches de la sécurité, alors que les questions environnementales sont absentes de votre programme, posent également des questions sur notre capacité collective à assurer une véritable sécurité climatique. C'est très bien de soutenir les pompiers, mais il faut aussi les aider financièrement, ce que n'a pas fait le gouvernement que vous soutenez.

Face à ces enjeux, comment ne pas s'interroger sur vos interventions médiatiques autour de votre arrêté, alors que dans le même temps, les habitants vivent douloureusement les conséquences des épisodes de canicule et de l'absence d'actions concrètes à la Mairie pour adapter la ville aux dérèglements climatiques ?

La sécurité ne peut pas se résumer à la répression et au contrôle. La sécurité, c'est pouvoir vivre dans une ville adaptée aux fortes chaleurs, disposer d'espaces de fraîcheur, préserver des arbres et la végétation, développer les transports collectifs et offrir à la jeunesse des activités accessibles, gratuites et culturelles, sportives. C'est aussi cela la responsabilité d'une municipalité. Votre équipe en est un des chaînons qui participent à la mort de millions de gens...

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, là, je vous coupe le micro. Là, vous dépassez les limites, Monsieur MINNAERT. Là, vous dépassez les limites. Vous dites que nous sommes responsables de la mort de millions de personnes, c'est ce que vous avez dit. Vous avez dit que nous étions responsables, cela va loin, Monsieur MINNAERT.

Là, je vous coupe le micro et franchement, vous dépassez les bornes. Allez, nous repassons à la délibération n° 2. Monsieur JULVE, c'est à vous, sur la CRAPE. Nous allons bien vous écouter cette fois. Ça, c'est un sujet intéressant.

M. JULVE : Merci, Monsieur le Maire. La délibération n° 2 concerne l'indemnisation du président de la Commission des règlements amiables des préjudices économiques, la CRAPE de Fonsala. Par délibération n° DL2025-066 du 15 avril 2025, le Conseil municipal a autorisé la création d'une Commission de règlements amiables des préjudices économiques, la CRAPE, pour déterminer

l'indemnisation des professionnels riverains des emprises de travaux de la place Île-de-France à Fonsala.

Cette commission est présidée par un magistrat honoraire du tribunal administratif de Lyon, qui est chargé d'animer la commission, de procéder à l'étude préalable des dossiers et de rédiger les avis rendus par la commission.

Conformément au texte, il convient d'indemniser l'intervention du président de la Commission des règlements amiables et préjudices économiques. Le niveau de rémunération sera basé sur 300 € par séance d'une demi-journée. Il conviendra également de rembourser les frais de dépassement du président de la CRAPE sur la base des dépenses réelles sur présentation des justificatifs.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'habiliter Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de vacation avec le président de la CRAPE, de Fonsala, et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- d'approuver la rémunération et l'indemnisation du président de la CRAPE aux conditions sus évoquées ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal de la commune.

M. le Maire : Merci. Merci à Jérôme JULVE. La parole est à Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Vous vous êtes félicités d'être pour l'égalité, Monsieur MINNAERT ayant eu droit à deux propos. J'imagine bien que vous nous laisserez faire le deuxième.

M. le Maire : Non, Monsieur PARRIN, parce qu'il a parlé par rapport à la délibération sur la canicule et le feu, c'était environnemental. Là, nous ne pouvons pas lui en enlever. La parole est à Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Il va être long ce Conseil, Monsieur le Maire. C'est dommage que vous vouliez jouer à Bruce Tout-Puissant. Je trouve que la démocratie est un peu morte, là, ce soir. Je vais vous poser quelques questions, mais malheureusement, ce sont des questions que je vous ai posées par mail à votre cabinet. J'ai respecté scrupuleusement l'ordre, le processus pour poser des questions. Je voudrais rappeler à tous ceux qui ont le courage de nous écouter via la retransmission YouTube ou dans la salle que nous n'avons pas eu de Commission municipale, que nous n'avons même plus ce petit bout de réunion qui était la réunion de préparation avec le maire, qui était une espèce de conférence des présidents déguisés, et que nous avons déposé des questions dans des temps impartis très raisonnables concernant les délibérations.

Si ce Conseil municipal et si les Conseils municipaux durent aussi longtemps, c'est uniquement de la faute de l'exécutif.

M. le Maire : Je me permets de vous couper la parole juste sur la petite réunion. Si, c'est une petite précision sur la petite réunion qu'on faisait en amont. Je rappelle que la dernière fois, il n'y avait aucun groupe qui était représenté. Madame SURPLY, c'est un peu dur de dire : « Elle n'existe plus ». Quand je la fais, personne ne vient. Au bout d'un moment, comprenez bien que ma patience a des limites et à un moment donné, nous faisons des choses. Je l'ai mise en place à l'époque où j'ai été élu maire, c'était très bien. Il y en a qui sont venus au début, plus venus après. Sur les dernières, il n'y avait plus personne. Au bout d'un moment, nous passons à autre chose.

Monsieur GIRAUDO, je redonne juste la parole à Madame SURPLY et après je vous donne la parole.

Mme SURPLY : Je suis toujours venue, encore un mensonge supplémentaire.

Je repose la question que j'ai posée par mail. Nous allons essayer de rester calmes. C'est la CRAPE, d'accord, Commission d'indemnisation pour les commerçants qui ont un peu subi la longueur des travaux Île-de-France. Ma question, c'est : combien de commerces ont bénéficié de la CRAPE ? Je sais, Monsieur CADEGROS, que ce n'est pas la délibération, mais je peux finir mon propos, je pense, puisque je crois que je suis dans les clous.

M. le Maire : Allez-y, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monseigneur. C'est pour que les gens comprennent bien, nous allons autoriser à payer un magistrat 300 € la demi-journée. Je voudrais savoir combien de commerçants ont demandé l'indemnisation ? Elle est simple, la question. Chiffre ? Très bien, nous nous quittons bons amis, cela va bien se passer.

M. le Maire : Merci, Madame SURPLY. Réponse simple, c'est le magistrat qui va faire le tour des commerçants, qui va réunir la commission. Derrière, les gens pourront se positionner et le juge jugera s'il y a indemnisation, à quelle hauteur. Voilà, ce sera le cas. Là, c'est la première étape. Nous constituons la CRAPE, au Conseil municipal où nous avons voté la constitution. Aujourd'hui, nous désignons un magistrat et après, le magistrat va faire son travail de magistrat.

Monsieur GIRAUDO, si vous pouvez juste rappuyer sur le micro, s'il vous plaît. Je vous remercie.

M. GIRAUDO : Oui, mais j'avais les mêmes questions. Je voudrais savoir pourquoi on ne peut pas nous donner aujourd'hui la liste des commerçants qui ont saisi cette commission. Je ne vois vraiment pas pourquoi. Au-delà de cela, j'avais une petite remarque également, parce que je voudrais appeler votre attention sur un des préjudices subis à la suite des travaux, les inondations qui touchent désormais les copropriétaires des garages de l'immeuble Provence. Vous devez être au courant de cela, ces sinistres ont occasionné d'importants dégâts obligeant les propriétaires concernés à engager ce jour 6 379 € pour faire intervenir des entreprises afin de pomper l'eau présente dans leur garage.

Il aura fallu les interventions répétées des responsables de la copropriété ainsi que plusieurs réunions pour que la Mairie, Saint-Étienne Métropole, le responsable des travaux reconnaissent finalement enfin le lien entre les travaux réalisés et les infiltrations à l'origine de ces inondations. Il y a bien une pompe de relevage qui a été installée afin de permettre dans l'immédiat de limiter les conséquences du problème. Toutefois, cette installation ne peut être que provisoire et elle ne permet pas de régler l'origine des infiltrations. Nous souhaiterions connaître les démarches engagées par la Mairie afin de déterminer précisément l'origine des entrées d'eau, d'établir les responsabilités et de mettre en œuvre une solution définitive.

Je crois que vous devez normalement rencontrer les copropriétaires le 7 octobre prochain. Nous pouvons nous interroger sur le délai nécessaire pour obtenir cette rencontre, puisqu'ils ont envoyé quatre courriers recommandés avec accusés de réception.

Nous espérons que ce rendez-vous permettra à ces copropriétaires d'avoir des réponses concrètes et évidemment la prise en charge des 6 379 € déjà dépensés. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Monsieur GIRAUDO. Jérôme JULVE va vous répondre sur la CRAPE. Je pensais avoir été clair.

M. JULVE : Surtout sur les dossiers des commerçants. Ils n'ont pas été tous rendus. À l'heure d'aujourd'hui, je ne peux pas vous dire combien de commerçants vont vouloir participer à la CRAPE. Il faudrait qu'ils me ramènent déjà tous les dossiers. Le temps que les dossiers soient rendus, nous vous donnerons le chiffre exact des commerçants qui auront rendu leur dossier. Pour le moment, ils ne les ont pas tous rendus.

M. GIRAUDO : Vous avez une liste quand même.

M. JULVE : Nous avons une liste, mais il y a des commerçants qui ne souhaitent peut-être pas participer à la CRAPE. À l'heure d'aujourd'hui, je ne peux pas vous le dire.

M. le Maire : Attendez, Monsieur GIRAUDO, avec le micro. Juste ce que nous vous expliquons, c'est que ce n'est pas que nous ne voulons pas vous dire qui va participer ou pas à la CRAPE. Il va y avoir la mise en place de la commission, avec, Monsieur MONTES, six élus de la majorité et trois de l'opposition. Suite à la commission, il y a un dossier qui sera envoyé à tous les commerçants de Fonsala. Ceux qui souhaiteront répondre, répondront et derrière, le juge jugera. Ceux qui ne veulent pas répondre ne répondent pas.

Aujourd'hui, vous dire qui va y participer, nous nous en doutons. Les commerçants de la place Île-de-France, la plupart, ils vont y participer. Après, vous dire précisément quel commerce aujourd'hui, nous ne le savons pas. Une fois que la commission sera réunie, par contre, vous aurez l'information. En plus, il y a quand même trois élus d'opposition, donc un de chaque groupe qui participera à cette CRAPE.

M. GIRAUDO : Mais si vous avez mis en place cette commission, c'est que vous avez été saisis. Vous ne l'avez pas mise comme cela, juste comme cela. C'est que vous avez été saisis par des commerçants.

M. le Maire : Nous l'avons mise en place par anticipation, comme nous l'avions fait à l'époque pour Izieux, quand nous avons fait les travaux de la place Nationale, c'est le Conseil municipal qui vote l'ouverture d'une CRAPE. Une fois que nous avons voté une CRAPE, derrière, nous désignons un juge. Si, c'est la règle. Désolé, c'est la loi. Sinon, adressez-vous aux parlementaires, si cela ne vous va pas, je comprends. Mais voilà, nous faisons ce qui est en place. Derrière, il y a des élus, six de la majorité, trois de l'opposition, qui se réunissent. Les dossiers partent aux commerçants. Les commerçants qui souhaitent être indemnisés renvoient les papiers. Derrière, c'est le juge, ce ne sont pas les élus, c'est le juge qui dit pour tel commerçant c'est tant, pour tel commerçant c'est tant, etc. C'est 0, c'est 300, c'est 3 000. Après, nous ne le savons pas aujourd'hui. La commission, en tout cas, le juge jugera. Le Conseil municipal, à la fin, décidera. Nous voterons les subventions.

Juste, Madame SURPLY, Gilles GRECO, sur les infiltrations, et puis après, vous aurez la parole.

M. GRECO : Concernant ces infiltrations sur un chantier à 4 millions d'euros, effectivement, nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait quelques désordres. Vous connaissez le sujet sur le bout des ongles, j'ai l'impression. Oui, des réunions sont prévues. Oui, des confrontations d'experts vont se réaliser. Nous sommes sur le dossier avec le bailleur social, enfin avec le régisseur d'immeubles Citya. Effectivement, nous sommes en rapport continuel avec les copropriétaires.

M. le Maire : Merci à Gilles GRECO. En effet, l'objectif, c'est de trouver une solution le plus rapidement possible. Nous entendons bien que c'est un désordre et un désagrément pour les locataires ou les propriétaires du Provence ». L'objectif, c'est de trouver une solution le plus rapidement possible.

M. GIRAUDO : Vous pouvez nous confirmer ce soir que les copropriétaires n'auront pas à s'acquitter de la somme de 6 300 € ?

M. le Maire : Comme vous l'a dit Gilles GRECO, il y a des experts qui vont passer. Vous savez, ça, c'est pareil. Les experts passent, ils décident. Nous, derrière, nous appliquons, ni plus ni moins. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Pour répondre à mon collègue, là, qui n'était pas là à la mandature précédente, le CRAPE, il s'ouvre le 15 avril 2025. Nous votons le CRAPE, le principe de l'ouverture. Je me questionne sur la manière dont vous informez les commerçants. Parce qu'à ce jour, je connais très peu de commerçants qui ont envie de participer à cette aventure administrative. Je pense que certainement des candidats à la présidentielle comme David LISNARD qui veut la simplification administrative que vous soutenez vont changer cela très vite en 2027. Mais il faut m'expliquer comment en 18 mois, on a ouvert un principe ; de quelle manière vous communiquez auprès des commerçants ? Quel sera ce que le juge y juge ? D'accord, mais le juge, d'abord, nous allons le payer, c'est ce que nous sommes en train de nous dire ce soir. Nous allons l'indemniser ou comme vous voulez. Mais est-ce que vous les avez informés, de quelle manière vous avez informé les commerçants, afin qu'ils voient leur avantage à eux ? Parce que si c'est pour avoir une montagne d'administration, parce que nous le savons tous, même certains d'entre vous sont commerçants.

Si c'est pour avoir une montagne d'administration, je pense que peut-être cela ne vaudrait pas le coup. Est-ce que vous pourriez, comme si nous étions un commerçant de la place Île-de-France, nous expliquer quelle va être la procédure qui va suivre ?

M. le Maire : Je pense que nous avons expliqué la procédure qui va suivre. À un moment donné, nous ne pouvons pas nous battre sur les réseaux, en conseil municipal, il faut les aider.

Quand nous mettons en place quelque chose pour les aider, dire : « Attention, administrativement, c'est trop lourd ». Oui, certainement, c'est trop lourd. Je suis d'accord avec vous. Mais ce n'est pas la volonté du Maire de Saint-Chamond ou de la Ville de Saint-Chamond, c'est national. C'est l'administration française et ni vous ni moi ne pouvons y faire quelque chose. Nous verrons si le prochain ou la prochaine présidente de la République pourra y faire quelque chose. En tout cas, aujourd'hui, nous ne pourrons pas.

Les commerçants, je rappelle quand même, mais vous ne connaissez peut-être pas très bien le sujet, ils ont été rencontrés chaque semaine par un agent de la Ville de Saint-Chamond. Nous y étions samedi pour l'inauguration de la place Île-de-France. Nous avons fait le tour de quelques commerçants. Ils avaient l'air assez au courant qu'aujourd'hui nous allions délibérer pour la nomination, en tout cas pour mettre un juge sur la CRAPE, et que derrière, ils pourront envoyer leurs documents.

Les informations, peut-être qu'ils ne l'ont pas tous, et d'ailleurs, ce sera le rôle de la Commission que tout le monde ait cette information. Mais en tout cas, nous allons faire ce que nous pouvons pour les aider. Sauf qu'à l'inverse de ce que vous pensez ou de ce que vous seriez peut-être,

nous ne sommes pas magiciens, nous n'avons pas de baguette magique et nous n'avons pas d'argent miracle et nous ne claquons pas des doigts pour faire tout et n'importe quoi.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : J'ai discuté il n'y a pas plus d'une heure avec des commerçants de la place Île-de-France, aucun n'était au courant de cette délibération. Par contre, les commerçants, eux, vous ont effectivement alertés du problème, qu'ils avaient des pertes. Par contre, la procédure, il n'y a pas de problème. Par contre, rien n'empêche une mairie d'aider les commerçants à faire les démarches administratives, parce qu'effectivement, c'est lourd pour des commerçants qui doivent faire marcher un commerce de rajouter toutes ces démarches administratives. C'est vrai qu'il peut tout à fait avoir la mairie qui ouvre cette possibilité. Vous n'êtes pas hors la loi, vous apportez un plus.

M. le Maire : Je vais vous donner la version inverse, parce que j'y étais samedi. Ce n'était pas il y a une heure. Mais il y a des commerçants qui étaient au courant de cette délibération. À un moment donné, je ne veux pas dire que cela va être parole contre parole, mais il ne faut pas dire tout et n'importe quoi. Quand vous dites que vous ne les accompagnez pas, il y a un commerçant qui était en grande difficulté, Jérôme JULVE, l'adjoint au commerce, avec les services de la Ville, s'est rendu sur place. Nous avons fait examiner son bilan financier par le service des finances, Monsieur FABRE, de la Ville de Saint-Chamond. Nous l'avons aidé à rédiger un courrier, parce qu'à un moment donné, on les accompagne, bien évidemment. Mais à un moment donné, nous ne faisons pas de miracle.

Là, aujourd'hui, nous proposons quelque chose pour les aider, pour les accompagner. Après, comme je vous dis, c'est le juge qui décidera, selon, en effet, la perte de chiffre d'affaires qui est réalisé par ces commerces, qui ont tous des experts-comptables, financièrement, je le rappelle quand même, de voir si on les indemnise et à hauteur de combien.

M. MINNAERT : C'est très bien cette démarche-là. De toute façon, il fallait qu'elle se fasse. Nous ne venons pas vous le reprocher. Nous allons voter pour, de toute façon, comme nous vous l'avons exprimé. Mais par contre, venir dire que tout a été parfait, vous vous étiez bien rencontrés avec les commerçants. Je rappelle qu'il y a eu un article dans *Le Progrès* où les commerçants critiquaient comment les travaux avaient été faits, comment le dialogue avait été fait avec eux. Il y a même, dans les travaux que vous avez faits, à un moment, vous avez fait un bâtiment poubelle qui a été construit pour le redémolir et le reconstruire un peu plus loin. Il y a quand même eu une véritable dépense d'argent importante.

M. le Maire : Il n'a pas été entièrement construit, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Les quatre murs étaient faits.

M. le Maire : Vous vivez entre quatre murs, il n'y a pas de toit, il n'y a rien à l'intérieur. Nous ne sommes pas pareils, vous et moi.

M. MINNAERT : Il y avait les quatre murs, vous avez été avec les fondations, les quatre murs, vous avez été obligé de tout redétruire pour le refaire plus loin. Cela pose quand même problème, comment le dialogue s'était fait avec les commerçants. Quand vous venez dire que le dialogue a été fait avec les commerçants, non, le dialogue, il s'est fait parce que les commerçants sont intervenus et que, s'ils n'étaient pas intervenus, vous faisiez en gros tout et n'importe quoi sur cette place Île-de-France.

M. le Maire : Vous racontez tout et n'importe quoi, Monsieur MINNAERT. Les commerçants, je les ai reçus à plusieurs reprises avant les travaux. Vous savez, quand vous faites un chantier, 4 millions d'euros, il n'y a rien de parfait. Justement, en effet, nous avons été alertés par les commerçants, ce qui a permis de modifier les choses. Cela prouve que nous sommes à l'écoute et que nous entendons les commerçants. Vous devriez vous en satisfaire. Rien n'est parfait, personne n'est parfait, à part vous, Monsieur MINNAERT, qui avez la science infuse. Mais sinon, tout le monde fait des erreurs au bout d'un moment. En effet, les toilettes n'étaient pas placées au bon endroit. Nous les avons décalées, tout le monde y a trouvé son compte.

Quand vous dites que dans *Le Progrès*, il y a des gens qui se plaignaient à des commerçants, il faudra voir sur les listes sur lesquelles ils étaient. Nous comprendrons mieux, peut-être. C'est une réalité.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adoptés à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 3 et la parole est à Yves ALAMERCERY.

DL20260130. ESPACES VERTS – ENTRETIEN PARCELLES – CONVENTION DE PRESTATION D'ECO-PATURAGE – EPLEFPA CAMPUS AGRONOVA

M. ALAMERCERY : Merci, Monsieur le Maire. Une délibération qui va peut-être apporter un peu de légèreté dans les débats, puisqu'il est question de moutons. C'est une convention de prestation d'éco-pâturage qui s'inscrit dans la continuité de notre démarche de territoire engagé pour la nature, dont l'un des sujets était la gestion différenciée des espaces verts, c'est-à-dire ne pas tondre tous les espaces de pelouse à zéro, mais les laisser pousser un petit peu pour laisser développer la végétation et favoriser les insectes pollinisateurs.

Le Conservatoire botanique national du Massif central, avec qui nous travaillons, nous a recommandé, ce qui est contre-intuitif, si nous voulions avoir des résultats plus fleuris, plutôt d'appauvrir le sol. À cet effet, sur trois parcelles, pour l'instant, c'est une démarche expérimentale, nous allons installer des moutons qui vont consommer l'herbe, en espérant voir arriver, au fil des années, quelque chose d'un petit peu plus fleuri. C'est une démarche qui a été initiée par notre service Espaces verts, qui a sollicité le Campus AGRONOVA de Saint-Genest-Malifaux, qui va nous mettre à disposition des moutons et s'en occuper pour mettre en place cette expérimentation.

Les trois secteurs concernés sont vers là où Le Janon a été élargi à l'entrée de la ville, il y a une parcelle à côté et une autre parcelle sur le terrain de la pétanque.

Ce qui est demandé au Conseil, c'est :

- d'approuver la présente convention ;
- de nous autoriser à signer les documents correspondants.

M. le Maire : Très bien, merci, Yves ALAMERCERY. Sur cette délibération n° 3, y a-t-il des questions ? Madame SURPLY.

Mme SURPLY : J'avais une petite question, puisque nous sommes dans le sujet et que je ne voudrais pas commettre un crime de lèse-majesté en déviant un petit peu du sujet. Nous sommes dans les espaces verts, les entretiens de parcelles, les conventions de prestations d'éco-pâturage. Nous voterons bien sûr cette délibération. En revanche, je voudrais me permettre une petite question concernant l'environnement. Quid de votre super méga-mesure, ces 1 000 € « Cité Crado », vous en avez verbalisé combien de gens qui avaient souillé les rues ? Une question et une réponse, très simple.

M. le Maire : On en a verbalisé quelques-uns, Philippe QUOY pourrait le dire, par les ASVP, une dizaine à peu près ces dernières semaines. Non, pas 1 000 €, Madame SURPLY. Nous passerons cela au Conseil municipal, parfois plus, oui, en effet, parce qu'il y en a un qui a eu même plus que 1 000 € et nous passerons au Conseil municipal d'ici la fin d'année, justement, une délibération pour augmenter l'amende de police du maire sur les décharges sauvages.

Vous savez, c'était dans le programme, nous allons le mettre en place. Nous sommes des gens de parole, rassurez-vous.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions. Monsieur RIVAT, mais il faut lever le bras. Merci. Quatre abstentions, le groupe de Monsieur DEGRAIX. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adoptés à l'unanimité (35 pour ; 4 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY).

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante et la parole, justement, pour parler de propreté, à Philippe QUOY. Peut-être, Monsieur QUOY, dire un mot sur les décharges sauvages ?

DL20260131. SERVICE DE PROXIMITÉ RELEVANT DE LA PRÉVENTION ET DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS POUR LE COMPTE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

M. QUOY : Les décharges sauvages, nous avons travaillé dessus. Parce que comme on dit, les poubelles parlent. Quand nous ouvrons les sacs, à chaque fois, nous retrouvons des factures, des choses comme cela. Nous verbalisons ce que nous pouvons verbaliser. Il y a beaucoup de dépôts sauvages. Les gens de la Ville ramassent. Nous travaillons beaucoup sur la création de la Brigade verte, cela va se faire. Nous allons être prêts au mois de novembre parce qu'il faut isoler le personnel. Il faut isoler la méthode. Il faut valider tout cela au juridique. Nous allons être prêts, à mon avis, au mois de novembre.

L'objectif, ce sera les décharges sauvages, bien sûr, verbaliser les poubelles qui traînent un petit peu de partout. Nous avons commencé à travailler dessus, puisqu'au total, nous avons pratiquement récupéré une cinquantaine de conteneurs. Nous avons mis quelque chose en place avec la Métropole pour pouvoir les récupérer. Nous avons pas mal travaillé. J'ai découvert, mais j'ai pas mal avancé.

Je souhaite et je travaille pour que la Brigade verte soit prête au mois de novembre. Il y a un travail énorme à faire et nous allons nous y atteler.

La délibération concerne l'environnement et le développement durable, service de proximité relevant de la prévention et de la collecte des déchets ménagers pour le compte de Saint-Étienne Métropole.

La collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur la commune de Saint-Chamond est assurée par Saint-Étienne Métropole. L'exercice de cette compétence à l'échelle de la Métropole offre plusieurs avantages liés à la mensualisation de moyens humains et matériels.

Néanmoins, cette échelle ne permet pas toujours de répondre de manière efficace à la situation ponctuelle et spécifique. À l'inverse, les communes peuvent disposer de moyens, matériaux et humains pour effectuer des interventions adaptées à la situation rencontrée. Elles participent alors aux services publics de gestion des déchets ménagers et assimilés sous la responsabilité de Saint-Étienne Métropole.

Ainsi, deux types de prestations ont été identifiés pour lesquels l'intervention de la commune de Saint-Chamond est particulièrement adaptée. Tout d'abord dans l'objectif de réduire l'apport de déchets verts en déchetterie et de permettre aux habitants d'obtenir du broyat qu'ils peuvent utiliser pour pailler ou composter.

La Commune de Saint-Chamond peut proposer des campagnes de broyage de déchets végétaux à destination des ménages, en mettant à disposition du matériel adapté et des moyens humains pour accueillir les usagers et assurer les opérations de broyage.

Ensuite, en complément de cette action déployée par Saint-Étienne Métropole pour développer le tri à la source, les déchets alimentaires, bornes de collègues, déchets alimentaires à milieux urbains denses, et distribution de composteurs individuels pour les habitants en maison individuelle avec jardin.

La Commune de Saint-Chamond peut également déployer et accompagner des projets de compostage partagé et assurer le suivi régulier des sites. Saint-Étienne Métropole propose l'établissement de conventions pour chaque type d'opération mise en œuvre afin d'apporter une compensation financière en contrepartie des moyens humains et matériels déployés par la Commune de Saint-Chamond.

Ces conventions proposées peuvent être établies en fondement de l'article L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales, article applicable aux Métropoles en raison de l'article L. 5217-7 du Code général des collectivités territoriales la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ces attributions à une ou plusieurs communes membres, à leur groupement ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

Les deux projets de convention type en annexe précisent les exigences minimales et modalités prévues pour chaque action de ces deux prestataires.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les modalités fixées par la Convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

M. le Maire : Merci à Philippe QUOY. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : J'approuvais tout à fait, je voulais féliciter la délibération juste avant, qui est une très bonne initiative. Je tenais simplement à rectifier un terme que vous avez employé lors de la

précédente délibération : « Exigence écologiste et contrainte économique ». Vous auriez dû dire : « Exigence environnementale et contrainte économique ». L'écologie politique tient l'ensemble des questions environnementales, économiques et sociales.

Nous approuvons, bien entendu, cette délibération que vous proposez. D'ailleurs, l'équipe de la gauche, à l'époque de Philippe KIZERIAN, avait commencé à travailler dans ce sens. Mais si l'on veut vraiment aller au bout de la démarche concernant la collecte et la valorisation des déchets, et puisque cela relève bien d'une action communale, pourquoi ne pas créer une ressourcerie à la déchetterie de Saint-Chamond ? Des villes de taille comparable, voire moins peuplée, ont mis en place ce type de dispositif et ont créé deux à trois emplois avec un fonctionnement pouvant contribuer à son propre financement. Ce serait une véritable initiative écologique, économique. Nous créerons une activité autour de la revalorisation des déchets. Socialement, nous contribuons à la création d'emplois et environnementalement, nous participons à la réutilisation des matières premières.

Ce projet que les écologistes proposent depuis des années est toujours resté sans suite de la part de votre majorité. Actuellement, nous souhaitons qu'elle soit un jour mise en place.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT. Je me permets de vous le dire parce que vous vous êtes également mal exprimé, parce que les déchets sont une compétence métropolitaine et non communale. Philippe QUOY.

M. QUOY : J'ai travaillé sur deux, trois réunions avec la Métropole au sujet des déchetteries, c'est hyper important. Aujourd'hui, nous avons des cycles. Les déchets verts sont recyclés, c'est sûr et certain, compost, paillage, etc. Les déchets plastiques partent sur du recyclage, bouteilles et tout, tout part sur du recyclage. Il y a les bennes de tout-venant qui partent en enfouissement. Toutes ces démarches et tout ce que nous faisons, bien sûr, cela va dans le sens d'éviter un maximum d'enfouissage, tout est à valoriser. Il va y avoir, nous allons vous proposer dans quelque temps, cela va même loin, nous allons revaloriser les mégots, cela arrive. Je ne savais pas ce que c'était la Métropole, j'ai travaillé avec eux, c'est vraiment le but, c'est de ne rien enfouir. Quand nous n'enfouissons pas, nous allons revaloriser. Aujourd'hui j'ai été impressionné par le nombre de déchets, plastiques, végétaux, qui sont recyclés.

Le sujet aujourd'hui, c'est de débarrasser les poubelles grises, la fameuse poubelle tout-venant, qui va à l'enfouissement des déchets aménagés. Vous avez vu qu'il y a une vraie volonté de la Métropole, puisque toutes les opérations que je viens de vous présenter, la Métropole les finance. C'est incitateur, puisque derrière, il y a un petit volume d'argent.

Aujourd'hui, nous voulons sortir les déchets alimentaires des poubelles pour alimenter du biogaz et pour alimenter du compost. C'est vraiment une volonté et tout va tendre vers le recyclage et le réemploi. Ce qu'il faut, c'est que nous avons absolument un gros chantier aussi. Aujourd'hui, vous ouvrez des poubelles sur Saint-Chamond, que ce soit une poubelle jaune, je l'ai encore fait à midi à La Valette, très peu de population – et il y a encore beaucoup de pédagogie à faire – respecte la destination de la poubelle jaune il y a absolument tout dans la poubelle grise : il y a du plastique, donc cela va être une vraie communication. Je pense que nous allons travailler avec les écoles parce que si nous trions comme il faut les déchets aujourd'hui beaucoup sont recyclables et l'enfouissement – si vous connaissez la SATROD (Société Anonyme de Traitement des Ordures) – cela reste quand même quelque chose de catastrophique, donc il faut aller vers une réduction de l'enfouissement.

M. le Maire : Merci, Monsieur QUOY. Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Juste une demande d'éclaircissement. Quid de la Brigade verte, c'est-à-dire que ce sont des gens qui vont être recrutés, ce sont des agents qui vont être pris dans d'autres services ? Qu'est-ce que la Brigade verte, à terme ? C'est une mission ?

M. le Maire : Nous aurons l'occasion de revenir vers vous. Comme a dit Philippe QUOY, ils sont actuellement en train de travailler sur qui, quoi, comment. Ils avancent vite et je les remercie d'avoir vraiment pris ce problème à bras-le-corps. Le but, bien évidemment, c'est aussi les décharges sauvages, donc les déchets, mais pas que. Ils auront bien d'autres missions, mais nous aurons l'occasion d'en reparler. Puis, Monsieur QUOY s'engage à la présenter peut-être sur une des prochaines commissions d'ici la fin de l'année. Un planning de commission va vous être envoyé. Nous pourrons évoquer cette brigade verte, mais qui ne va pas faire seulement les déchets, qui va avoir de nouvelles missions et avec des gens qui sont sur place et peut-être des gens qui seront recrutés. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je savais très bien que cela a été transmis à Saint-Étienne Métropole. Mais justement, quand je parle de ressourcerie, je dis bien que cela pourrait être une compétence de Saint-Chamond. Il n'y aurait aucun problème. Une ressourcerie, ce n'est pas que le tri des déchets. C'est le fait que les gens apportent des choses qui se séparent, qui se jettent et au lieu que cela aille dans une benne, par exemple la benne à ferraille, que ce soit remis dans le produit du commerce. Il y a des gens qui peuvent acheter ces produits parce qu'ils y sont intéressés. C'est cela le principe d'une ressourcerie. Les gens qui l'ont mis en place, cela a permis en règle générale dans les villes de créer deux à trois emplois et c'était autofinancé. C'est là tout l'intérêt, c'est-à-dire que l'on diminue, je veux dire, au lieu que la ferraille reparte dans les métallurgies qui utilisent des énergies pour refaire de la ferraille, il y a des gens qui sont déjà intéressés par la ferraille qui est jetée. C'est un exemple. Ce n'est pas que le problème du tri.

Sur la question des mégots, nous avons voté une délibération il y a un ou deux ans, déjà, à la Ville de Saint-Chamond, sur le fait du ramassage des mégots. Il y a une association nationale qui fait cela. Nous avons approuvé cette délibération.

M. le Maire : La CITEOS.

M. MINNAERT : Nous avons approuvé cette délibération.

M. le Maire : ALCOME, pardon. En effet, mais ressourcerie, matériauthèque, qui sait, peut-être qu'à l'avenir, il y en aura une sur Saint-Chamond. Il y a peut-être des projets dans les cartons.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions ?

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition ?

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adoptés à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous enchaînons et nous passons au volet ressources humaines. La parole est à Andonella FLECHET.

DL20260132. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport met à jour, comme vous en avez l'habitude, le tableau des effectifs de la collectivité pour l'adapter aux mouvements de personnel et aux évolutions de carrière. Le tableau annexé détaille 10 situations d'ajustement couvrant 11 postes dans plusieurs directions.

Vous noterez qu'il ne s'agit pas de 11 créations de postes, mais de transformation de postes afin d'adapter le grade à la situation des agents et aux besoins du service.

M. le Maire : Merci, Andonella FLECHET. Y a-t-il des questions ?

M. BOUGHZALA : Nous nous abstiendrons sur cette délibération. En revanche, nous avions une petite question, comme nous parlons de ressources humaines ici, pourquoi le responsable de la Rue des Artistes n'a pas été renouvelé au sein de la Mairie ?

M. le Maire : Pourquoi le responsable de la Rue des Artistes n'a-t-il pas été renouvelé au sein de la mairie ?

M. BOUGHZALA : Comme nous parlons de ressources humaines.

M. le Maire : Bien sûr, je vais vous répondre. Déjà, il n'était pas là en tant que responsable de la Rue des Artistes. Il n'est d'ailleurs pas responsable de la Rue des Artistes. C'est l'association Atout monde qui est responsable, avec des présidents, des coprésidents, un trésorier, une secrétaire, etc., et derrière, ils ont des salariés au niveau de l'association. C'était un chargé de mission jeunesse. Il a fait deux fois trois ans et sur cette mission-là, il est arrivé au bout de sa mission. Chargé de mission, le but, c'est d'avoir une mission. Il est arrivé au bout de sa mission et par conséquent, d'un accord commun, nous n'avons pas renouvelé son poste. Il quittera la Collectivité à la fin du mois de novembre. Nous aurons l'occasion, en effet, avec la Rue des Artistes, mais pas que, parce qu'Atout monde, ce n'est pas que la Rue des Artistes. C'est beaucoup d'autres animations, comme le New Skatepark, qui a eu lieu il y a maintenant quelques jours, de le recroiser et nous continuerons à travailler avec l'association Atout monde. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire. Concernant les ressources humaines, je vais continuer à prolonger le propos de mon collègue et vous reposer la question que nous vous avons posée par mail. Encore une fois, si le Conseil se rallonge, c'est bien à cause de vous. Vous n'avez pas vraiment répondu concernant votre directrice financière. Maintenant, mes questions vont être : sur le tableau, est-ce que vous réalisez des économies avec ces changements de postes ? Première question.

M. le Maire : Juste peut-être pour vous répondre sur la directrice des finances. Je l'ai dit clairement tout à l'heure, mais peut-être que vous n'écoutiez pas. La directrice des finances est partie pour un nouveau poste au département, un poste plus gradé. Nous sommes très heureux pour elle. Elle n'est pas partie de manière précipitée. Vous le savez et pourquoi vous dites que nous n'avons pas été clairs ? Je ne vous comprends pas. Je vous assure, je ne vous comprends pas, Madame SURPLY, soit vous êtes perdue, soit c'est moi qui suis perdu, mais je ne comprends plus.

Andonella FLECHET peut-être sur la première question ?

Mme FLECHET : En fait, le tableau des effectifs qui vous a été présenté permet effectivement de réaliser quelques économies. La plupart des grades créés sont positionnés à un niveau hiérarchique inférieur aux grades supprimés. Il faut néanmoins rester mesuré sur leur montant, car les écarts de rémunération seront relativement faibles.

Ils ont également été réduits par la hausse du SMIC intervenue en juin dernier et les mécanismes de compensation qui en découlent. Concernant 2027, nous souhaitons poursuivre ce travail. Un groupe de travail va être mis en place pour identifier les économies qui peuvent être réalisées sur les charges de personnel. Mais nous le ferons avec une ligne de conduite claire. Chaque économie envisagée devra être examinée au regard de ses conséquences sur le fonctionnement des services et surtout sur la qualité du service rendu au Saint-Chamonais.

Notre objectif reste donc de continuer à maîtriser nos dépenses en matière de masse salariale, mais pas au détriment du service public rendu à nos concitoyens.

M. le Maire : Merci, Madame FLECHET. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Madame FLECHET, pour cette réponse. Je continue sur les ressources humaines. Vous êtes en train de nous dire que ce n'est pas une réelle économie, c'est cela ? Cela va me permettre d'emboîter le pas sur des économies futures ou pas. Il n'y aura plus d'autres départs, c'est-à-dire que là, cela ne bouge plus. Ce sont quand même de gros postes, la direction des finances, etc., que vous allez remplacer. Après, c'est toujours pareil. Nous, dans l'opposition, nous ne savons jamais vraiment « à quel prix » ce que vous coûte le temps de latence quand le poste est vacant. Ma question, c'est : j'espère que Monsieur MONTES ne va pas partir.

M. le Maire : Pourquoi ne partirait-il pas ? Peut-être qu'un jour, Monsieur MONTES, il voudra naviguer vers d'autres horizons.

Mme SURPLY : C'est une question.

M. le Maire : Vous savez, Madame SURPLY, la Mairie, c'est une collectivité, c'est comme une entreprise. Les gens viennent, les gens partent. Vous savez, en plus, les fonctionnaires, ils ont des grades. Parfois, pour avoir des grades supérieurs, ils doivent changer de collectivité. Par exemple, il y a des collectivités de plus de 40 000 habitants, pour avoir des grades supérieurs, et parfois, il y a une usure aussi sur le poste. Vous savez, les gens, maintenant, au bout de cinq, six ans, changent de poste, mais pas qu'à la Mairie de Saint-Chamond, dans toute entreprise.

Vous avez dit l'autre jour que vous travaillez dans une entreprise. Dans l'entreprise où vous travaillez, les gens, ils n'arrivent pas à 18 ans, ils partent à 62, 64, 67 ans. À un moment donné, il y a des départs, mais c'est la logique de la vie. Mais n'allez pas faire croire aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais que les gens partent parce qu'ils ne veulent plus travailler pour Saint-Chamond, parce qu'ils sont maltraités ou autre. Ce n'est pas le cas.

Mais vous ne pouvez pas le savoir. Vous avez dit que nous ne sommes pas au courant, de toute façon. En effet, quand il y a des départs, nous économisons un morceau de poste parce que parfois, il y a une petite latence entre le recrutement. Vous savez, il y a les fameux trois mois dans la fonction publique. Sinon, un jour, nous nous verrons, je vous donnerai un cours, ce sera peut-être plus simple.

Il y a les fameux trois mois dans la fonction publique, c'est-à-dire que quand un agent part, vous pouvez le garder trois mois avant qu'il parte et quand vous recrutez, généralement, la Collectivité

le garde trois mois. Cela vous fait rire, mais vous devriez prendre ces explications. Cela devrait vous enrichir intellectuellement et je trouve que c'est plutôt intéressant.

Il y a ces trois mois, pendant les trois mois, parfois où il n'y a personne, nous faisons quelques économies. Mais par contre, cela pèse, par exemple, aujourd'hui, sur la directrice adjointe, qui fait un super travail. Cela pousse parfois l'élu à être un peu plus présent et puis cela pousse aussi le service à en faire parfois un peu plus et nous les remercions, parce que les finances, c'est quelque chose d'important. Aujourd'hui, nous avons un service qui est mobilisé depuis le départ de la directrice et bien évidemment, nous allons la remplacer. Mais vous voyez, par exemple, sur certains postes, certaines directions, aujourd'hui, nous nous disons : « Est-ce que nous ne pouvons pas mutualiser deux directions ? C'est-à-dire qu'au lieu qu'il y ait deux directeurs, il peut y en avoir plus qu'un seul.

Cela, vous savez, Madame SURPLY, dans les collectivités, nous en parlons en CST, avec les syndicats, qui valident un organigramme. Une fois qu'ils ont validé un organigramme, nous le mettons en exécution.

Intervention hors micro

M. le Maire : Comité social et territorial, anciennement le CT. Tout à fait. Oui, je comprends. Voilà, il y a des procédures et vous savez, les procédures, ce n'est ni Axel DUGUA ni la majorité municipale qui les mettent en place, c'est encore l'administration française. Rassurez-vous, les agents, quand ils partent, ils sont bien à Saint-Chamond, mais parfois, ils vont vaquer vers d'autres horizons. C'est très bien parce que c'est aussi des poursuites de carrière et nous ne pouvons pas empêcher les gens d'avoir des poursuites de carrière. En tout cas, je trouve cela très bien et dans la majorité des cas, quand les agents partent, cela se passe très bien.

D'ailleurs, Monsieur CADEGROS me faisait signe qu'il avait eu l'ancienne directrice des finances, cette semaine, régulièrement au téléphone. Cela montre que les relations sont quand même extrêmement bonnes avec les agents qui partent et puis qui sait, peut-être qu'un jour, ils seront amenés à revenir. Mais c'est comme dans le privé, comme dans les entreprises, cela doit vous parler, Madame SURPLY.

Y a-t-il d'autres questions ? C'est tout bon ? Je propose que nous passions au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Abstention de toute l'opposition. Je vous remercie pour cette unanimité.

<u>Résultat du vote :</u> Adoptés à l'unanimité (28 pour ; 11 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY, M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : La parole est à nouveau à Andonella FLECHET pour la délibération suivante.

DL20260136. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Mme FLECHET : Le Code général de la fonction publique prescrit l'organisation dans les six mois suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales, la

tenue d'un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2025 en matière de prévoyance et depuis le 1er janvier 2026 en matière de santé, les employeurs territoriaux ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leur agent.

Actuellement, la collectivité adhère pour ces deux risques au contrat de groupe négocié par le CDG42, avec la MNT pour la santé et avec le courtier Relyens et l'assureur Intériale pour la prévoyance.

Ainsi, la participation financière de la Commune à la cotisation des agents se décline à ce jour de la manière suivante :

- pour la garantie santé, à hauteur de 30,25 € par mois et par agent, ou de 37 € à compter de trois adhérents, ou pour la formule famille ;
- pour la garantie prévoyance, à hauteur de 16 € par mois.

Ces montants sont bien sûr supérieurs aux montants encadrés. Ils ont été récemment débattus et fixés en accord avec les organisations syndicales représentatives au sein de la collectivité. Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de les maintenir en l'état au 1er janvier 2027.

M. le Maire : Merci, Andonella FLECHET, nous avons pris un tout petit peu d'avance, c'était la 9 et pas la 6.

Mme FLECHET : Excusez-moi.

M. le Maire : Ce n'est pas grave. Si cela vous convient, nous allons débattre de la 9 et puis nous reviendrons à la six après.

Intervention hors micro

M. le Maire : Ce n'est pas grave.

M. GRECO : C'est le 6 à l'envers.

M. le Maire : C'est le 6 à l'envers, tout à fait. Merci, Gilles GRECO. Monsieur MINNAERT, c'est sur la 9 ? Monsieur MINNAERT, allez-y.

M. MINNAERT : Nous sommes attachés à la tarification sociale qui permet à chacun de payer en fonction de ses moyens. C'était d'ailleurs le sens de notre amendement que vous avez refusé concernant la tarification des cantines afin que les enfants déjà les plus défavorisés puissent bénéficier avec l'aide de la commune d'un repas de qualité par jour à un prix correspondant au budget de leurs parents. Votre refus n'a pas été une surprise pour la gauche et les écologistes.

Nous savions depuis longtemps que les acquis sociaux ne viennent jamais de la droite, à moins qu'elle n'y soit contrainte par les mouvements sociaux. Nous aimerions savoir si une tarification sociale a été envisagée concernant la protection sociale proposée aux agents.

M. le Maire : Andonella FLECHET va vous répondre, mais vous avez, Monsieur MINNAERT, à la bouche, gauche, droite, écolo, gauche, droite, écolo. Il faut sortir de tout cela, Monsieur MINNAERT.

Au-delà des tendances, il y a des Saint-Chamonais qui s'investissent pour leur commune, pour leur territoire, pour leurs habitants, vous voyez, cet hémicycle, à l'inverse de vous, il est très peu politique. Les gens sont là dans l'intérêt des habitants. En tout cas, la majorité avec vous pour Saint-Chamond, elle est là dans l'intérêt des habitants au-delà des partis politiques, de la gauche, de la droite, des écolos. D'ailleurs, ce n'est pas très sympathique pour vos copains socialistes et communistes parce que vous ne les citez jamais. Andonella FLECHET.

Mme FLECHET : Comme je vous l'ai dit, la participation de la Collectivité est supérieure au montant encadré, puisque pour le risque santé, le montant minimum était fixé à 15 € et pour la prévoyance, le montant minimum était arrêté à 7 €. Nous sommes au sein de la Collectivité à 30,25 € sur la garantie santé et à 37 € à compter de trois adhérents et pour la formule famille. Là, nous déclinons une tarification sociale et préférentielle pour plusieurs adhérents. Sur la garantie prévoyance, nous sommes à 16 € par agent. Nous sommes bien au-delà de ce qui nous était imposé par le Code général de la fonction publique.

M. le Maire : Merci, Andonella FLECHET. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je vous remercie. Au moins, cela veut dire que les organisations syndicales ont travaillé avec vous pour une tarification sociale que nous ne pouvons que féliciter.

Cependant, oui, en France, il y a la droite, il y a l'extrême droite, il y a la gauche et les écologistes. Quand je cite les écologistes, je cite toujours la gauche, avec laquelle nous avons fait alliance et avec laquelle nous savons avancer ensemble. Il ne faut pas venir dire n'importe quoi. Vos délibérations sont profondément à droite. Votre programme était profondément à droite. Votre arrêté qui a été retoqué était un arrêté de droite, même proche de l'extrême droite. Malheureusement, je regrette, je ne vous ai jamais mis dans le même camp que l'extrême droite, mais vous avez parfois des attitudes qui en sont proches, et c'est bien regrettable.

M. le Maire : Je suis proche de rien du tout, je fais les choses dans l'intérêt des Saint-Chamonaises et des Saint-Chamonais, Monsieur MINNAERT et vous vous êtes tellement politisés : les alliances avec les camarades politiques. Finalement, les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais, cela ne les intéresse pas. D'ailleurs, je pense que les municipales ont bien reflété tout cela. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Nous sommes dans la thématique des ressources humaines, je vais revenir sur notre thématique, puisque leur sujet n'est pas sanctionné chez tout le monde de la même manière. Nous vous avons posé une question en mois d'avril, donc avril, mai, juin, juillet, août, septembre, c'est long, je ne harcèle pas trop, parce que je ne voudrais pas qu'on dépose plainte contre nous pour harcèlement, parce que nous posons trop de questions à votre nouveau directeur de cabinet.

Quel est le taux d'absentéisme chez les agents communaux, Madame FLECHET ? C'est simple, c'est un chiffre.

Mme FLECHET : Ce chiffre vous avait été donné au moment de la présentation du RSE. Il est de 8 %. C'est la moyenne nationale. Nous nous alignons sur la moyenne nationale.

Je profite d'avoir la parole pour répondre à Monsieur MINNAERT pour lui dire que, effectivement, je me félicite de la qualité du dialogue social que nous pouvons avoir avec les organisations syndicales de la collectivité. Ce qui nous amène toujours à trouver le compromis, mais à souligner aussi qu'il y a une volonté de la collectivité d'être sur une qualité d'accompagnement dans le cadre de la protection sociale au-dessus de ce qui nous est imposé. C'est vraiment une volonté politique aussi d'aller au-delà des montants qui nous étaient imposés.

M. le Maire : Merci, Andonella FLECHET. Merci aussi à vous de travailler en relation constante avec les syndicats, la direction générale, pour trouver toujours des consensus. C'est aussi comme cela qu'on fait avancer les choses, en étant consensuels. Merci à eux aussi d'être à nos côtés. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je fais une petite parenthèse sur le fonctionnement entre vous et nous, parce que vous m'avez proposé des choses. Je vais vous faire un petit retour. Il y a des documents qui ne nous parviennent pas. Il y a des demandes qui ne nous parviennent pas. Je pense d'ailleurs que mes collègues du groupe à gauche, mais de droite, prendront la parole à ce sujet-là, notamment concernant la tribune municipale, puisqu'ils n'ont pas reçu la demande.

Il y a des documents, et c'est l'informatique, et ce n'est pas grave que l'on ne reçoive pas. Je veux bien que les documents dont vous me parlez, Madame FLECHET, les recevoir, parce que je vais vous donner un exemple.

Il y a une commission qui s'est tenue le 6 juin, où il fallait être là à tour de rôle et nous n'avons pas été prévenus. Vous voyez, c'est aussi pour expliquer à ceux qui ont la patience, l'immense patience de nous regarder et de nous écouter que votre opposition, vous la traitez fort mal, puisque nous sommes toujours extrêmement corrects, nous sommes toujours là, nous sommes présents, nous vous prévenons.

Je sais que cela vous agace parce que maintenant, nous sommes quatre. Quand il y a un événement, ce n'est pas Madame SURPLY, c'est quatre fois plus de SURPLY. Ce sont mes élus qui viennent. Mais je sais, Monsieur VIALATTE, je vous énerve, mais calmez-vous. Il faut que vous ayez conscience que quand nous vous demandons un document, ce n'est pas pour vous faire perdre du temps. Je veux bien ce document et je vais vous poser une deuxième question. Quel est le taux d'arrêt maladie ?

M. le Maire : Vous êtes un peu narcissique, Madame SURPLY. Vous avez quatre fois plus de SURPLY. Cela veut dire que vous considérez vos autres collègues comme des Madame SURPLY bis, mais chacun a son caractère, chacun est différent, chacun a sa façon d'être. C'est l'humain, ça. C'est quand même inquiétant d'être aussi narcissique, Madame SURPLY. Cela m'inquiète pour la démocratie, d'ailleurs.

D'ailleurs, vous dites : « Nous n'avons pas eu d'informations », je l'attendais, celle-là, sur les tribunes. Je peux comprendre. Vous étiez tous en vacances. Vous aviez autre chose à faire qu'une tribune et de vous occuper de la Ville de Saint-Chamond. Je l'entends. Il n'y a pas de souci.

J'ai demandé que l'on me transmette le mail qui a été envoyé à tous les élus d'opposition, le 13 juillet. Le mail a été envoyé à tous les élus d'opposition pour dire : « Vous avez jusqu'à peu près au 15 août » pour rendre votre tribune, ce qu'a très bien fait le groupe de Monsieur MINNAERT, et je les en remercie, parce que pour cela, nous ne pouvons pas vous dire le contraire, vous êtes toujours dans les temps pour rendre les choses, mais n'allez pas dire, c'est

la Ville qui n'a pas fait le travail. Non, le service COM a très bien fait son travail, ils vous ont envoyé, bah si, vous avez entendu que certains ne recevaient pas les invitations, toutes les invitations sont envoyées à tout le monde, arrêtez de tenter de faire croire des choses qui sont fausses, nous pouvons le prouver, il y a des mails, il y a la date, il y a l'heure, là-dessus, c'est l'avantage du numérique et de l'informatique, c'est assez formidable, c'est que l'on voit ce qui est fait et ce qui est envoyé.

Le RSE a été présenté en Conseil municipal, Madame SURPLY, à un moment donné, il faut suivre aussi quand on en parle en conseil, et quand on donne des chiffres, et les documents, vous les avez, à un moment donné, nous ne pouvons pas faire le travail à votre place, il faut que vous travailliez, vous, de votre côté, et il n'y a pas de souci derrière. Nous sommes prêts à répondre à vos questions, mais nous ne pouvons pas toujours nous répéter indéfiniment sur des choses que vous demandez tous les deux mois. À un moment donné, il faut avancer.

Mme FLECHET : Je n'ai pas le chiffre en tête sur le taux d'arrêt maladie, mais nous vous le communiquerons, Madame SURPLY. Mais ce n'était pas à l'ordre du jour dans les rapports qui sont présentés. Nous communiquerons ce chiffre. Il n'y a absolument aucun souci. Nous vous le communiquerons en temps et en heure, comme nous le faisons d'habitude.

M. le Maire : La direction générale et mon directeur de cabinet prennent note et nous vous répondrons, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Là, il y a plusieurs choses dans ce que vous avez dit. La première, c'est que je vois que vous êtes gêné aux entournures sur votre fonctionnement. Nous avons demandé un agenda à votre cabinet sur une chose toute simple, ce que font toutes les collectivités territoriales de France, un agenda des commissions et des conseils municipaux. Je ne l'ai toujours pas, parce qu'on m'a dit que ce n'était pas prêt. Vous n'êtes même pas capable de faire ça.

Ce que je suis en train de vous expliquer, parce que vous, vous faites un pas de côté, je le fais également vers vous, vous avez des carences de fonctionnement et que, absolument, jamais vous ne vous excusez. Je vais revenir sur ce sur quoi vous apportez votre interlocution. Si vous nous aviez laissés prendre la parole en début de conseil, je vous aurais expliqué avec le plus grand des calmes que nous avons reçu la demande de tribunes du service communication et nous les remercions d'ailleurs parce qu'ils sont parfois extrêmement souples.

En revanche, nous avons volontairement laissé vide cette colonne et pardon, je pense que vous avez pris des vacances comme nous, en tout cas, j'espère. Ce n'est pas non plus un péché de prendre des vacances. Je vous explique juste. C'est vide, vide comme votre politique culturelle. Vous vous êtes bien gardé de nous dire que le président du Comité des fêtes avait démissionné. C'est vide comme votre politique de sécurité. Vous vous êtes bien gardé de nous dire pourquoi vos arrêtés municipaux avaient été retoqués. D'ailleurs, est-ce que vous avez demandé ? Est-ce que vous avez consulté le directeur de la police ? Est-ce que vous avez consulté le commissaire ? Pas de réponse.

« Madame FLECHET, quand vous me dites, on va vous répondre comme d'habitude », comme d'habitude, c'est compliqué. Parce qu'aujourd'hui, plus de 12 fois, nous avons été obligés de saisir un organisme d'autorité pour vous forcer, et je pèse mes mots, pour vous forcer à faire votre travail et à répondre.

Puisque nous sommes des élus, et je sais que cela vous fatigue, mais nous représentons des habitants, et visiblement, vous êtes un peu obsédé par notre condition personnelle, mais ce n'est

pas grave, ne vous inquiétez pas, respirez par le nez. Nous nous portons bien, mais il reste des questions auxquelles vous refusez de répondre. Les bilans d'Atout Monde, pourquoi vous ne transmettez pas les bilans d'Atout Monde ? Pourquoi vous ne nous expliquez pas pourquoi un tel démissionne ou n'est pas renouvelé ? Mais c'est très bien, et vous voyez votre acte de pseudo-autorité de début de conseil où vous avez hurlé sur les gens, sur des enfants, cela ne fonctionne pas. Mais les gens verront bien que vous avez un refus de démocratie.

Je ne reviendrai pas sur la sous-commission. Peut-être que si, nous y reviendrons sur cette sous-commission que vous avez réunie, où il s'est distribué des documents, où aucun élu de notre groupe n'était au courant. Cela étant, je peux saisir 20 000 fois le tribunal administratif.

M. le Maire : C'est bon, on déborde. Je veux bien vous laisser la parole, mais là, j'ai l'impression... Une fois, j'avais dit, M. MINNAERT, il ne vous manque que la coquille. J'ai l'impression d'avoir Calimero. Là, j'ai l'impression qu'il n'y a rien qui va. Bien évidemment, la tribune, vous avez le droit de la laisser vide. Juste, ce qui me fait tic, c'est comme par hasard, celle entre 13 juillet et 15 août, c'est celle que vous laissez vide. Bon, ça m'interroge, comprenez-le. Parce que vous, vous avez toujours le droit de vous poser des questions, de vous interroger. Mais nous, jamais. Le fonctionnement, la Ville fonctionne très bien. D'ailleurs, les dernières élections municipales ont renouvelé la confiance en notre équipe. C'est bien qu'à un moment donné, cela fonctionne très bien. En tout cas, très bien. Bien, parfois, on pourrait peut-être être meilleur, vous savez, je le dis, personne n'est parfait.

Le premier, vous nous demandez des choses sur Atout Monde, vous avez raison, mais pourquoi vous n'allez pas à l'AG ? Chaque année, on vous invite. Quand derrière, vous tentez de faire croire aux gens en disant : « Oui, on vous pose des questions sur les démissions, non-prolongation », j'ai répondu à Madame LARCA, j'ai répondu très clairement sur le sujet. Donc quand on nous pose des questions, nous sommes sereins, sauf que nous, nous ne dramatisons pas tout. Vous, vous avez une capacité à tout dramatiser. Tout est polémique. Parce qu'en fait, vous ne vivez que de ça. C'est sûr, quand on habite Lyon, c'est compliqué d'être sur le terrain, que les gens vous connaissent, et vous préférez faire des TikTok, etc. Les arrêtés, vous me dites : « Nous ne savons pas ce qui s'est passé, les arrêtés ». Avec Régis CADEGROS, nous avons fait tous les médias de France et de Navarre, les médias régionaux, les médias nationaux. Je pense que vous avez eu l'information assez clairement.

Allez, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Ce n'est pas un honneur d'avoir été faire les médias parce que vous n'avez pas respecté votre rôle de maire. Votre rôle de maire, c'était d'appliquer la décision du tribunal administratif et ce n'était pas de venir la contester. Vous pouvez contester quand vous êtes un militant politique.

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je me permets de vous couper le micro. J'ai appliqué la décision du tribunal. La parole est à Andonella FLECHET.

Attendez, vous aurez la parole après, ne vous inquiétez pas, c'est le débat.

Intervention hors micro

M. le Maire : Allez, Madame FLECHET. Nous revenons sur la délibération, après, je vous redonne la parole.

Mme FLECHET : Je souhaitais juste répondre à Madame SURPLY en lui disant qu'il me semble avoir toujours honoré mes engagements et répondu à vos questions personnellement en tant qu'élue. Ce qui me désole aujourd'hui, c'est qu'à chaque fois que vous posez une question, vous instillez la suspicion parce que vous prétendez des choses et vous prétendez avoir des informations. Alors, si vous avez des informations concernant les différents sujets que vous avez abordés, faites-en part à l'Assemblée, plutôt que d'instiller à chaque fois la suspicion et de nous renvoyer la question. Mais vous semblez avoir plein d'éléments. Vous êtes là à prétendre tout un tas de choses. Si vraiment il y a matière à débattre et matière à soulever la suspicion, faites-le. Faites-le, mais ne lancez pas des choses comme cela.

Intervention hors micro

Mme FLECHET : Non, vous n'êtes pas bâillonnée. Vous n'êtes pas bâillonnée. Vous êtes là toujours à prétendre connaître des choses. En fait, vous saupoudrez. Vous êtes là, vous allez au-devant, vous prenez quelques informations comme cela que vous entendez par la rumeur, mais vous n'approfondissez jamais les choses. D'accord ? C'est tout ce que j'avais à vous dire. Je pense que nous honorons notre engagement et à chaque fois, nous avons su tenir parole. Voilà ce que j'avais à vous dire.

M. le Maire : Merci à Andonella FLECHET et je rappelle que la seule personne mise en examen de cet hémicycle, c'est vous, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Bien sûr, et je vais répondre, parce que visiblement, vous aimez le hors-sujet, donc nous continuons, Madame FLECHET, je ne peux pas m'exprimer, parce que je suis bâillonnée et que 8 %... donnez juste une réponse.

Pourquoi me coupez-vous la parole ? Je ne vous ai pas coupé la parole, Mme FLECHET.

M. le Maire : Madame SURPLY, allez-y.

Mme SURPLY : Vous recoupez. En fait, c'est un peu votre manière d'être mal à l'aise. Je vous ai cité des faits. Vous n'avez pas voulu que nous nous exprimions en début de conseil. Nous pourrons aussi aller au tribunal. Ce n'est pas grave. En attendant, je n'ai toujours pas vu l'ombre d'une mise en examen concernant votre ancien directeur de cabinet. J'espère que Monsieur LOPEZ ne me fera pas l'affront alors qu'il sait que, je l'apprécie grandement, que poser trop de questions est un crime de lèse-majesté. Mais six mois, pour dire 8 %, je vais vous dire quelque chose, Madame FLECHET, c'est énorme et 8 %, c'est énorme. Vous ne pouvez pas vous satisfaire de ce chiffre et vous devriez nous dire dans cet hémicycle ce que vous comptez entreprendre pour faire baisser ce chiffre. C'est cela que vous auriez dû faire si vous étiez vraiment à votre affaire.

M. le Maire : Vous êtes bien mise en examen, Madame SURPLY. Cela vous a certainement d'ailleurs été notifié et puis la justice tranchera. Soit vous serez condamnée, soit vous ne serez pas condamnée. Nous en reparlerons, vous êtes mise en examen et vous êtes la seule de l'hémicycle, en tout cas, malgré les nombreuses plaintes que vous avez déposées contre nous. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Effectivement, cette fois-ci, nous sommes rentrés dans une délibération qui est sortie hors sujet et là, cette fois-ci, cela ne vous a pas posé de problème. Surtout, c'est même vous qui l'avez fait.

Concrètement, je ne rentrerai pas sur les exigences de 8 %, parce qu'effectivement, c'est souvent des choses nationales, et il est normal que des gens puissent tomber malades, ça arrive à tout le monde, et je ne rentrerai pas dans ce débat. J'avais une petite intervention, notre groupe, ce n'est pas le groupe Jean MINNAERT, c'est le groupe de la gauche et des écologistes, et nous avons chacun une identité, et je tiens à le dire. Quand Madame CHAMPALLE, Monsieur GIRAUDO et moi-même nous nous exprimons, nous le faisons parfois bien tous ensemble, et il pourra arriver des fois que nous nous exprimions d'une manière différente, parce que nous aimons la démocratie et la pluralité.

M. le Maire : Y a-t-il sur cette délibération des oppositions ?

Intervention hors micro

M. le Maire : Nous prenons acte, très bien, merci.

Résultat du vote : Le Conseil municipal prend acte de la délibération.

M. le Maire : Nous repassons à la délibération n° 6, et la parole est à Andonella FLECHET.

DL20260133. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SERVICES CIVIQUES

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le Maire. La Ville accueille des volontaires en services civiques depuis 2017, date de la création des services civiques. Nous nous proposons de renouveler notre agrément afin de poursuivre ce dispositif d'engagement au service de l'intérêt général. Comme vous le savez, il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, voire jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

Le service civique constitue un engagement volontaire au service de l'intérêt général, comme je vous l'ai dit. Il permet de valoriser l'engagement de la jeunesse et surtout de favoriser la cohésion sociale. Il est accessible sans condition de diplôme et bénéficie d'un accompagnement personnalisé par un tuteur.

Je rappelle qu'un service civique n'est pas un emploi et ne peut pas s'y substituer et que l'État prend en charge l'indemnité principale et que la Ville verse quant à elle la prestation complémentaire prévue par les textes.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la demande de renouvellement d'agréments auprès de l'Éducation nationale et du Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports.

M. le Maire : Merci à Andonella FLECHET. Y a-t-il des questions ? Sur cette délibération, pas de questions. Merci aussi aux tuteurs qui accompagnent les services civiques, les agents de la collectivité. Nous sommes très heureux de pouvoir prolonger et de continuer à accueillir des services civiques parce que c'est une vraie volonté de notre majorité municipale d'ouvrir nos portes à ces jeunes-là.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adoptés à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 7 sur les éducateurs sportifs.

DL20260134. MISES À DISPOSITION D'ÉDUCATEURS SPORTIFS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 – RENOUVELLEMENT

Mme FLECHET : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération renouvelle pour l'année scolaire 2026-2027 le dispositif de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux auprès des associations listées dans le tableau en annexe.

Il s'agit, comme vous le savez, d'un dispositif encadré, car les associations remboursent à la collectivité la rémunération ainsi que les cotisations correspondantes au temps de mise à disposition au sein de l'association. Le Conseil municipal est aujourd'hui invité à prendre acte de ce renouvellement. Très bien, y a-t-il des questions sur le renouvellement des APS ?

M. le Maire : Madame LARCA.

Mme LARCA : Il y avait juste deux petites questions, à savoir la fiche de poste, si c'est quelque chose qu'on peut avoir ou se procurer. Combien d'associations actuellement en bénéficient ? Actuellement ?

M. le Maire : C'est marqué dans la délibération, mais on va vous répondre. Oui, c'est marqué dans la délibération.

Mme FLECHET : Actuellement, ce sont deux associations sportives : Saint-Chamond Foot et Saint-Chamond Tennis de table. Comme je vous le disais, il s'agit d'un renouvellement. Donc, on renouvelle les deux associations qui bénéficiaient de cette mise à disposition des APS.

M. le Maire : Deux APS : Saint-Chamond Foot, Saint-Chamond Tennis de table.

C'est dans les mœurs depuis très, très longtemps, à Saint-Chamond.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ?

M. GRECO : Nous prenons acte.

Résultat du vote : Le Conseil municipal prend acte de la délibération.

M. le Maire : Nous prenons acte. Très bien, nous avons pris acte aussi. Andonella FLECHET, la délibération n° 8.

DL20260135. PERSONNEL COMMUNAL – MISES À DISPOSITION AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2027 – RENOUVELLEMENT

Mme FLECHET : Il s'agit du même type de délibération, mais là, il s'agit de renouveler, pour l'année civile 2027, des mises à disposition de personnel communal auprès de deux structures associatives, qu'est le CGOS, pour une mission de gestion à temps complet et pour le club amical

de retraités de Fonsala pour deux heures d'entretien par quinzaine. Ces dispositifs-là aussi sont encadrés et font l'objet d'un remboursement des frais engagés concernant la rémunération et les cotisations sur le temps de mise à disposition.

Là aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- de prendre acte de ce renouvellement.

M. le Maire : Très bien, merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

M. CADEGROS : Nous prenons acte, le Conseil municipal prend acte de cette décision.

Résultat du vote : Le Conseil municipal prend acte de la délibération.

M. CADEGROS : Nous allons passer maintenant à la délibération n° 10. Je vais laisser la parole à Madame Florence BERSOT-DERMETROSSIAN pour une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Roger Planchon.

DL20260137. ASSOCIATION « AMIS DU VIEUX SAINT-CHAMOND » – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ROGER PLANCHON – SAISON 2026/2027

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : Merci, Monsieur CADEGROS.

La délibération n° 10 concerne l'association des Amis du Vieux Saint-Chamond. Donc, en fait, c'est une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Roger Planchon pour la saison 2026-2027. Alors, pourquoi ? Nous proposons de reconduire la mise à disposition gratuite de la salle Roger Planchon aux Amis du Vieux Saint-Chamond pour cette conférence gratuite durant la saison 2026-2027. Cette association qui est connue de tous, je pense, contribue depuis plus de 50 ans à la connaissance et à la transmission de notre histoire locale. Et c'est pour cela que nous soutenons cette association depuis plus de 50 ans, afin de préserver, de transmettre la mémoire de Saint-Chamond.

Le principe est très simple, il s'agit de conférences entièrement gratuites pour le public et la Municipalité soutient de façon transparente et valorise l'association qui fait ce travail remarquable.

Il est simplement proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la conclusion de la convention entre la commune de Saint-Chamond et l'Association des Amis du Vieux Saint-Chamond.

M. CADEGROS : Très bien, merci. Y a-t-il des questions ? Effectivement, c'est une très belle association qui nous fait revivre le passé et que l'on remercie pour toutes les manifestations qu'ils organisent. Pas de questions, donc je le mets aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Merci pour cette belle unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. CADEGROS : Nous allons passer à la délibération n° 11. Nous allons passer aux affaires sportives. Une subvention exceptionnelle au profit de l'association Entente Saint-Chamond-Volley. Je vais laisser la parole à Bruno CHANGEAT.

DL20260138. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ENTENTE SAINT-CHAMOND VOLLEY

M. CHANGEAT : Merci, Monsieur CADEGROS. En effet, pour cette première délibération, je vais vous parler de l'Entente Saint-Chamond-Volley, qui a développé une section de volley assis. Cette section a obtenu une 11ème place au niveau national cette année, ce qui lui a permis de participer à la finale du challenge 4x4 qui a eu lieu les 20 et 21 juin à Chenôve.

L'équipe a réalisé une très belle performance puisqu'elle a terminé 6ème. Le problème, c'est que le budget prévu pour cette nouvelle section permettait de financer le matériel et les phases qualificatives, mais ne prévoyait pas les dépenses liées à cette finale. La Commune souhaite donc donner un coup de pouce au club pour l'aider à faire face à ces frais supplémentaires qui sont exceptionnels, puisque cette année, c'est une année exceptionnelle puisqu'ils sont allés au niveau national, mais aussi pour soutenir, et nous y tenons, le développement du sport inclusif.

Il est proposé :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 670 € à l'Entente Saint-Chamond Volley ;
- d'autoriser le virement de cette somme et de l'inscrire au budget principal de la commune.

M. le Maire : Merci. Merci à Bruno CHANGEAT pour cette présentation. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Monsieur CHANGEAT, nous avons une histoire, vous et moi, sur les subventions et les subventions exceptionnelles. Je me suis posé une petite question récemment et je me suis demandé : votre budget de subvention exceptionnelle, il n'est pas élastique ? Il y a une limite. Cela veut-il dire que première arrivée, première servie ? Que répondez-vous à une association qui vous demande une subvention exceptionnelle et vous n'avez plus le budget ? Je vous remercie.

M. le Maire : À Bruno CHANGEAT de répondre dans cette fameuse histoire entre Isabelle SURPLY et Bruno CHANGEAT.

Mme CHANGEAT : Écoutez, Madame SURPLY, je vais vous répondre là-dessus. Sur cette subvention exceptionnelle, en effet, nous avons un budget sur l'année et il ne nous arrive jamais d'être obligés d'arriver au bout de notre budget. Toutes les associations, il faut bien le dire, et nous le disons autour de cet hémicycle, peuvent demander une subvention exceptionnelle quand elle est justifiée, bien sûr, puisque là, vous le verrez, il y a ensuite une deuxième délibération concernant les subventions exceptionnelles. Mais nous étudions toutes les demandes.

Après, nous avons des critères aussi sur ces subventions. Il faut que ce soit des frais supplémentaires. Ce n'est pas une subvention de fonctionnement. Elle ne doit pas revenir chaque année, etc.

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT pour cette réponse claire. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Presque claire. Monsieur CHANGEAT, les critères des subventions exceptionnelles, vous n'auriez pas envie de nous les envoyer parfois. Parce que je me dis, diriez-

vous ce soir au Conseil municipal quel est le montant de l'enveloppe de gras de subventions exceptionnelles ? Parce que moi, à ce train-là, et c'est une question qui nous est posée par les associations, je vais dire à toutes les associations qu'elles peuvent demander une subvention exceptionnelle. C'est très dangereux, ce que vous me dites. Il va falloir encadrer votre propos.

M. CHANGEAT : Nous pouvons refuser une demande, il faut qu'il y ait une justification sur ces subventions exceptionnelles. Nous ne dépensons pas à tout va et les critères, c'est facile. Vous regardez même sur la réglementation. Vous tapez subvention exceptionnelle. Qu'est-ce qu'une subvention exceptionnelle ? Une subvention exceptionnelle, c'est soit un événement exceptionnel, c'est-à-dire qu'on organise un bel événement qui n'a pas lieu chaque année. Là, nous pouvons avoir une subvention exceptionnelle ou des charges, des frais qui ne sont pas prévus. Ce sont les deux critères, pour donner une subvention exceptionnelle.

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT. C'était très clair, cette fois.

Mme SURPLY : Les frais pas prévus, c'est ce qu'on appelle les faux frais. Nous sommes d'accord ? C'est quoi, pas prévu ? Mais pardon, vous parlez aussi aux associations.

M. le Maire : Madame SURPLY, je vais vous prendre un exemple. Vous êtes présidente d'une superbe association de hockey sur gazon à Saint-Chamond. Vous avez une subvention de fonctionnement de 20 000 € annuels qui payent vos charges. Vous avez cherché bien évidemment du sponsoring, parce que la ville, la collectivité ne doit pas être la seule à abonder dans une association. Parce que nous le faisons aujourd'hui, mais nous ne pourrons pas le faire éternellement. Je tiens à rassurer tout le monde. Nous ne savons pas à quelle sauce on va être mangé à la fois sur le prochain budget de l'État et sous le prochain président de la République. Là, vous organisez les championnats de France de hockey sur gazon. Isabelle SURPLY, présidente de l'association, demande une subvention exceptionnelle, parce que ces championnats de France de hockey sur gazon n'étaient pas prévus dans la saison sportive et vont bien évidemment induire des frais supplémentaires à l'association qui sont exceptionnels. Là, vous envoyez un joli petit dossier au sport qui étudie avec vous la possibilité de vous accompagner ou non, selon l'enveloppe budgétaire. Mais comme l'a dit Bruno CHANGEAT, jusqu'à présent, nous avons pu accompagner toutes les associations.

Vous voyez, les subventions exceptionnelles, généralement, c'est entre 300 et 1 000 €. C'est à peu près la fourchette et cela peut servir à payer une partie de l'accueil des délégations de hockey sur gazon que vous accueillez pour vos championnats de France. Cela peut payer les toilettes sèches que vous mettez à disposition de vos bénévoles et des personnes qui vont venir voir votre championnat de France de hockey sur gazon.

J'ai tenté de le vulgariser, mais je pense que comme cela, c'est plutôt clair. Après, si vous êtes sur votre téléphone, vous ne m'écoutez pas.

Mme SURPLY : Je vérifie ce que vous dites.

M. le Maire : Je ne peux pas vous aider.

Mme SURPLY : Vous savez, je fais comme vous, mais je ne réponds pas aux gens sur Facebook pendant le conseil.

M. le Maire : Moi non plus, rassurez-vous.

Mme SURPLY : Ceci dit, c'était à Bruno CHANGEAT que je m'adressais, je trouve dommage que ce ne soit pas lui qui réponde. Vous l'avez sauvé, vous êtes venu à la rescousse, ce n'est pas grave.

Je vais aller regarder les critères sur Internet. En revanche, je trouve que ne pas donner de limite à une subvention exceptionnelle, très bien. Je vais me faire la messagère, non pas en tant que présidente du club de hockey sur gazon, mais en tant qu'élue, en disant : « Allez-y, parce que je vous garantis, Monsieur CHANGEAT, qu'il pense que... ». En tout cas, certaines associations pensent que c'est réservé à certains. Je le dis, hein, parce que Madame FLECHET m'a dit : « Mais dites ce que vous savez ». Parfois, vous laissez penser que vous effectuez du favoritisme.

M. le Maire : Quand par exemple ?

Mme SURPLY : Vous me coupez la parole.

M. le Maire : Donnez un exemple.

Mme SURPLY : Vous me coupez la parole. Vous dites un événement qui n'a jamais eu lieu. On reprend le mille-pattes et puis il y a une subvention exceptionnelle qui n'est pas de 1 000 €, Monsieur le Maire, mais de plus de 1 000 €.

M. le Maire : Le millepatte n'avait pas eu lieu depuis trois ou quatre ans. Vous avez un autre exemple ? Donnez-moi un autre exemple.

Mme SURPLY : Non, mais je parle à Monsieur CHANGEAT.

M. le Maire : Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Si vous voulez, cela vous fait plaisir, très bien. La question que je vous pose, c'est que si vous ne donnez pas des critères très précis ce soir, je vais courir toutes les associations en disant : « Allez-y ».

M. le Maire : Alléluia, Madame SURPLY va courir toutes les associations. Nous allons la croiser dans toutes les assemblées générales. C'est très bien. Bravo, Madame SURPLY. Vous allez voir, c'est un vrai investissement dans les assemblées générales. Les trajets Lyon – Saint-Chamond vont vous coûter cher en gasoil. Bruno CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Elle n'écoute plus, je ne vais pas répondre.

Intervention hors micro

M. le Maire : Madame SURPLY, vu que vous n'écoutez pas Bruno CHANGEAT, il ne vous répondra pas.

Intervention hors micro

M. le Maire : Vous piaillez dans votre coin parce que vous êtes gênée, peut-être vexée de vous être fait prendre le doigt dans le pot de miel parce que finalement vous n'avez pas d'exemple, vous laissez, vous supputez des choses et vous n'avez pas d'exemple concret derrière. Vous êtes gêné, nous le sentons à votre prise de parole, cela peut arriver, il n'y a pas de souci, Madame. En tout cas, nous sommes ravis de vous voir maintenant à chaque AG de la Ville de Saint-Chamond, c'est en direct, c'est dit à toutes les associations. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je dirais qu'un budget prévoit toujours une réserve pour pouvoir faire des subventions exceptionnelles et ce soir, nous avons un exemple parfait, c'est la subvention pour les sinistrés liés aux incendies. Ce n'était pas prévu dans le budget.

Un budget prévoit des catastrophes. C'est un peu comme un système d'une assurance. Nous prévoyons certaines dépenses en ne sachant pas ce qui peut arriver.

Je trouve que ce débat me paraît un peu étonnant. Ce n'est pas pour moi le plus important.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT. J'avoue que la comparaison avec l'assurance, nous avons un petit peu de mal à la comprendre. Mais sur le début de vos propos, nous sommes assez d'accord avec vous en disant que nous pouvons ne pas avoir tout prévu, bien évidemment.

M. MINNAERT : Quand vous payez une assurance, ils ne savent pas si vous allez avoir des accidents ou qu'est-ce qui va arriver. Mais concrètement, ils prévoient ce risque. Une collectivité prévoit aussi que l'on peut avoir des dépenses qui vont au-delà de ce qui était prévu.

M. le maire : Très bien, Monsieur MINNAERT. Nous n'allons pas débattre sur les assurances, je comprends ce que vous voulez dire.

M. MINNAERT : Cela ne me paraît pas extraordinaire. C'était pour vous expliquer la comparaison.

M. le Maire : Je vous remercie de cette explication, Monsieur MINNAERT. Merci de m'avoir enrichi intellectuellement. Merci à vous.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : La parole est à nouveau à Bruno CHANGEAT pour une subvention exceptionnelle.

DL20260139. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AS FORÉZIENNE

M. CHANGEAT : Là, c'est un bel exemple de subvention exceptionnelle, Madame SURPLY. C'est un bel exemple, l'AS Forézienne, qui est une petite association, un club de foot, qui souhaite créer une nouvelle équipe de football à 7 qui n'avait pas d'équipe de football à 7.

Dans la catégorie vétéran FSGT, ils ont une demande, ils créent une nouvelle équipe. Pour lancer cette équipe, elle doit acheter du matériel, notamment des tenues, des ballons, un sac pour transporter les équipements, etc. L'association a donc sollicité une aide financière auprès de la commune. Je crois que c'est une des premières fois, d'ailleurs, qu'elle sollicite, mais là, c'est vraiment justifié. Afin de l'accompagner dans ce nouveau projet, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 686,60 €, qui est en fait le coût de ces nouvelles tenues, en fait ce coût supplémentaire sur son budget de l'année qui impacte cette association.

Cette aide lui permettra de participer à l'achat du matériel nécessaire au fonctionnement de cette nouvelle équipe. Il est proposé :

- d'autoriser le versement de cette somme ;
- d'imputer la dépense au budget principal de la commune.

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT. Dans la romance des subventions exceptionnelles, Madame SURPLY. N'y a-t-il pas de questions ? Madame MAURY.

Mme MAURY : Merci. J'ai pris connaissance du projet de délibération proposant l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 686,60 € au profit de l'AS Forézienne pour l'achat de maillots, équipe de vétérans FSGT, c'est une équipe de foot à sept personnes.

Je tiens à préciser qu'il est primordial de soutenir la pratique sportive et le tissu associatif, mais l'examen des éléments joints au dossier m'amène à m'interroger sur l'opportunité et le bien-fondé de cette attribution au regard de l'intérêt communal. En effet, il y a deux éléments qui posent question.

Premièrement, l'ancrage territorial et la composition de l'association. Si le siège social est bien domicilié dans notre commune, l'association ne compte que 16 adhérents au total, dont seulement six résidents de notre ville. Les dix autres membres, ainsi que la majorité du bureau, résident dans d'autres communes.

Deuxièmement, l'équité de traitement entre associations. Nous en reparlons. Le soutien financier de notre collectivité doit s'appuyer sur des critères clairs et équitables. Si chaque équipe ou section de vétérans pratiquant dans le département ou au sein de la FSGT sollicitait des subventions exceptionnelles d'équipement auprès de notre commune, le budget municipal consacré aux sports ne pourrait y subvenir. De plus, nos concitoyens peuvent difficilement comprendre que leurs impôts locaux servent à financer des équipements bénéficiant en grande majorité, à des résidents d'autres communes.

Afin de pouvoir voter cette délibération en toute clarté et transparence, je souhaiterais obtenir des précisions sur les points suivants :

- quels sont les critères précis qui ont motivé le choix d'accorder cette subvention exceptionnelle à cette association en particulier ?
- deuxièmement, quel est l'intérêt direct ou le rayonnement spécifique apporté à notre commune par cette initiative ?
- troisièmement, pouvez-vous me confirmer qu'il y a des associations qui comprennent plus d'adhérents et obtiennent moins de budgets ?

Enfin, pour conclure, le devis provient d'une entreprise située à Andrézieux, alors que nous avons un acteur local qui pourrait y subvenir. N'est-il pas important de préférer faire travailler un professionnel couramiaud plutôt qu'à Andrézieux ? Merci de vos réponses.

M. le Maire : Très bien, Bruno CHANGEAT. J'ai coupé la parole à quelqu'un ? Monsieur PERRIN, pardon. Attendez, parce que j'ai la caméra, je ne vois pas votre micro. Allez-y, rappuyez, je vous donne la parole. Allez-y, Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais effectivement avoir à peu près le même discours que ma collègue, c'est-à-dire que nous nous sommes interrogés sur cette étrange association « AS Forézienne ». Nous avons eu la curiosité d'aller gratter un petit peu. Nous n'avons absolument rien trouvé sur cette association. Nous n'avons pas les noms. Je ne vous parle pas, évidemment, des retours financiers. Il n'y a absolument rien.

Visiblement, il y a une adresse, voire même deux, sur Saint-Chamond, une sur Andrézieux. Peut-être que Monsieur FABRE, qui est d'Andrézieux, peut nous éclairer là-dessus, s'il le sait. Mais sinon, nous ne savons rien et c'est ennuyeux de dépenser l'argent du contribuable de Saint-Chamond pour une association dont, finalement, nous avons très peu de choses.

J'allais poser la question à l'ensemble de l'Assemblée. Est-ce qu'ici, quelqu'un connaît l'AS Forézienne ? Le nom est plutôt de La Plaine plutôt que du Gier. Merci.

M. le Maire : Monsieur PARRIN, je comprends qu'en tant qu'habitant de La Terrasse, vous ne connaissiez pas cette association. Avant, vous aviez l'AS Chavanne. Vous connaissez Chavanne ? C'est un quartier de Saint-Chamond. Anciennement Saint-Julien-en-Jarez. Non, mais cela me fait plaisir de faire un peu d'histoire, en plus. Cela doit faire plaisir aussi à Monsieur DEGRAIX, qui est professeur d'histoire. Comme cela, au moins, nous faisons plaisir à tout le monde. Ils ont fusionné avec l'AS Forézienne.

En effet, l'AS Forézienne n'est pas un territoire, c'est une société. À l'époque, l'AS Forézienne était un club d'entreprises, comme le centre hospitalier. Ce n'est pas Raphaël BERNOU, l'ancien président, qui me dira le contraire. D'ailleurs, le président de l'AS Forézienne habite Saint-Chamond, sur les hauteurs de la commune, et est très investi dans le monde associatif. Monsieur CHANGEAT.

M. CHANGEAT : C'est une association qui a son siège à Saint-Chamond et dans toutes nos associations, nous n'avons pas que des Saint-Chamonais, puisque Madame MAURY, il y avait des gens d'autres communes, mais nous avons pas mal d'associations qui vivent sur notre territoire, qui animent notre territoire et qui n'ont pas que des Saint-Chamonais comme adhérents. Heureusement, finalement, puisque je trouve que c'est très bien justement qu'il y ait des gens de l'extérieur qui viennent grossir les rangs de nos associations saint-chamonaises.

Au niveau des critères, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une subvention exceptionnelle puisque cela impacte cette association puisqu'elle a un budget sur l'année. Nous avons des bilans chaque année qui sont transmis, comme toutes les autres associations. Elle a un budget de fonctionnement de 2 500 €, à peu près 2 400 et quelques euros sur l'année et elle a une subvention de fonctionnement mairie de 300 € sur l'année. Or, les 686 € l'impacteraient grandement au niveau de ces frais de fonctionnement. C'est pour cela que ce sont des coûts exceptionnels et que nous aidons cette association ponctuellement, puisque, finalement, tout le monde dit que l'on ne la connaît pas parce que, justement, nous n'en avons pas beaucoup parlé, parce qu'elle ne fait pas de bruit et qu'exceptionnellement, là, aujourd'hui, cette année, elle nous demande un petit coup de pouce concernant cette équipe de foot à 7.

M. le Maire : Merci, Bruno CHANGEAT. Madame MAURY, j'aimerais savoir vos sources en disant qu'il y a seulement six adhérents de la Ville de Saint-Chamond.

Intervention hors micro

M. le Maire : Vous l'avez dans le document ? Attendez, je redonne la parole à Bruno CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Je voulais parler aussi de l'intérêt. Vous parliez de l'intérêt. Nous poussons aussi les associations à mettre en place des activités de sport santé. Une équipe de vétérans, je pense que c'est quand même pas mal sur ces types d'activités de les aider un petit peu sur le sport santé.

M. le Maire : D'ailleurs, Madame MAURY, on peut saluer les conseillers départementaux qui ont voté le 14 septembre, dont une conseillère départementale qui était sur votre liste et qui l'a validé. C'est en continuité, finalement. Vous vouliez peut-être reprendre la parole, Madame MAURY ? Monsieur DEGRAIX ? Parce que je ne vois pas votre micro, Monsieur DEGRAIX, il est caché derrière votre PC. Madame MAURY.

Mme MAURY : J'avais redemandé la parole juste pour repréciser à Monsieur CHANGEAT que c'était bien six adhérents saint-chamonais et dix adhérents hors Saint-Chamonais.

Je fais un peu de sport et j'ai une multitude de personnes dans mon entourage qui jouent en FSGT. C'est comme si je leur disais à tous mes collègues, allez demander à la commune de Saint-Chamond de faire faire vos maillots à la commune de Saint-Chamond. Cela ferait beaucoup. Par contre, je tiens à préciser qu'il est très important de soutenir le tissu associatif et le sport, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Mais il ne faut pas qu'il y ait d'abus aussi. Nous ne pouvons pas payer les maillots à tous les pratiquants de FSGT de la Loire.

M. le Maire : Merci, Madame MAURY. Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Comme il fait encore très beau en ce moment, je me disais qu'avec deux, trois copains qui habitent dans les communes voisines, nous irions faire un petit tour dans le Galibier et nous aurions tenté le Galibier, Bruno CHANGEAT, c'est une belle montée. Sauf que je n'ai pas de cuissard. Qu'est-ce que je fais ? Je fais une petite association. Avec mes amis, je demande une subvention. Sur les critères qui nous sont donnés ce soir, ils n'habitent pas la commune, je suis le seul, mais le siège social, je le mettrai chez moi, c'est bon, je peux avoir mes cuissards gratuits payés par la Ville de Saint-Chamond ou pas ? C'est juste là, le fonctionnement, cela fonctionne comme cela ou pas ?

M. le Maire : Monsieur DEGRAIX, juste l'association, vous vous proposez de créer une association pour obtenir, c'est machiavélique, quand même. Là, nous parlons d'une association qui est déjà en place depuis très nombreuses années. Nous avions fêté les 40, 50 ans, je ne voudrais pas dire de bêtises. Nous vous donnerons le chiffre exact. Ils avaient fait cela à Chavanne à l'époque. C'est une association qui est là depuis très longtemps. Ce n'est pas deux, trois copains qui veulent monter le Galibier l'été et il leur manque des cuissards. Même si vous voulez le faire et cela vous fait plaisir, faites-le, Monsieur DEGRAIX, faites-vous plaisir. Mais c'est une association qui est dans nos locaux et à laquelle nous attribuons d'ailleurs des créneaux de terrain depuis de très, très, très nombreuses années. Flo BERSOT.

Mme BERSOT-DERMETROSSIAN : Je voulais juste dire qu'il est vrai que l'on établit une relation et une confiance avec l'association à laquelle, justement, nous donnons une subvention exceptionnelle, c'est-à-dire que Monsieur CHANGEAT les connaît. Ce n'est pas le montant. Ce n'est pas parce que c'est une petite association. Il y a une histoire. Pourquoi ils sont six, après, dix ? Parce qu'il y a eu des changements. Mais ce n'est pas au hasard. Évidemment que c'est ouvert, à partir du moment où on répond aux critères qui sont demandés. Nous ne fermons la porte à personne, mais quand nous ouvrons la porte, nous demandons qu'il y ait effectivement des justificatifs.

Nous nous renseignons sur l'historique de l'association et c'est ce que fait au niveau du sport Monsieur CHANGEAT. Il n'y a pas de : « Tiens, je veux faire une chose, je vais demander à Saint-Chamond, ils vont m'aider ». Nous sommes à même de faire les choses avec du temps, une observation et en confiance. Après, personne n'est là pour dire : « Mais c'est parce que… », il y a une suspicion, ne vous inquiétez pas, nous ne distribuons pas à tout va cette réserve, comme

l'a dit Monsieur MINNAERT, c'est vraiment cela, c'est une subvention exceptionnelle, c'est une réserve que nous tenons en cas, justement, de demande exceptionnelle.

M. le Maire : Merci à Flo BERSOT. L'association date de 1986. Elle a 40 ans. Cela fait 40 ans que nous l'accompagnons. Mais si un jour, Monsieur DEGRAIX, vous faites le tour Auvergne-Rhône-Alpes ou le Tour de France et que vous êtes dans une super écurie, nous vous accompagnerons avec grand plaisir.

M. CHANGEAT : Puis Monsieur DEGRAIX, juste pour vous répondre, il nous arrive d'avoir des demandes comme cela, c'est-à-dire des associations qui se créent, qui viennent, et nous le voyons, c'est-à-dire de nouvelles associations qui viennent juste pour, cela se ressent. Là, c'est une association qui date, qui est de longue date, qui ne nous fait jamais de demande. Ils ont une petite subvention. Là, c'est exceptionnel, cette année. Ils ont monté cette équipe-là.

Je vais poser la question à Madame MAURY. Vous parlez de FSGT, cela veut dire que nous ne devons rien donner à la FSGT. Vous dites : « Oui, c'est de la FSGT si nous donnons », parce que la FSGT, il n'y a pas que le foot, il y a plein d'autres sports.

Je connais dans le vélo, nous avons la gym. Cela veut dire que nous décidons de ne donner de subvention qu'aux clubs qui sont affiliés à des fédérations nationales. Je ne pense pas. Je pense qu'il est bien aussi d'aider les petites associations.

M. le Maire : Je ressortais ma note, ils ont demandé zéro subvention exceptionnelle depuis 40 ans. Zéro. Il n'y a pas d'autres questions ? C'est bon ?

Y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions. Monsieur RIVAT, il faut lever le bras plus haut parce que j'ai la caméra devant. Quatre oppositions, le groupe de Jean-Luc DEGRAIX.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions, le groupe de Madame SURPLY. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (31 pour ; 4 contre : M Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 4 abstentions : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 13 et la parole est toujours à Bruno CHANGEAT.

DL20260140. CONVENTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES ÉLÈVES DES LYCÉES PUBLICS

M. CHANGEAT : Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous parler dans cette délibération de nos équipements sportifs municipaux, l'utilisation par les lycées publics. Nous verrons ensuite la prochaine délibération, ce sera pour les lycées privés.

La Commune met à disposition des établissements, donc plusieurs équipements, comme les gymnases, les stades ou encore la piscine, pour permettre aux élèves de pratiquer leur cours d'EPS. Aujourd'hui, les tarifs appliqués pour cette mise à disposition datent de 2006 et n'ont jamais été révisés depuis. Avec l'augmentation des coûts de fonctionnement, vous voyez qu'au niveau des fluides, nous avons des charges de fonctionnement qui sont de plus en plus élevées. Il est proposé de mettre ces tarifs à jour.

L'objectif est assez simple, permettre à la Commune de mieux prendre en compte ces coûts tout en continuant à garantir l'accès aux équipements sportifs pour les lycées. La Région souhaite également être directement signataire des conventions avec les établissements publics, puisque vous savez que les lycées publics, c'est la Région qui budgétise. Il faudra établir des conventions entre les trois parties, la Commune, la Région et les lycées concernés. Ces conventions seront mises en place pour une durée de trois ans.

Il est proposé au Conseil municipal

- de les approuver ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer.

Je vais vous donner quand même les tarifs que je n'ai pas donnés. Au niveau des salles, nous sommes passés de 14,50 € à 18,63 €. Au niveau des stades, de l'extérieur, de 4,50 € à 6 € et la piscine, de 94 € à 125 € l'heure.

M. le Maire : Peut-être, Bruno CHANGEAT, si vous voulez enchaîner sur celle-là. Nous les voterons séparément et puis vous pourrez vous exprimer sur les deux.

DL20260141. CONVENTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES ÉLÈVES DES LYCÉES PRIVÉS

M. CHANGEAT : OK. Les lycées publics, il s'agissait du LP Hôtelier et du Claude Lebois, Lycée Professionnel, Lycée Général. Concernant le privé, il y aura Sainte-Marie, Saint-Ennemond et la MFR. Cette dernière délibération concerne ces lycées privés. Comme pour les établissements publics, la Commune leur met à disposition différents équipements sportifs pour les cours d' EPS. Les tarifs, la même chose, datent de 2006, nous remettons à jour ces tarifs, une convention qui sera pour trois ans.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver ces conventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à les signer ;
- d'inscrire les recettes correspondantes au budget de la commune.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur la délibération n° 13 du lycée public ? Pas de questions. Je vous propose de me mettre aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Pour la délibération n° 14, y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstentions. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT pour toutes ces délibérations sportives. Après le sport, un peu de culture. La parole est à Sandrine FRANÇON.

DL20260142. CONDUITE D'UN PROJET PÉDAGOGIQUE ENTRE LE CONSERVATOIRE, LA MAÎTRISE DE LA LOIRE ET LE GÉNÉRATEUR DE RESSOURCES ET D'ACTIVITÉS MUSICALES EXPLORATOIRES (GRAME) AUTOUR DE LA COMPOSITION « RUMORI » – CONVENTION

Mme FRANÇON : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La délibération n° 15 concerne la conduite d'un projet pédagogique entre le Conservatoire, la Maîtrise de la Loire et le GRAME autour d'une composition « RUMORI ». Cette convention encadre ce projet. C'est un projet d'éducation artistique et culturelle qui associe tous ces partenaires-là et les CM1, CM2 de l'école Verlaine ainsi que le chœur Ados du Conservatoire.

Cette création d'œuvres contemporaines, elle est pensée pour des voix d'enfants et des smartphones. Elle va permettre à environ une centaine d'élèves réunis sur scène de partager justement cette expérience de création. La restitution de cette composition « RUMORI » aura lieu en salle Aristide Briand le 12 mai 2027.

L'objet de cette convention est, là, pour encadrer ce partenariat. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes très investis dans la démarche d'éducation artistique et culturelle vu notre label. Que vous dire de plus, si ce n'est que cette œuvre est une commande qui va permettre à des compositeurs contemporains de proposer leur travail. Qu'est-ce que je peux vous dire de plus ? Je vous ai dit l'essentiel. Si vous voulez bien approuver la convention relative à ce projet, voilà pourquoi je vous le propose ce soir.

M. le Maire : Merci à Sandrine FRANÇON. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Madame FRANÇON, pour la présentation de cette délibération. Nous sommes en culture et je vais vous amener sur un terrain probablement inconfortable pour vous, qui est le domaine culturel à Saint-Chamond, c'est-à-dire que là, vous allez nous proposer une convention pour faire un spectacle de 20 minutes où on va expliquer aux enfants qu'on utilise le smartphone pour faire un spectacle, alors que les rapports du Sénat, les rapports de l'Assemblée nationale qui émanent de vos confrères LR, Les Républicains, nous expliquent que la consommation d'écran, notamment la lumière bleue, fait baisser le taux d'attention des enfants.

Je ne comprends pas bien, vous auriez pu transformer l'essai, Madame FRANÇON, sur mille sujets. Vous auriez pu nous dire : « Nous allons organiser une fan zone pour la Coupe du Monde », moment de liesse culturelle et tout à fait tout à fait footballistique. Vous auriez pu me dire : « Nous allons vous parler du Mozart » et nous allons rétablir ce fiasco culturel que vous avez quand même monté malgré nos alertes. Vous auriez pu me dire mille choses sur Atout Monde et son déficit de dizaines de milliers d'euros sur 2024. Mais non, vous nous proposez, et il va falloir nous le vendre correctement, un projet où vous allez dire aux enfants qu'en même temps, ça c'est un peu votre côté macroniste, en même temps les écrans, c'est nocif pour votre cerveau, mais en même temps les écrans, c'est bien quand il faut faire de la culture qui, pardonnez-moi ce terme, tire vers le bas.

M. le Maire : J'ai eu le droit tout à l'heure, je suis quasiment d'extrême droite, maintenant macroniste. Nous ne savons plus trop, nous sommes tous les partis, nous représentons tout. Nous représentons peut-être les différents Saint-Chamonaises et Saint-Chamonais.

Par contre, quand vous me dites : « Oui, vous auriez pu faire plus pour la culture, une fan zone pour la Coupe du monde et le football », je ne savais pas que le football, c'était de la culture. Sinon, je peux faire passer le message à ma femme que je fais beaucoup de culture, parce que j'adore le football.

À un moment donné, le football, ce n'est pas culturel, excusez-moi. Le football, c'est du sport, Madame SURPLY. Il faut recaser les choses, quand même.

Tout à l'heure, vous avez dit : « La culture, c'est vide ». Là, nous vous proposons quelque chose, mais cela ne vous convient pas. Vous auriez pu faire des spectacles, plus d'une vingtaine de spectacles à la saison culturelle, dont un pour Octobre Rose qui aura lieu. « Il ne se passe rien à Saint-Chamond », Journée du patrimoine tout le week-end. Vous y êtes certainement allée. Trois jours de Journée du patrimoine magnifique à Saint-Chamond, c'est de la culture. Puis, à partir de demain, il y a la Semaine de la culture urbaine. Il s'en passe plein de choses en culture. Sauf que Madame SURPLY, vous ne voyez que ce que vous voulez voir. Pour vous, il ne se passe rien. Quoi qu'il arrive, il ne se passe rien.

Là, je vous ai cité trois exemples en très peu de temps et nous sommes très heureux de faire le GRAME. Mais Sandrine FRANÇON va vous répondre avec toute sa douceur qui fait du bien dans ce monde de brutes.

Mme FRANÇON : Madame SURPLY, il ne faut pas perdre de vue l'objectif qui est d'utiliser le portable comme un instrument de musique, c'est utiliser cet objet autrement. Le bénéfice concret de cette expérience est d'abord de faire travailler des compositeurs contemporains. C'est de travailler la pratique collective du chant, parce qu'il ne faut pas oublier que c'est aussi autour de la voix de l'enfant, permettre à ces jeunes gens de découvrir la musique contemporaine et surtout aussi de travailler avec la Maîtrise de la Loire, qui est quand même une institution dans le département.

Je trouve qu'il y a des intérêts multiples. Notre classe de l'école Verlaine va pouvoir être immergée dans ce travail et encadrée. Cela n'engendre pas de coûts particuliers pour la commune, puisque nous avons déjà des intervenants scolaires qui interviennent, qui vont recevoir de la part du chef de chœur de la Maîtrise de la Loire, comment aborder cette œuvre et la transmettre à ces élèves et puis, cela va permettre aussi au Chœur Ados du Conservatoire de pouvoir se produire sur scène avec la maîtrise de la Loire. Moi, je trouve que c'est quand même une proposition qui vient à nous, qui est quand même très, très intéressante. Nous nous sentons assez privilégiés de pouvoir faire partie de cette expérience, étant donné que nous nous inscrivons dans le réseau d'éducation artistique de la Loire.

M. le Maire : En effet, nous avons la chance d'avoir un conservatoire, 400 élèves qui font de la musique toutes les semaines. Il n'y a pas de culture à Saint-Chamond. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Je suis musicienne, entre autres. Très sérieusement, Madame, vous ne pouvez pas dire que le smartphone c'est de la musique parce que cela reviendrait à dire aux artistes, à quelqu'un comme Céline DION, que Suno va la remplacer et j'ai quand même un vrai problème avec la définition de la musique, la définition du son, de l'harmonie et de la mélodie qui vient. Vous allez sûrement me vendre ou peut-être que Monsieur le Maire va voler à votre rescousse, mais nous n'avons pas la même conception de la culture puisque vous allez tout droit vers un chemin sur lequel vous rétropédalerez. Pourquoi ? Parce que votre famille politique avait vendu à tout le monde, par exemple au lycée, qu'il fallait des supports numériques vite, des ordinateurs et nous revenons dessus.

Notre groupe votera contre. D'abord, je suis très choquée que vous disiez que le foot n'est pas de la culture, pardon.

Brouhaha

Mme SURPLY : Très bien, c'est votre avis et je laisserai les Saint-Chamonais en juger et que vous ne soyez pas capable de nous présenter autre chose. Nous sommes allés au spectacle de ce monsieur qui est en slip, c'est la Fête du slip. C'est cela ? Peut-être que vous mettrez des bips, Monsieur le Maire, il a parlé de relations sexuelles, déstructurées, complètement torturées où personne ne riait beaucoup.

Jusqu'à maintenant, vous ne nous avez pas fait rêver, vous ne nous avez pas fait vibrer et je ne vais pas jouer à l'école, Monsieur le Maire, a pointé là où je viens où je ne viens pas, cela me regarde et les gens savent quand je suis là, parce qu'ils me font remonter ces informations. Je peux vous dire que les gens que j'ai embrigadés dans cette aventure de la Fête du slip sont revenus dégoûtés. Ce n'était ni drôle, ni culturel, ni élevé.

M. le Maire : Très bien donc parce que Madame SURPLY n'aime pas, c'est mal, c'est ce que l'on appelle dans une démocratie la dictature. Madame FRANÇON vous voulez rajouter quelque chose ou c'est bon ? Monsieur BOUGHZALA, je vous donne la parole après Madame FRANÇON.

Mme FRANÇON : Je rajouterai juste que l'utilisation du smartphone est encadrée et utilisée par le biais d'une application qui sera le cadre pour utiliser le smartphone et nous sommes bien au clair avec le fait que c'est une expérience où nous faisons chanter aussi les enfants. Après, je peux comprendre votre étonnement, mais nous nous engageons dans cette voie-là parce que nous estimons que cela peut être très intéressant de travailler avec la Maîtrise de la Loire, de faire travailler des créateurs contemporains et de permettre à des enfants de travailler et de chanter ensemble. Il y aura une centaine d'enfants et je pense que cette expérience est très intéressante n'occasionnant aucun surcoût.

M. le Maire : Merci, Madame FRANÇON et je rassure tout le monde, Madame FRANÇON n'a pas de famille politique, parce qu'elle n'est pas encartée. Elle a juste une famille municipale qui est la liste « Avec vous pour Saint-Chamond ». Vous avez l'air étonné, Madame SURPLY, j'ai dit votre famille politique en parlant à Sandrine FRANÇON.

Intervention hors micro

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je ne vous parlais pas. Daryne BELKORCHIA.

Intervention hors micro

M. le Maire : Un tout petit peu de respect, Daryne BELKORCHIA va s'exprimer.

Mme BELKORCHIA : Mais l'éducation n'a pas d'âge, la maturité n'a pas d'âge, à priori, ici ce soir.

Madame SURPLY, nous n'avons jamais dit que le smartphone allait remplacer la musique ou que le smartphone était la musique, mais quand nous avons un outil, par exemple l'ordinateur ou le smartphone, le plus important n'est pas ce qu'il est en tant que tel, mais c'est ce que nous en faisons. Ce que nous appelons, autrement dit, « l'usage ».

Il peut avoir des dérives avec le smartphone et nous en sommes tous conscients, comme il peut avoir des dérives par exemple avec la voiture. L'usage premier de la voiture c'est d'aller d'un point A à un point B, mais certaines personnes qui – je vais vulgariser – qui font n'importe quoi en voiture et là c'est des dérives de cet usage-là.

L'art aussi permet d'utiliser des outils contemporains et c'est important, cela permet aussi d'avoir une ouverture et « d'ouvrir aussi l'art et la culture ». Je pense aux plus jeunes parce que quand nous pensons aux smartphones, nous pensons aux plus jeunes et je vais clôturer en disant que le smartphone, pour moi, c'est un point. Le smartphone peut permettre de découvrir de la musique, nous pouvons faire de la musique sur smartphone avec des applications, par exemple Pianote.

Je trouve que dans votre réflexion, vous prenez un peu trop de raccourcis et il faut essayer de voir plus loin et de se poser les bonnes questions de pourquoi nous faisons cela et qu'est-ce que cela va permettre et pas seulement. Mais c'est bien, on n'écoute pas quand je parle, c'est magnifique. Après, on dit que les jeunes ne sont pas éduqués, mais bref. Je vous laisserai regarder en *replay* ma réflexion et j'espère que cela vous permettra un peu plus de vous élever intellectuellement avec tout le respect.

M. le Maire : Merci à Daryne BELKORCHIA. Peut-être d'abord Monsieur BOUGHZALA parce qu'il avait une question, vu que tout le monde peut parler dans le groupe. BOUGHZALA, allez-y.

M. BOUGHZALA : Ce serait juste pour revenir quand vous avez dit que le foot n'était pas de la culture. Le foot n'est peut-être pas de la culture et ce n'est peut-être que du sport, mais la Coupe du monde, c'est de la culture parce que le terme culture peut aussi s'entendre au sens large et la culture au sens large, c'est ce qu'une société peut produire et transformer en référence. Si, la Coupe du monde peut s'entendre sous le coup de la culture.

M. le Maire : Monsieur BOUGHZALA à la rescousse de Madame SURPLY. En effet, j'ai croisé beaucoup de monde qui, pendant la Coupe du monde, m'a dit : « Je vais voir la culture ce soir, nous allons voir la France jouer ». Bravo, vous avez marqué un point.

Madame SURPLY.

Intervention hors micro

Mme SURPLY : Madame BELKORCHIA, je suis interpellée, je réponds. Vous savez, j'ai 42 ans, j'ai quatre enfants de 17 à 9 ans et vous êtes responsable visiblement, parce que vous soutenez le projet, de mettre dans les mains de CM1, CM2, nous parlons de cela, un téléphone en leur disant : « Vous allez voir, c'est très ludique ». Je suis désolée, cela ne colle pas du tout avec la musique. Je vous encourage à faire de la musique, à faire du solfège, à pratiquer un instrument et vous verrez qu'au-delà des applications, mais je comprends, c'est votre génération, il y a un monde qui reste et qui est pérenne, vous voyez, parce que des auteurs-compositeurs qui ont fait sans nous survivront.

M. le Maire : Nous espérons bien qu'ils nous survivront. Madame BELKORCHIA.

Mme BELKORCHIA : A priori, Madame SURPLY est une grande artiste dans l'âme, mais ce que je voulais dire c'est que notre génération et les générations qui arrivent sont confrontées et ne pourront pas éviter l'utilisation des smartphones. Autant les présenter d'une manière ludique et

au lieu de leur dire : « Non, ne touchez pas à cela », parce que ce que nous interdisons à un enfant, le plus souvent, c'est qu'il va aller vers ces choses fameuses interdites.

Je voudrais aussi revenir sur Monsieur BOUGHZALA, le foot n'est pas une culture, c'est une pratique sportive. Je ne sais pas si vous êtes adepte de la sociologie, mais vous avez sorti, je pense, une définition tirée de Wikipédia.

Intervention hors micro

Mme BELKORCHIA : Nous avons les cultures et les sous-cultures. Je prends l'exemple du foot, les supporters, c'est une sous-culture par exemple. Cela peut être un groupe d'appartenance, mais je trouve que vous êtes très humble Madame SURPLY, vous êtes très pédagogue et je pense que tout le monde en profite ce soir. Merci.

M. le Maire : Merci à Madame BELKORCHIA pour ces propos justes, cela nous fait du bien d'avoir de la jeunesse dans cet hémicycle.

Brouhaha

M. le Maire : Monsieur SCHAEFFER.

M. SCHAEFFER : Bonsoir. Je me permets juste de rappeler que la culture et la musique évoluent. Nous ne parlons pas toujours que de musique du passé et que le GRAME, c'est le Centre national de création musicale basé à Lyon, donc ce n'est pas n'importe quoi et quelque part la musique a toujours été une évolution de la recherche et qu'il doit utiliser aussi les outils modernes et la population et les jeunes utilisent au quotidien les smartphones. Ce n'est pas forcément idiot de leur apprendre un autre usage qui est plus intelligent que de regarder les réseaux sociaux.

M. le Maire : Merci à Erick SCHAEFFER. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je n'entrerai pas dans le débat, par contre, je suis choqué d'entendre qu'il y aurait des sous-cultures ou pas. Il y a la culture, point. Je n'ai pas à juger. Par contre, je trouve toujours dangereux quand on vient critiquer une des œuvres artistiques, il est proposé une œuvre à partir de smartphones. Nous connaissons que dans l'histoire que ceux qui ont commencé à critiquer certaines œuvres ont considéré que c'était de l'art dégénéré, c'était une droite bien précise, c'était l'extrême droite en particulier.

Brouhaha

M. MINNAERT : Nous connaissons où s'est allé. Concrètement, nous pouvons apprécier ou ne pas apprécier, mais là, ce n'est pas une affaire de smartphone, ce sont des gens qui utilisent des moyens qui sont le smartphone pour créer une œuvre à partir de certains bruits. Il y a d'ailleurs même un festival. Ces gens-là font un festival en France, une fois par an, ils créent des œuvres à partir de bruits de rue, à partir de pots d'échappement, même, j'ai vu cela. Chacun apprécie ou pas, mais concrètement…

Mme SURPLY : Il se moque de vous.

M. MINNAERT : Non, mais l'art c'est la création, c'est une expression de certaines personnes, nous devons les laisser passer. Par contre, il n'y a pas de sous-culture.

La sous-culture en sociologie n'existe pas. Par contre, le sport n'est pas de la culture. La culture, c'est l'étude de pourquoi des gens font du sport, pourquoi il y a des phénomènes de masse, ça, c'est de la culture. La pratique sportive, c'est du sport. Par contre, pourquoi les gens en font. Oui, ça, c'est une culture.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT. Cela me rappelait un sociologue qui disait : « Est-ce qu'il y a de bonnes ou de mauvaises situations ? ». Il n'y a peut-être pas de bonne ou mauvaise situation, mais nous pourrions parler des heures là-dessus.

Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Trois oppositions. Non, Monsieur BOUGHZALA s'est raccroché au dernier moment. Quatre oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (35 pour ; 4 contre : M. Stéphane PARRIN, Mme Isabelle SURPLY, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA).

M. le Maire : Je propose que l'on passe à la délibération suivante et la parole est toujours à l'excellente adjointe à la culture Sandrine FRANÇON.

DL20260143. ADHÉSION À L'ASSOCIATION « RUES DES ARTISTES » DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DE L'ESPACE NOTRE-DAME

Mme FRANÇON : La délibération suivante concerne l'adhésion à l'association Rue des Artistes dans le cadre de la programmation de l'Espace Notre-Dame.

La Rue des Artistes à ne pas confondre avec Rue des Artistes.

Rue des Artistes est un guide d'art actuel qui répertorie les lieux d'exposition du territoire et c'est un outil de promotion très intéressant pour les structures culturelles locales et nous avons choisi de figurer dans ce guide pour pouvoir renforcer notre visibilité et notre rayonnement moyennant une adhésion très modeste d'un montant symbolique de 20 €.

Nous permettons ainsi à l'Espace Notre-Dame d'être répertoriée, d'apparaître dans ce guide, ce qui nous permet de nourrir notre politique culturelle et de de soutenir la création, la diffusion et la médiation artistique dans ce lieu-là.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Chamond à l'association Rue des Artistes.

M. le Maire : Merci à Sandrine FRANÇON. Y a-t-il des questions ? Monsieur PARRIN.

Nous avons encore montré de la culture, nous faisons même de la culture dans l'Espace Notre-Dame, il s'y passe des choses.

M. PARRIN : Justement, cela va aller un petit peu dans un sens qui n'a pas encore été jusque-là, mais effectivement nous avons vu des Rencontres artistiques sans frontières.

Sans frontières, vous avez eu droit à de l'extrême droite au macroniste. Là, nous nous posons quand même la question, avec des associations sans frontières si vous ne virez pas parfois à

gauche aussi, nous nous demandons. Il était temps quand même que l'on vous le fasse, mais plus prosaïquement, c'est un montant évidemment symbolique, 20 €, d'accord, mais est-ce qu'objectivement cela rapporte quelque chose ? Parce que là, la Ville de Saint-Chamond adhère à un certain nombre d'associations, etc., qui sont parfois des puits sans fond qui ne servent absolument à rien. Est-ce que cela rapporte quelque chose par rapport à ce que cela coûte, tout simplement ?

M. le Maire : On ne m'avait pas encore fait celle-là, maintenant, je suis de gauche.

Brouhaha

M. le Maire : Même moi je n'arrive plus à me retrouver dans cette histoire. Sandrine FRANÇON.

Mme FRANÇON : Tout simplement, c'est un outil et un support pour nous rendre très visibles et ce lieu culturel n'est pas ouvert depuis si longtemps que cela, autant qu'il soit répertorié et qu'il soit connu.

Si vous avez été curieux, les Journées du patrimoine ont permis aussi à ce lieu-là d'être investi par une très belle exposition autour de la photographie en lien avec le bicentenaire de la photographie. Oui, c'est utile et surtout pour cette somme modeste. Je crois que cela ne nécessite pas que nous nous éternisions sur cette question.

M. le Maire : Merci, Madame FRANÇON, pour avoir prêché la bonne parole.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition,

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 17 et la parole est à nouveau à Sandrine FRANÇON.

DL20260144. RENOUVELLEMENT DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES – LICENCE 1 POUR LA SALLE ARISTIDE BRIAND ET L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

Mme FRANÇON : Il s'agit pour cette délibération-là du renouvellement des licences d'entrepreneurs de spectacle, Licence 1 pour la salle Aristide Briand et l'église Saint-Pierre. Cette licence est valide pour cinq ans, elle est nominative, elle est attribuée à une personne physique. Elle s'inscrit dans la professionnalisation du secteur du spectacle. Lorsque nous organisons des spectacles vivants, comme c'est le cas sur Saint-Chamond, dans la salle Aristide Briand et également à l'église Saint-Pierre, nous avons besoin de cette Licence 1 qui est délivrée par la DRAC et qui est portée par une personne désignée, qui est Muriel SOFONEA, la directrice de la Direction de l'animation et de la culture.

Cette délibération assure la continuité de l'exploitation culturelle de ces lieux. Il est simplement demandé :

- d'autoriser la Collectivité à déposer cette demande de renouvellement à la DRAC.

M. le Maire : Merci à Sandrine FRANÇON. Sur le renouvellement de la licence, y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il, des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 18 et la parole est encore à Sandrine FRANÇON.

DL20260145. REPORT DE SPECTACLES SUITE À LA VIGILANCE ROUGE CANICULE DU 25 AU 28 JUIN 2026

Mme FRANÇON : Il s'agit d'une délibération qui concerne le report de spectacle suite à la vigilance rouge canicule du 25 au 28 juin.

Des associations et écoles de la ville organisaient à ce moment-là, salle Roger Planchon et salle Aristide Briand, leurs galas et des spectacles de fin d'année. Il s'avère qu'un arrêté municipal lié à l'alerte rouge canicule a interdit l'accès à ces salles et ne permettant pas à ces spectacles de se dérouler à ces dates-là, un report de ces manifestations a été proposé à ces deux associations ainsi qu'à cette école. Au regard de ces circonstances exceptionnelles, afin de ne pas impacter les efforts entrepris autour de ces événements, une mise à disposition gratuite des équipements a été proposée à l'association Bella Dance et à l'association Evidanze ainsi qu'à l'école Massenet Pasteur.

Il est proposé :

- d'approuver la signature d'une convention avec ces deux associations concernant la mise à disposition à titre gracieux de la salle Roger Planchon et de la salle Aristide Briand.

M. le Maire : Merci à Sandrine FRANÇON. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstentions. Je vous remercie.

Merci à Sandrine FRANÇON pour le travail qu'elle fait au quotidien pour la culture saint-chamonaise ainsi qu'au service de la Direction des Affaires culturelles.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (39 pour).

M. le Maire : La parole est désormais à Gaëlle DESORME pour nous parler des « Mercredis découvertes ».

DL20260146. DISPOSITIF MERCREDI DÉCOUVERTE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Mme DESORME : Merci, Monsieur le Maire. Les « Mercredis découvertes », permettent depuis 2018, aux enfants de Saint-Chamond de découvrir chaque mercredi la richesse de notre tissu

sportif et culturel. Pour 2026-2027, 17 associations et 4 services municipaux sont mobilisés. Le dispositif propose cette année 35 activités. Nous proposons d'attribuer 17 876 € de subventions aux associations partenaires pour assurer les interventions de cette nouvelle saison.

M. le Maire : Merci à Gaëlle DESORME. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Merci à Gaëlle DESORME. Merci à Andonella FLECHET qui a longtemps géré le dispositif que nous avions lancé à la suite du retour à 4 jours, parce qu'il y avait eu la loi 4 jours et demi, nous étions revenus à 4 jours. Nous avions voulu remplacer le CLIPS (Centre de Lutte contre l'Isolement et de Prévention du Suicide) qui avait bien fonctionné avec son président Michel GIRARD pendant des années. Les associations aujourd'hui jouent le jeu. Elles sont nombreuses et merci à Gaëlle DESORME de prendre le relais sur les mercredis découvertes qui nous tiennent à cœur, parce qu'il n'y a pas seulement du sport, il y a de la culture aussi et c'est important, comme quoi il y a plein de « Culture » à Saint-Chamond.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : La parole est à la jeunesse et à Daryne BELKORCHIA.

DL20260147. DISPOSITIF ENGAGEMENT JEUNES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Mme BELKORCHIA : Le dispositif Engagement jeunes vise à soutenir des projets réellement construits et portés par les jeunes eux-mêmes. Il y a eu une commission le 5 juin 2026 concernant ce dispositif-là et deux projets ont été retenus. Celui de 16 collégiens de Jean Rostand autour du sport de haut niveau et de la culture sportive à Paris. Ce sont des jeunes qui font partie de la section sportive dans ce collège.

Le deuxième, c'est celui de la Junior Association Choc Sauvage pour réaliser six prototypes d'un jeu pédagogique consacré notamment à l'écologie et à la biodiversité.

Nous proposons pour chacun de ces projets-là 1 500 €, ce qui fait 3 000 €.

M. le Maire : Merci à Madame BELKORCHIA pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Effectivement, c'était une question complémentaire concernant l'association. Imaginons, je décide de monter une association pour aller faire le tour du Galibier, par exemple et je me dis : « Tiens, pour être sûr, nous allons faire le tour du Galibier et puis nous en profiterons. Nous allons mettre un aspect écologique dedans, nous porterons des maillots verts, nous allons nourrir les animaux le long du trajet et nous allons demander des subventions supplémentaires ».

Non pas que je sois contre le projet, mais à partir de quand nous mettons un arrêt ? Parce que sinon, ça peut être la porte ouverte à tout et n'importe quoi du moment que c'est dans l'air du temps. L'écologie étant dans l'air du temps, nous allons tout peindre en vert et on va dire que c'est écologique. Derrière, on va ensuite demander des subventions. À partir de quand il y a des critères ?

M. le Maire : Juste, Monsieur PARRIN, vous avez quel âge sans être indiscret ?

M. PARRIN : Le double du vôtre, peut-être. Pourquoi ?

M. le Maire : Juste comme ça, pour savoir. Vous avez plus de 25 ans ?

M. PARRIN : Oui.

M. le Maire : Vous n'avez pas le droit au dispositif. Madame LARCA, c'est à vous et puis Daryne BELKORCHIA vous répondra.

Mme LARCA : J'avais une petite question, apparemment. Il y a eu une commission qui a été mise en place. Je n'ai pas pu y assister. Je suis toute nouvelle, excusez-moi. Mais est-ce que c'est nouveau, ces rotations ? On nous appelle à venir, nous, les élus d'opposition, au compte-gouttes, faire des rotations, je n'ai pas compris. Expliquez-moi si c'est nouveau, peut-être.

M. le Maire : Nous allons vous répondre, Madame BELKORCHIA.

Mme BELKORCHIA : Je vais d'abord répondre à Monsieur PARRIN. Il y a des critères pour déposer le dossier Engagement jeunes. Ces jeunes-là sont venus nous présenter à cette commission devant les membres du jury leur projet et avant cela, ils ont dû déposer un dossier. Ils ont dû notamment avoir un entretien avec les agents de l'IJ, de l'Info Jeunes. Non, ce n'est pas un dossier qu'ils déposent comme cela en Mairie et finalement, il n'y a pas d'entretien en amont de cette commission. C'est vraiment un projet que ces jeunes voulaient faire depuis longtemps. Ils sont jeunes, ils sont au lycée. Ils voulaient faire ce jeu-là depuis longtemps. Ils ont entendu parler d'Engagement jeunes.

Ils sont venus nous présenter leur projet, ce qu'ils avaient pu faire, ce qu'ils souhaitaient faire. Vous imaginez bien, ce sont des lycéens, ils n'ont pas trop le temps de travailler à côté de leurs études. C'est aussi une aide que nous proposons, parce qu'au-delà de proposer des activités, nous aidons aussi les jeunes à concrétiser leurs projets. Il y a eu une longue discussion et nous voyons vraiment que c'étaient de jeunes passionnés et que ce projet-là leur tenait vraiment à cœur.

Pour répondre à Madame LARCA, non, la rotation n'est pas une disposition du règlement. En fait, c'est une modalité de pratique d'organisation et à chaque commission, il y a des élus d'opposition qui sont présents. Cette commission-là, c'était Madame CHAMPALLE. Non, ce n'est pas au compte-gouttes, c'est juste chaque commission, des élus d'opposition sont désignés.

M. le Maire : Merci à Madame BELKORCHIA pour cette réponse. En effet, ils organisent aussi des événements pour récolter des fonds sur d'autres manifestations. Monsieur PARRIN, si vous souhaitez monter le Galibier avec Monsieur DEGRAIX, déjà, Engagement jeunes, il faut oublier parce que vous êtes trop âgés. Par contre, pour une subvention exceptionnelle, il faudra une association à Saint-Chamond qui est au moins 40 ans et en plus, il faudra que vous trouviez par vos propres moyens des ressources aussi, comme le font très bien ces jeunes qui montent des projets.

Je trouve que la création du jeu, c'est vraiment une bonne chose d'accompagner cet Engagement jeunes parce que nous avons souvent tendance à dire que les jeunes ne font pas grand-chose ou qu'ils dégradent, etc. Non, ce n'est pas cela, la jeunesse. La jeunesse, ce sont des gens qui

s'investissent aussi pour leur commune et il faut les valoriser. Merci à Madame BELKORCHIA et au service de le faire. Madame LARCA.

Mme LARCA : Comme je disais, je n'ai pas pu être présente et je voulais savoir si je peux avoir un compte rendu, de savoir de quoi il a été traité lors de cette commission. Si un compte rendu peut être fait.

M. le Maire : Ma grand-mère disait toujours que les absents ont toujours tort. Daryne BELKORCHIA.

Mme BELKORCHIA : Madame SURPLY, je vous vois faire des commentaires. J'ai le souvenir de quand j'étais au CCJ, il y avait une commission permis BAFA et juste après Engagement jeunes. En fait, nous vous avons attendu et vous n'êtes jamais venus. Finalement, il ne vaut mieux pas faire de commentaires, quand on est invité et que l'on ne vient pas. Mais je pense que oui, si vous souhaitez un compte rendu, nous pourrons totalement vous l'envoyer. Il faut juste que je voie avec les services.

M. le Maire : Madame LARCA, je vous redonne la parole parce que Madame SURPLY vous a mis la pression pour reprendre le micro. Ne vous inquiétez pas, nous sommes tranquilles.

Mme LARCA : Oui, pas de souci. Cette convention, justement, de rotation, quand est-ce qu'elle a été mise en place ?

M. le Maire : Sous le mandat précédent.

Mme LARCA : Question, réponse.

M. le Maire : Le 6 mai 2026, mais c'était déjà le cas sous le mandat précédent. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Madame SURPLY, monte à la rescousse.

Mme SURPLY : Oui, parce que l'on a l'ancienneté et vous essayez de mépriser, d'humilier, de ridiculiser les élus qui viennent d'arriver. Mais en fait, c'est vous qui avez décidé de cette rotation. Nous ne sommes pas là parce que nous n'avons pas le droit de venir. D'ailleurs, je me demanderais bien ce qu'il arriverait si nous venions.

Pour que cela soit bien clair, pour que ceux qui nous écoutent, qui ont encore la patience de nous écouter, comprennent, vous avez décidé d'une rotation probablement entre vous. Mais là, nous sommes sur une nouvelle mandature. Que se passe-t-il si nous ne sommes pas d'accord ? C'est profondément antidémocratique, vous qui vous revendiquez toujours hyperdémocrate, de ne faire participer qu'un élu des trois groupes d'opposition à chaque fois. En plus, vous refusez de faire des comptes rendus. Je ne comprends pas trop, mais c'est intéressant, parce que j'aurai un amendement sur le règlement intérieur. Vous allez voter le compte rendu ?

M. le Maire : Très bien, merci, Madame SURPLY. Cela me fait toujours rire, je vous avoue. Cela détend l'atmosphère. Mais vous dites : « Oui, nous devrions être invités à chaque fois ». Nous entendons, ce n'est pas le parti que nous avons pris. Quand vous êtes invités, vous ne venez pas, parce que la dernière fois, vous n'étiez pas disponibles, ce qui peut s'entendre. Je l'entends, il n'y a pas de souci, vous travaillez certainement et je le respecte complètement. Mais ne me dites pas : « Nous voulons être invités à chaque fois et puis quand nous aurons le temps, nous viendrons et quand nous ne pouvons pas, nous ne venons pas ». Non, il y a une rotation mise en place avec les élus de la commission Enfance Jeunesse. C'est un élu de l'opposition de la

commission Enfance Jeunesse. À tour de rôle, les multiples dispositifs qui sont Engagement jeunes, permis, BAFA, à chaque fois, il y a une rotation.

Madame CHAMPALLE a été assidue et d'ailleurs, je crois qu'elle vous a remplacé sur la dernière commission, et je l'en remercie. C'est cela, ça tourne, et puis chacun donne son avis. Mais cela a toujours fonctionné comme cela, cela fonctionne très bien, il n'y a jamais eu de soucis. Je ne vois pas pourquoi il y aurait des problèmes aujourd'hui, parce que Madame SURPLY arrive « tac, tac, badaboum ». Victor PEREIRA.

M. PEREIRA : Effectivement, Madame LARCA, quand vous êtes invitée, il faut venir, déjà, OK. À un moment donné, vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas vous inviter. OK ? La deuxième chose, si vous voulez un compte-rendu, il suffit de vous adresser aux services et on vous donnera le compte-rendu en fonction de la commission, parce que c'est bien beau de nous reprocher de ne pas vous les envoyer, il suffit de les demander, par contre, aux services et vous les avez, parce que le compte-rendu a été fait.

M. le Maire : Merci à Victor PERREIRA. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je mets quand même un problème à cette commission avec ce système de rotation, parce qu'il y a différents groupes et ce n'est pas respecté à l'ensemble des groupes. Par contre, ce que je pense, c'est qu'il y a un problème de vote. Il pourrait très bien y avoir une rotation dans les gens qui ont la possibilité de voter lors de cette commission, mais il pourrait y avoir à chaque fois au moins un membre de chaque groupe qui soit invité, et qu'il n'y aurait qu'une personne, et que dans le vote, il n'y ait qu'une personne qui puisse voter. C'est quand même, à mon avis, normal que les autres membres des autres groupes puissent entendre ce qui se décide. Concrètement, nous nous sommes habilités à faire un compte-rendu pour la droite de vos amis et l'extrême droite.

M. le Maire : Nous ne vous avons pas demandé de compte-rendu. Merci, Monsieur MINNAERT.

Nous ne vous avons pas demandé de compte rendu, rassurez-vous. Je le dis et je le répète, parce qu'à la limite, Madame CHAMPALLE aurait pu s'exprimer sur cela, parce qu'elle était présente. Encore une fois, je la remercie d'avoir remplacé, mais cela tournera au fur et à mesure.

Nous parlions tout à l'heure de complexité administrative et vous, vous voulez rajouter de la complexité à la complexité. À un moment donné, cela fonctionne comme cela. Cela fonctionne très bien, je ne vois pas pourquoi on changerait les choses. Tout le monde y trouve son compte. S'il vous faut un compte-rendu, vous le demandez, nous tâcherons de vous l'envoyer, que ce soit le service ou mon cabinet.

Intervention hors micro

M. le Maire : Pourquoi vous me coupez, Madame SURPLY ? Vous êtes gênée, agacée, ce soir. Je ne comprends pas. Monsieur PEREIRA.

M. PEREIRA : Monsieur MINNAERT, pas de souci. Juste une petite chose. Effectivement, je remercie Madame CHAMPALLE d'avoir assisté à cette réunion, mais nous allons être très pratico-pratiques. Nous avons des jeunes en face de nous, nous avons l'impression de passer un doctorat quand nous voyons le nombre de personnes. J'en ai discuté un peu avec Madame CHAMPALLE en disant qu'il va falloir peut-être que l'on modifie le règlement, parce que quand j'ai vu cette assemblée face aux jeunes, je me suis dit : « Non, mais on demande une bourse BAFA ».

Vraiment, j'ai eu l'impression que l'on allait embaucher un cadre, vraiment. J'en ai discuté un peu avec Madame CHAMPALLE, il faudrait peut-être faire des choses pour simplifier tout cela, vraiment, pour donner envie aux jeunes de présenter des projets et non pas d'être cuisinés à un point de se dire... Puis franchement, pour le vote, cela s'est fait en toute transparence entre nous. Il y avait tout le monde. Nous avons discuté. Nous avons argumenté, c'est plutôt un débat. Nous n'allons pas réellement voter. Nous posons des questions, les jeunes sortent et après, chacun dit ce qu'il pense. Je pense que nous étions tous d'accord au moins sur les projets qui ont été proposés par les jeunes.

M. le Maire : Merci, Victor PEREIRA. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous n'avons pas mis en question la subvention. Personnellement, nous ne sommes pas défavorables à avoir des subventions. Nous pouvons avoir des critiques sur des projets. Cela nous est déjà arrivé, à nous ici, de ne pas être d'accord sur un projet. Là, sur celui-ci, on n'a pas marqué d'opposition. Mais je trouve qu'il y a quand même à penser comment des groupes d'opposition peuvent assister à cela. Il est vrai que vous apportez un problème qui est tout à fait entendable. Avoir des jeunes face à des adultes nombreux, cela peut aussi poser problème. Oui, je l'entends. Mais après, je veux dire que notre position de demander qu'il y ait des gens qui soient observateurs, qui sont marqués de l'opposition, qui n'ont pas à voter, cela pourrait être pensé. Pour moi, cela ne poserait pas un problème.

Par exemple, il y a deux membres de groupes d'opposition qui sont invités, mais qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer ce jour-là, que cela tourne.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Cela ne poserait pas un problème, à mon avis, irrésoluble.

M. le Maire : Y a-t-il sur cette délibération des oppositions ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à la l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Nous passons au sujet suivant qui, je suis sûr, va alimenter et déchaîner les passions. La parole est à Victor PEREIRA.

DL20260148. ADHÉSION À L'ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME

M. PEREIRA : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Effectivement, la Commune de Saint-Chamond a décidé de renforcer les actions en faveur de la citoyenneté, du civisme et de l'engagement des jeunes du territoire. Dans ce cadre, nous avons contacté l'association du Passeport du Civisme.

Ce dispositif national est destiné principalement aux élèves de CM2 proposant un parcours structuré autour d'actions civiques du type devoir de mémoire, solidarité, environnement, liens intergénérationnels, découverte du patrimoine local.

L'association du Passeport accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de ce dispositif en fournissant un cadre pédagogique, des supports dédiés, un accompagnement et des conseils.

Ce dispositif a pour action de référencer les actions déjà présentées par les écoles ou réalisées par les écoles ou aussi durant les temps périscolaires. Il sera présenté à l'ensemble des écoles pour pouvoir faire un appel à projets pour les enseignants qui souhaitent participer à ce projet-là dans le cadre de la liberté pédagogique.

Nous demandons qu'il y ait un montant d'adhésion annuel de 1 300 € pour les communes de 35 000 à 40 000 habitants.

Enfin, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de l'association Passeport du Civisme ;
- de verser la cotisation de 1 300 € pour l'année 2026-2027 et pour les années suivantes si le bilan de l'action s'avère positif ;
- de désigner deux représentants de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

M. le Maire : Merci à Victor PEREIRA, l'adjoint spécial famille. Monsieur GIRAUDO, vous avez la parole.

M. GIRAUDO : Tout à l'heure, vous disiez, Monsieur le Maire, que toutes les délibérations n'ont pas à être politisées, je suis d'accord avec vous. Par contre, il y en a certaines qui le sont plus que d'autres, et celle-ci en fait partie.

Nous allons être très clairs, dès le départ, nous ne sommes pas opposés au civisme, à la citoyenneté. Nous considérons qu'effectivement, il faut pouvoir promouvoir ces valeurs-là, les valeurs de respect des autres, de solidarité, d'engagement, etc., mais justement, parce que l'on parle à des enfants, nous estimons qu'il faut faire attention à ce qui rentre dans les écoles.

Il y a le choix des mots. Ce n'est pas le Passeport de la Citoyenneté, c'est le Passeport du Civisme. Cette différence n'est pas anodine. La citoyenneté républicaine, ce sont des droits et des devoirs. C'est la liberté de conscience : l'égalité, la fraternité, la laïcité, l'état de droit, la participation démocratique, mais aussi la capacité à exercer ses droits, à débattre, à contester et à construire collectivement.

Le civisme, lorsqu'il est présenté, je suis sûr que vous êtes allés voir ce que faisait cette association. Le civisme, lorsqu'il est présenté essentiellement comme l'apprentissage des devoirs, comme le revendique elle-même cette association, peut devenir tout autre chose, une conception beaucoup plus verticale de la société dans laquelle l'enfant apprend d'abord à respecter, à obéir et à se conformer. Nous savons tous par l'histoire, nous avons tous des exemples concrets, des dérives dangereuses que peut représenter cette démarche.

Ensuite, il faut regarder qui porte ce dispositif. Je pense que vous êtes au courant de qui porte ce dispositif. Celui qui porte ce dispositif, celui qui l'a créé, c'est Maxence DE RUGY, ancien porte-parole de Sens commun, mouvement issu de la Manif pour tous, mouvement très politisé. Nous sommes d'accord là-dessus, mouvement très politisé. Alors, chacun est libre ensuite de ses idées, mais nous sommes en droit, effectivement, lorsqu'une association intervient auprès d'enfants et avec le soutien financier de la collectivité, de nous interroger sur les valeurs et la conception de la citoyenneté que porte cette association.

Alors, cette interrogation est d'autant plus légitime que l'association a sollicité l'Éducation nationale et que le ministère – nous allons tous, je pense, être d'accord là-dessus – n'est pas franchement un ministère de gauche, a pourtant refusé de lui accorder son agrément. Plus encore, le ministère a même indiqué que l'association ne bénéficiait d'aucun soutien ministériel. Ils ont même demandé à l'association de retirer le logo de l'Éducation nationale qui était utilisé sur leur plaquette de communication.

Autrement dit, il ne s'agit pas d'un dispositif porté ou validé par l'Éducation nationale et pourtant l'association continue d'ailleurs à utiliser les logos du ministère. Rien que cela, ça devrait vous alerter, mais nous pouvons continuer.

Nous pouvons continuer. Le Passeport du Civisme a bénéficié du soutien du Fonds du bien commun qui est fondé par Pierre-Édouard STERRIN, pour celles et ceux qui ne le connaissent pas, qui est un milliardaire exilé en Belgique depuis 2012. Il est exilé fiscal, il ne paye pas d'impôts en France. C'est un mécène qui distribue son argent vers un projet politique assumé, clairement assumé, notamment à travers ce qui a été présenté comme le projet Périclès.

Je pense que vous en avez tous entendu parler. Le projet Périclès vise à investir le champ politique et à favoriser la progression de forces conservatrices et de forces d'extrême droite. D'ailleurs, Pierre-Édouard STERRIN se revendique lui-même comme étant d'extrême droite.

L'association Passeport du Civisme est financée par Pierre-Édouard STERRIN, qui est d'extrême droite. Cette association, comme je l'ai dit, reçoit de l'argent de ce fonds.

Suite à l'ensemble de ces éléments, quand même, il y a de nombreuses communes qui avaient adhéré à ce dispositif, qui ont commencé à se retirer. Trégunc, Melgven, Concarneau en Loire-Atlantique, Gorges, Mesquer, Thouaré-sur-Loire ont quitté le dispositif parce que, je cite : « *Il y a trop de signaux contraires à nos valeurs et nous préférons nous retirer* ».

Ces communes ne sont pas devenues du jour au lendemain hostiles au civisme, elles ont juste acté ce qu'était cette association et le cadre dans lequel elle exerçait ses missions. Ensuite, il y a le contenu concret de certains parcours. Je vais vous en citer un qui est particulièrement choquant. À Saint-Raphaël, en mars 2025, donc Saint-Raphaël qui a adhéré à cette association, plus de 120 élèves de CM2 ont visité le 21ème régiment d'infanterie de marine. Les enfants étaient amenés à essayer des tenues militaires, à porter des gilets pare-balles, à observer des armes et même à participer à un parcours du combattant adapté à leur âge. Mais quand nous parlons d'enfants quand même de 10 ans, est-ce que l'on peut se demander quel message on veut leur transmettre ? Est-ce que l'on veut vraiment que nos enfants défilent en treillis militaires, observent des armes, portent des gilets pare-balles ? Est-ce que c'est cela notre conception du civisme et/ou de la citoyenneté ?

Pour notre part, c'est clairement non et le problème, c'est justement cela, c'est que ce dispositif, il n'est pas neutre, et vous le savez très bien. Même l'identité visuelle interroge. Je vous invite tous à aller sur le Facebook de la page de cette association, pas celui-là, mais sur le Facebook de la page de l'association, où l'on peut être interrogé par une représentation très genrée des enfants, avec un garçon mis en avant dans une posture martiale, une jeune fille derrière réduite à des codes beaucoup plus traditionnels, et une représentation du groupe qui peut être lue comme une exaltation de l'autorité du chef et avec une certaine exaltation de l'armée et de la guerre, tout simplement.

Est-ce que l'on veut financer cela avec l'argent public ? Là, aujourd'hui, nous sommes en passe de voter pour donner 1 300 € à cette association. Comme je le disais en préambule, nous ne sommes pas contre la citoyenneté et le civisme et nous pensons qu'avec ces 1 300 €, nous pourrions faire beaucoup mieux et nous pourrions faire local.

Nous pourrions très bien avoir des parcours de la citoyenneté, travailler avec nos propres services municipaux, avec les associations, avec les écoles, avec des acteurs locaux. Je suis certain et persuadé qu'il y en a sur le territoire. Nous avons des associations, des bénévoles, des enseignants également. Bref, nous avons des richesses locales.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, si vous choisissez de maintenir l'adhésion de la Ville à cette association, qu'est-ce que nous pouvons en conclure ? Que vous êtes en accord avec le contenu proposé par cette association, que vous souscrivez à cette version quand même bien particulière du civisme, que vous souscrivez également au projet de société de Pierre-Édouard STERRIN, projet de société qui vise, comme je le disais tout à l'heure, nous entendons beaucoup parler d'union des droites, c'est ce que justement Pierre-Édouard STERRIN porte, et il ne s'en cache pas, l'union des droites, de la droite ZEMMOUR jusqu'au centre, en faveur d'une alliance, en faveur d'un projet qui vise à une société ultra conservatrice, ultra libérale, antiavortement, anti-égalité des sexes, et j'en passe, évidemment.

Notre conception partagée largement, et notamment par celles et ceux qui ont essayé cette association, qui se sont fait duper et qui en sont vite revenus, c'est une conception de la citoyenneté et de l'émancipation. Nous voulons apprendre à nos enfants leurs devoirs, bien sûr, mais aussi nous voulons leur apprendre leurs droits et nous voulons leur apprendre à penser, à débattre, à contester, à exercer leur esprit politique. Bref, pour nous, c'est cela le civisme et c'est précisément parce que nous sommes attachés à cette version du civisme que nous refusons qu'il soit réduit à l'obéissance au patriotisme ou à une vision particulière et politique de la société. Nous pensons enfin que la transmission de la citoyenneté à nos enfants est trop importante pour être confiée à un dispositif dont même le ministère de l'Éducation nationale a refusé l'agrément.

Nous vous demandons tout simplement de retirer cette délibération et nous vous invitons plutôt que d'adhérer à ce dispositif à construire ici à Saint-Chamond, avec les acteurs locaux, un véritable parcours de la citoyenneté républicain, laïc, émancipateur et profondément attaché à l'égalité. Si vous faites cela, nous serions très heureux de pouvoir soutenir cette démarche et même de vous accompagner sur ce projet.

M. le Maire : Victor PEREIRA va vous répondre.

M. PEREIRA : Merci. Monsieur GIRAUDO, l'avantage, c'est que vous m'avez donné tous les arguments qui vont à l'encontre de ce que je vais vous présenter maintenant. Tout simplement, clairement, aujourd'hui, vous avez dit que Pierre-Edouard STERRIN aurait financé le Passeport du Civisme. Je pense que c'est totalement une erreur. Vous citerez vos sources, s'il vous plaît, parce que je peux vous dire aujourd'hui qu'il a financé un fonds de biens communs qui concerne uniquement une étude IFOP sur l'état du civisme en France et l'organisation des assises du civisme. C'est à la suite des attentats du Bataclan. À un moment donné, il ne faut pas tout confondre non plus. Il n'a pas financé directement l'association, il faudra revoir vos sources. La deuxième petite chose qui m'embête aujourd'hui, il y a des choses qui sont faites par les enfants, dans les écoles, dans le cadre du périscolaire, à travers des familles, où ils vont faire des actions avec les associations, dans le cadre du sport, du bénévolat, etc. Aujourd'hui, vous allez me dire que, effectivement, l'Éducation nationale n'a pas approuvé pour deux raisons, tout simplement :

- un, parce que les actions se font à la fois à l'école, mais aussi en dehors de l'école. Il ne veut pas gérer ce qui se passe en dehors de l'école. Je vous le garantis, c'est l'écrit, c'est la question qui a été posée par un député ;
- la deuxième chose, maintenant, je vais aussi vous expliquer pourquoi, parce qu'elle ne peut pas être institutionnalisée par l'Éducation nationale, tout simplement parce qu'il y a la liberté pédagogique. Chaque enseignant a la possibilité d'utiliser les ressources ou de ne pas les utiliser.

Je vous rejoins, pourquoi ne pouvons-nous pas le faire ? Parce que l'Éducation nationale ne peut pas valider chaque passeport, puisque le passeport est local, puisque le passeport est ancré sur le territoire, puisque le passeport va s'appuyer sur les associations de la commune, sur les ambassadeurs de la commune. Nous ne pouvons pas, si bien que je vais vous donner quatre thèmes que l'on a choisis. Je pense que nous allons nous rejoindre, à moins que vous ne soyez pas d'accord avec moi, mais je serai assez surpris. Nous avons décidé de prendre le thème de l'environnement, développer la biodiversité, favoriser toute la partie, pourquoi pas les enfants quand ils vont nettoyer les chemins, etc. Ce sont des actions qui existent déjà. C'est valoriser ce qui se fait par les enfants pour que demain ils deviennent des citoyens de notre commune et des personnes engagées.

La deuxième chose, je vais vous les donner. Nous avons commencé à travailler dessus, sauf que nous voulons le proposer, travailler avec les enseignants. Nous ne voulons rien imposer à tout le monde. Mais je pense que nous partageons les mêmes valeurs. Mais vous me direz si vous êtes d'accord avec cela ou pas. Tout ce qui est institution et patrimoine, tout ce qui est lié à la culture, les enfants font déjà cela à l'école. Ils font aussi cela avec leurs parents. Ce sont des actions qu'ils mènent au quotidien. Sauf que nous, aujourd'hui, la commune de Saint-Chamond, la majorité a décidé de se dire : « Nous allons valoriser tout ce parcours tout au long de l'année. Nous allons demander à valider des actions. OK, nous l'avons fait, c'est bien, vous vous êtes engagé ». Mettre une cérémonie républicaine en fin d'année. Nous allons leur proposer des médailles de bronze, d'argent et d'or en fonction de leur investissement, à la fois scolaire, extrascolaire, personnel.

Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui vous voulez prendre une action politique. C'est apolitique, clairement. Vous allez voir que les actions que l'on mène, vous ne pouvez pas me dire, la preuve, regardez, est-ce que l'environnement appartient à la gauche ? Non, cela appartient aussi à la majorité. Est-ce qu'aujourd'hui, le fait d'avoir la solidarité, nous parlons de solidarité, nous voulons mener des actions avec nos aînés ? Dites-moi que vous êtes contre à ce moment-là. Monsieur MINNAERT, il y attache beaucoup d'importance à nos aînés. Allons-y, vous allez me dire que vous êtes contre cela ?

Je vous cite un quatrième, le devoir de mémoire. Vous n'allez pas me dire que vous êtes contre ? Je vous en donne un quatrième, tout ce qui est en lien de devoir de mémoire, patrimoine, culture, environnement. Vous ne pouvez pas me dire que vous êtes contre.

Je reprends le Passeport de Saint-Raphaël. Mais bien sûr que je vous rejoins, je ne suis pas d'accord avec cela. Je viens de vous donner les quatre thèmes. Dites-moi que ces thèmes, vous êtes contre. Là, je ne comprends plus rien. Les bras m'en tombent. Si en plus la gauche et les Verts me disent qu'ils sont contre l'environnement, contre des actions pour nos aînés, je ne sais plus quoi faire.

Je vais continuer. Concernant ce fonds de bien commun, effectivement, il ne faut pas tout confondre. C'était une étude IFOP. Ils n'ont pas financé directement. Là, j'ai le mail d'appui de l'association. Ils n'ont pas eu de financement direct par ce Pierre-Edouard STERRIN. À un

moment donné, ce n'est pas parce que vous êtes allé sur Google, vous avez tapé cela et vous avez vu sur France 3, dans *Le Havre* ou je ne sais trop quoi. À un moment donné, il faut avoir des écrits.

Nous l'avons demandé à l'Éducation nationale. Effectivement, nous ne pouvons pas faire en sorte qu'il y ait un agrément de l'Éducation nationale, parce que chaque enseignant a sa liberté pédagogique d'utiliser les ressources ou pas, de savoir comment il se les approprie, comment il les adapte en fonction de l'âge des enfants de classe de CM2. Après, là-dessus, voilà, je voulais vous apporter ces petites références quand même. Puis là-dessus, pour résumer, c'est quand même sur du vivre ensemble. Là-dessus, vous ne pouvez pas me dire que ces quatre thèmes, ce n'est pas du vivre ensemble. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci à Victor PEREIRA d'avoir remis l'église au milieu du village et d'avoir surtout ramené la vérité dans cette histoire, parce que parfois, tout prend des proportions, mais c'est sûr que quand on va sur Google et Wikipédia, nous n'avons pas toujours les bonnes informations.

Allez, Monsieur MINNAERT, montez au créneau.

M. MINNAERT : Alors, je vais vous dire quelque chose que vous ne savez pas, c'est que nous sommes aussi dans des organisations syndicales et toutes les organisations syndicales de l'Éducation nationale se sont opposées à cette association, vous avez l'air de l'oublier. Nous n'avons pas besoin d'IA, comme utilise beaucoup le Maire dans ses propos. Non, l'affaire, c'est que les organisations syndicales se sont aussi opposées et l'Éducation nationale s'est opposée à cette association.

Nous avons su défendre ici, au Conseil, certaines associations que vous avez proposées. Toutes ces associations-là n'interviennent pas que dans l'école. Il y en a qui interviennent dans des centres sociaux et ils ont l'agrément de l'Éducation nationale. L'argument que vous nous donnez, ce n'est pas celui-là. Non. S'il a été refusé par l'Éducation nationale, c'est que, justement, ils ont mis le doigt sur l'association telle qu'ils présentaient la question du civisme.

Quand vous nous parlez de solidarité ou de devoir de mémoire, vous savez, demain, vous avez l'extrême droite. Le devoir de mémoire, ils vont nous parler de Pétain. Vous savez très bien que systématiquement ils ont voulu le remettre en avant. Derrière chaque mot il y a une différence. C'est comme quand vous parlez d'environnement en me disant que vous avez fait l'échangeur de Saint-Chamond, vous avez fait que c'était une action d'environnement parce que vous aviez mis une piste cyclable. Cela prouve bien que nous n'avons pas les mêmes valeurs sur la question environnement.

Les mots ne disent pas tout. Ce qui est important, c'est : qu'est-ce qui est mis derrière les mots. Quand on parle de solidarité, il y en a qui disent solidarité du plus fort, nous parlons de solidarité de vivre ensemble. Il y a une différence entre la solidarité et la charité. Ce que fait souvent la droite, c'est de la charité. Ce que font la gauche et les écologistes, c'est de la solidarité, ce qui est complètement différent.

M. le Maire : En fait, tout appartient à Monsieur MINNAERT.

Intervention hors micro

M. le Maire : Attendez, vous aviez terminé, c'est bon. Si, arrêtez. Tout ce que vous dites, vous avez raison. Vous détenez la science infuse, la vérité complète et tout ce que les autres disent,

ce n'est que tort, ce n'est que malhonnêteté intellectuelle, etc., et Dieu, Jean MINNAERT, a raison sur tous les propos qu'il tient. Au bout d'un moment, arrêtez. Enfin, nous avons le droit de ne pas être d'accord. Vous avez le droit de défendre, j'allais dire défendre le beefsteak, je ne suis pas boucher. Mais vous avez le droit de défendre. Voilà, on est contre. Vous exprimez des choses qui sont partiellement fausses et nous venons de vous les démontrer. Cela peut vous faire rire, Monsieur GIRAUDO, mais vous qui travaillez pour des politiques, vous devriez le savoir. Il faut se renseigner. C'est important de faire le travail en profondeur pour savoir ce qui se passe. À un moment donné, on apporte des arguments. C'est cela le débat démocratique et ce n'est pas parce que ça ne vous plaît pas que vous avez raison et que les autres ont tort.

M. GIRAUDO : Oui, inversement, effectivement. Je vous trouve quand même bien hautain depuis le début du Conseil, même depuis votre élection.

M. le Maire : Attendez, je me permets de vous couper la parole. Je ne vais pas vous faire un rappel au règlement de l'article 16, les attaques personnelles. Je n'ai pas attaqué votre personne, Monsieur GIRAUDO, à un moment donné, depuis tout à l'heure. Donc, à un moment donné, restez calme. Je gère cette collectivité. Depuis les élections, alors ? Avant, je l'étais. Avant les élections, maintenant, depuis les élections, non, je suis juste un amoureux de Saint-Chamond qui fait des choses pour Saint-Chamond. D'ailleurs, Passeport du Civisme, c'était dans mon programme électoral, vous le relirez, avec grand plaisir. Nous sommes des gens de parole et nous avons besoin de politique de parole parce que si nous en avions plus, nous ne serions pas dans cette situation en France. Monsieur GIRAUDO.

M. GIRAUDO : Nous avons aussi besoin de politiques engagées qui savent ce qu'ils font. Vous savez, vous parlez de sources, je vais vous citer un courrier. Je vais vous le lire : « *Madame la Secrétaire générale, par courrier du 17 octobre 2025, vous appelez mon attention sur l'utilisation du logo du ministère de l'Éducation nationale par l'association Passeport du Civisme. Je vous confirme que par un courrier en date du 20 décembre 2024, j'ai décidé de ne pas accorder l'agrément à cette association et lui ai demandé de retirer le logo du ministère sur les passeports du civisme consultables sur son site internet et sur ses prochains livrets. Mes services ont rappelé ce jour à l'association de se conformer à cette demande. Elle s'y est engagée, le rappellera à ses adhérents lors de son assemblée générale du 6 novembre prochain. Les référents académiques chargés des relations avec les associations et partenariats ont été informés* ». Vous voyez le logo, là ? C'est le courrier du ministère de l'Éducation nationale. Vous voyez, vous me demandez des sources, j'en ai.

J'en ai même une autre, si vous voulez.

J'en ai une autre, on va aller plus loin. Débat février 2026, débat à l'Assemblée nationale. Un député pose la question de la généralisation de ce Passeport du Civisme sur l'ensemble du territoire. Le texte de la réponse du ministère : « *Le ministère de l'Éducation nationale n'envisage pas l'extension à tout le territoire national du dispositif porté par l'association Passeport du Civisme. Si les enseignants disposent d'une liberté pédagogique leur permettant de choisir les supports pédagogiques qu'ils estiment adaptés, l'association ne peut se prévaloir d'aucun soutien du ministère qui lui a refusé l'agrément en décembre 2024 et lui a demandé de retirer le logo du ministère sur les livrets consultables sur son site internet qu'elle utilisait sans autorisation* ». Le paragraphe continue et plus loin : « *En outre, de nombreuses activités validées en dehors du temps scolaire ne bénéficient pas de l'expertise pédagogique des enseignants. Le Passeport du Civisme ne s'articule pas avec les programmes d'enseignement moral et civique, tant dans les contenus d'enseignement que dans les démarches proposées. Les thèmes inscrits au cœur de*

ces programmes, comme le principe de la laïcité et la lutte contre les discriminations, l'état de droit et le fonctionnement de la justice, sont très rarement abordés et de façon superficielle ».

Vous pouvez faire les naïfs et m'accuser de ne pas travailler. Pour autant, je vous sors des sources qui sont fiables et la question que je pose, c'est pourquoi, à l'heure où tant de communes quittent ce dispositif, pourquoi aujourd'hui, Saint-Chamond, elle, a décidé d'y rentrer ?

M. le Maire : Il y a deux choses. Il y a l'histoire d'un logo, je n'ai pas l'impression que ce soit la fin du monde, même s'il faut respecter les demandes et je suis complètement d'accord avec vous. L'Assemblée nationale, parce que j'ai lu ce texte, vous avez raison, ce qu'ils disent, ils sont contre l'extension obligatoire du Passeport du Civisme. Mais en aucun cas, ils le disent, d'ailleurs, vous avez lu le texte, ils demandent l'interdiction de l'association du Passeport du Civisme. Ils parlent de ce que vous a expliqué Victor PEREIRA, la liberté pédagogique. Nous pouvons contrôler ce qui se fait à l'école, nous ne pouvons pas contrôler ce qui se fait à l'extérieur. C'est exactement la réponse que vous a apportée Victor PEREIRA, mot pour mot.

À un moment donné, vous avez le droit d'être opposé. L'union des droites, vous en pensez ce que vous en voulez. Vous, vous avez bien fait l'union des gauches avec MÉLENCHON et avec l'extrême gauche. C'est un choix. Je ne suis pas favorable à l'union des droites, vous voyez, je vous le dis, politiquement. C'est à l'inverse de vous qui l'avez fait. Mais à un moment donné, nous ne pouvons pas pénaliser des élèves, des familles et le civisme, c'est très important. C'est très important parce que le pays va mal. Il faut ramener du civisme dans ce passeport, ou ce sont des actions que nous allons choisir, c'est-à-dire que je le dis pour les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais, en aucun cas l'association ne va rentrer dans une classe.

Nous allons nous appuyer dessus pour le contenu et nous allons mettre à l'intérieur les actions que nous souhaitons développer pour la Ville de Saint-Chamond, pour les enfants CM1, CM2 de la Ville de Saint-Chamond. Rassurez-vous, Pierre-Édouard STÉRIN ne va pas venir à Saint-Chamond et dans les classes. Arrêtons la politique nationale, Monsieur GIRAUDO, excusez-moi, nous sommes ici à Saint-Chamond. Je comprends que parfois on pense politique nationale, mais ici nous sommes à Saint-Chamond, nous pensons à nos élèves, à ce que nous voulons faire et je pense que le devoir de mémoire, le 11 novembre, amener les enfants au 11 novembre, c'est une bonne chose. D'ailleurs ça se fait déjà à Saint-Julien, au cimetière d'Izieux. Demain, Monsieur CADEGROS et Monsieur PEREIRA vont travailler avec l'école de Saint-Martin, la commémoration sera avancée. Les élèves viendront à Saint-Martin et avec Madame BELKORCHIA, le Conseil consultatif de la jeunesse, qui participe aux commémorations du 11 novembre en centre-ville.

Le nettoyage des rues, des chemins, ça, c'est quelque chose que nous faisons déjà. Ce n'est pas politique. Apprendre aux gens à respecter la nature, ce n'est pas politique. Madame SURPLY dirait que c'est du bon sens. Satisfaisons-nous de tout cela et sortons de ce débat politico-politique de « j'ai trouvé sur Google, etc. Vous allez en faire des grands méchants loups, vous allez les envoyer à l'armée en treillis ». Mais jamais n'enverrons les enfants visiter – la Marine nationale, pourquoi pas, cela peut être intéressant de visiter – mais il n'y aura pas d'entraînement. Rassurez-vous. Rassurez-vous, Monsieur GIRAUDO. Il n'y a pas de bataille navale dans le Gier. Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le Maire. Je suis un peu déçue. Je pensais que vous défendriez cela de manière un peu plus convaincante avec des arguments. En fait, la genèse de l'affaire, c'est que ce Passeport du Civisme, d'abord, c'est l'association qui vous sollicite. C'est écrit dans la délibération. Ensuite, elle vous propose le projet. Ensuite, elle vous explique qu'elle n'intervient

pas dans l'école, parce que je crois qu'il faut reprendre les arguments de base de cette lettre qui a circulé tout le week-end. L'association n'intervient pas dans les écoles. Oh ! Stupeur ! Quand j'ai vu l'opposition de la gauche à ce pseudo-argument, je me suis dit que c'est amusant parce qu'il y a quelques mois, si vous vous souvenez, j'avais proposé la signature de la charte de SOS Éducation pour pouvoir encadrer les intervenants qui venaient dispenser le fameux programme EVAR, attention, je n'ai pas mis le « S » pour le primaire, l'éducation à la vie affective et relationnelle. Parce que, sauf erreur de ma part, je pense que les associations éducatives qui mettent des drag-queens dans les maternelles pour lire des histoires n'ont pas toutes l'agrément du ministère de l'Éducation nationale.

Je bois du petit lait, Monsieur le Maire, parce que quand j'avais proposé cette charte de SOS Éducation, vous m'avez dit que c'était l'extrême droite. Maintenant, j'entends, oui, à un moment donné, Pierre-Édouard STÉRIN, et vous connaissez très bien son nom, a mis 50 000 € – parce qu'il faut tout dire. Soit vous dites un peu, soit vous vous taisez. Soit vous dites tout, soit vous vous taisez – dans le sondage IFOP. Cela veut dire quoi, mesdames et messieurs de la gauche ? Vous pouvez avoir PIGASSE, etc. La droite, mais j'assume que nous puissions avoir des mécènes et des milliardaires qui ont réussi. Attendez, il s'est quand même fait tout seul, il a réussi. Il a tellement été pressurisé qu'effectivement il est parti. Je sais que la réussite vous dégoûte. Mais il y a quand même des gens qui ont eu et peut-être les jalousez-vous des idées extraordinaires parce que c'est le fondateur de Smartbox à la base. Oui, il fallait avoir l'idée.

Nous nous félicitons de ce Passeport du Civisme et de ce projet, mais il faut remettre à nouveau l'église au milieu du village parce qu'ils n'ont pas reçu un avis défavorable. Ils n'ont pas été reconduits et ils ont eu l'adoubement en 2021. Je pense qu'il ne faut pas faire passer des vessies pour des lanternes, c'est amusant parce que quand nous avons parlé de l'association Espass ou même, que sais-je, de Filaction, qui s'est vu retirer la subvention au niveau régional parce qu'elles intervenaient dans les écoles pour parler à nos enfants mal, de manière laide, de la vie affective et relationnelle, vous vous êtes tous couchés. Je me réjouis et je pense parler au nom du groupe de voir que les idées peuvent avancer et que ce n'est pas en agitant de fausses peurs que vous-même vous appliquez que nous avancerons et je remercie Monsieur le Maire pour ce projet.

M. le Maire : Merci d'avoir répété ce qu'avait déjà dit Victor PEREIRA. J'avais l'impression que cela avait déjà été assez clair, mais il y a peut-être besoin de... Je n'avais pas le nom de l'animal. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : La liberté pédagogique des enseignants, oui, elle existe, mais elle est quand même encadrée. Ils n'ont pas le droit de faire venir n'importe quelle association.

M. le Maire : Elle ne vient pas l'association.

M. MINNAERT : Je veux bien qu'elle ne vienne pas, mais vous proposez du matériel et aussi ce style d'association peut très bien agir aussi dans le périscolaire.

M. le Maire : Elle ne viendra pas, ni dans le périscolaire.

M. MINNAERT : Ces associations d'extrême droite, principalement, elles agissent d'une manière un peu souterraine. Elles arrivent à petits pas. À un moment, elles font cela, et l'année d'après, elles demandent à intervenir un peu plus et c'est exactement ce que vous permettez à ces associations d'arriver, et c'est à cela que nous sommes en train de vous dire que c'est dangereux. L'association Espass, critiquée par l'extrême droite, est reconnue par l'Éducation nationale.

Vous avez l'air de vraiment de vous voiler la face, c'est que toutes les associations auxquelles chaque fois ont été attaquées par l'extrême droite, elles ont été validées par le Conseil national de l'éducation, qui regroupe le ministère et en plus l'ensemble des organisations parents d'élèves, organisations syndicales. Quand ils décident, quand il y a un choix qui est fait, là, cela a été un refus de toutes ces organisations. Et vous avez l'air de les refuser, de ne pas en tenir compte.

La liberté pédagogique, oui, mais ce n'est pas n'importe quoi. Nous n'utilisons pas n'importe quel moyen et là, vous êtes en train d'encourager les enseignants à utiliser des moyens qui sont rejetés par l'Éducation nationale, mais aussi par l'ensemble des organisations syndicales et l'ensemble des organisations de parents d'élèves et c'est à l'unanimité des parents d'élèves.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT.

Intervention hors micro

M. le Maire : Attendez, je croyais que vous aviez terminé. Vous marquez des pauses de temps en temps, j'ai l'impression que vous arrêtez de parler.

M. MINNAERT : Vous, vous ne vous coupez pas. Dans les parents d'élèves, vous savez qu'il n'y a pas que des associations, elles sont très diverses et de différents courants politiques.

M. le Maire : C'est bon, là, vous avez terminé ? Monsieur MINNAERT, je le répète et que ce soit clair, l'association n'intervient pas dans l'école, ni dans le périscolaire, ni auprès des parents d'élèves. D'ailleurs, il y a des communes de gauche qui utilisent le Passeport du Civisme : Cappelle-la-Grande, Thouars, Longueau, Saint-Zacharie, etc. À un moment donné, quand on intervient avec AISPAS, nous sommes d'extrême gauche. Quand nous intervenons avec le Passeport du Civisme, nous sommes d'extrême droite. Chers collègues, nous sommes dans la bonne direction, gardez le cap parce qu'on le fait pour l'intérêt des Saint-Chamonais.

M. GIRAUDO : Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit en début d'intervention. J'ai dit que nous étions favorables au civisme et à la citoyenneté. Effectivement, tout ce que vous avez cité, bien évidemment, nous nous y retrouvons. Par contre, là, vous faites le choix de rejoindre une association politisée. Ce soir, vous faites un choix politique. Il faut juste l'assumer. Assumez-le et tout se passera très bien. Il n'y a pas de problème. Mais par contre, il faut être dans la clarté parce que quand on est dans la nébuleuse, ce n'est pas clair, tout simplement.

Je pense que tout le monde mériterait que ce débat soit un peu plus clair, que chacun affirme ses positions de manière très définie et sans se cacher et les Saint-Chamonais jugeront ensuite. Mais en tous les cas, ce soir, vous faites un choix de rejoindre cette association, pas une autre. Cette association est politisée. Je vous le dis et je ne suis pas le seul à le dire de toute façon. Il y a de plus en plus de critiques sur cette association. Il y a de plus en plus de communes qui quittent cette association. Nous, Saint-Chamond, nous voulons rejoindre cette association-là.

M. le Maire : Merci, Monsieur GIRAUDO. Monsieur MINNAERT, dernière intervention et après, nous passerons au vote.

M. MINNAERT : Nous voudrions savoir pourquoi nous allons payer 1 500 € à une association, 1 300 qui n'interviendraient pas. Ce n'est pas parce que des communes de gauche ont fait l'erreur, parce qu'ils peuvent se faire avoir...

Brouhaha

M. MINNAERT : Non, mais je vais vous dire une chose.

M. le Maire : Saint Jean MINNAERT, le sauveur de la gauche.

M. MINNAERT : Je ne suis ni sauveur de la gauche ni sauveur des écologistes. Il peut tout à fait arriver à une commune de faire une erreur par rapport à une association. L'important, quand ils sont au courant de l'erreur, c'est de ne pas persister dans cette erreur. Vous ne pouvez pas nous le reprocher. Nous avons défendu certaines associations ici quand l'extrême droite les attaquait et nous avons prouvé le fait que vous adhérez à cette association.

M. le Maire : Merci, Monsieur MINNAERT. Ça, c'est le problème quand, dans les communes, on fait des listes politisées avec des étiquettes politiques, avec des partis politiques et on ne voit que le prisme politique. Je suis bien content d'avoir fait une liste qu'on a appelée « Divers droite », avec des sensibilités diverses et variées, mais avec très peu de gens encartés et politisés, parce que nous ne voyons pas que le spectre politique, le mal, le mal, le mal.

Non, nous voyons l'intérêt des enfants de Saint-Chamond, parce que la seule chose, à l'inverse de vous, qui guide notre action, ce sont les enfants de Saint-Chamond et comment nous pouvons les accompagner, comment nous pouvons aider au civisme pour que demain le pays aille mieux. Je pense que cela devrait être la motivation de toutes et de tous, encore plus des élus locaux politisés comme vous.

Y a-t-il sur cette délibération des oppositions ? Il faut lever le bras au bout d'un moment. Trois oppositions. Très bien.

Intervention hors micro

M. le Maire : Elle ne sera pas retirée. Y a-t-il des oppositions ? Trois oppositions. Le groupe de Jean MINNAERT.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (36 pour ; 3 contre : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

À l'unanimité des présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée, conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Sont candidats pour représenter la commune à l'Association du Civisme,

- Monsieur Victor PEREIRA

- Madame Gaëlle DESORME

- Madame Estelle LARCA

Résultat du vote :

- Monsieur Victor PEREIRA : 28 voix pour (majorité), 4 contre (Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA), 4 absentions (M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY). 3 non-participations (M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

- Madame Gaëlle DESORME : 28 voix pour (majorité), 4 contre (Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA), 4 absentions (M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY), 3 non-participation (M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

- Madame Estelle LARCA : 4 voix pour (Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA), 4 absentions (M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY), 28 contre (majorité), 3 sans participation (M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

Sont élus :

- Monsieur Victor PEREIRA

- Madame Gaëlle DESORME

M. le Maire : Je vous propose que l'on enchaîne avec « Ma ville se ligue contre le Cancer » et la parole est à Régis CADEGROS.

M. CADEGROS : La Ville de Saint-Chamond souhaite s'engager dans la démarche de labellisation…

Brouhaha

M. le Maire : Non, mais attendez, Madame CHAMPALLE. Juste attendez, s'il vous plaît, excusez-moi.

Madame CHAMPALLE, attendez, juste deux secondes, excusez-moi. Il y a eu la prise de parole de deux personnes.

Intervention hors micro

M. le Maire : Madame CHAMPALLE, attendez, écoutez-moi juste deux secondes, je vous donnerai la parole après.

Il y a eu quatre ou cinq interventions de deux membres de vos camarades, de votre groupe. Nous avons mis les choses au vote. Vous vous êtes opposés, vous avez le droit. C'est la démocratie, il n'y a pas de souci. À un moment donné, nous ne pouvons pas en parler pendant deux heures. Nous avons compris, il y a des divergences. Les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais ont compris. Il n'y a pas de souci là-dessus. Maintenant, nous avançons et puis, s'il y a quelque chose à redire, vous vous exprimerez dans la presse, sur les réseaux ou ailleurs.

Mme CHAMPALLE : Je peux ?

M. le Maire : Rapidement, s'il vous plaît.

Mme CHAMPALLE : Merci, mais ça va être très court. Avec cette délibération, vous nous demandez de valider l'adhésion à l'association Passeport du Civisme. Nous sommes ici en dehors des valeurs de la République que nous défendons. Rien que le nom de Pierre-Edouard STERRIN devrait être un repoussoir pour beaucoup de personnes dans cette Assemblée.

Malgré les arguments qui sont vérifiables et recevables que les vôtres, et le soutien affirmé de la droite, nous vous avons demandé de retirer cette délibération. Vous ne le faites pas. Nous préférons quitter ce Conseil.

M. le Maire : Vous abandonnez la démocratie. Vous avez le droit. Bonne soirée à vous.

Applaudissements

Le groupe écologiste quitte l'hémicycle

M. le Maire : Quel ridicule ? Je comprends mieux votre score aux élections municipales et franchement, je trouve ça lamentable de déserter comme cela le Conseil municipal, tout cela parce que nous ne sommes pas d'accord avec vous. C'est comme cela que vous voulez faire vivre la démocratie ? Vous savez que les politiques qui partaient ou qui viraient les gens qui n'étaient pas d'accord avec eux, c'était pendant les dictatures.

Très bien, on va passer à la délibération numéro 22 et la parole est à Régis CADEGROS pour un sujet intéressant, c'est le cancer et vous auriez dû rester pour voter cette délibération parce que cela peut vous arriver.

Brouhaha

DL20260149. MA VILLE SE LIGUE CONTRE LE CANCER

M. CADEGROS : La Ville de Saint-Chamond souhaite s'engager dans la démarche de labellisation « Ma ville se ligue contre le Cancer ». Pour ce faire, le programme s'articule autour de quatre leviers d'action pour agir en faveur de la création d'environnements favorables à la santé :

- le premier levier, c'est la sensibilisation et la formation pour diffuser des informations fiables au grand public et assurer la formation des élus et agents des collectivités sur l'intégration de la santé dans les politiques publiques. Par exemple : relayer les campagnes de vaccination, de prévention auprès de la population, informer sur la vaccination contre le papillomavirus, former les agents de la commune aux enjeux de la santé ;
- le second levier, le plaidoyer et la réglementation afin de soutenir et mettre en place des politiques publiques locales visant à réduire l'influence des facteurs de risque de cancer. Par exemple : mettre en place des espaces sans tabac, développer une offre alimentaire équilibrée de qualité dans les restaurations collectives, lutter contre l'influence des publicités sur l'alcool et de l'alimentation peu favorable à la santé ;
- le troisième levier, l'aménagement et l'urbanisme pour créer des milieux de vie favorables à la santé en améliorant le cadre de vie et les infrastructures locales afin de promouvoir des modes de vie sains. Par exemple : aménagement pour favoriser la pratique d'activités physiques, créer des zones ombragées, favoriser les mobilités actives ;
- le quatrième levier, l'accès à la prévention afin de planifier et mettre en œuvre des initiatives locales telles que des dépistages gratuits ou des campagnes de vaccination protégeant contre le cancer, c'est-à-dire organiser des dispositifs « Aller vers » pour améliorer le recours au dépistage et promouvoir le biais de prévention.

Le référentiel identifie 33 actions à valoriser. Dans un premier temps, nous allons lister les actions qui s'inscrivent dans cette philosophie. Cette évaluation constituera la base d'un plan d'action pluriannuel pour satisfaire aux exigences demandées.

Je voudrais simplement faire une annonce pour un premier temps fort qui aura lieu le 17 octobre dans le cadre du Salon Demain Autrement avec l'aménagement d'un espace santé dans l'Espace Notre-Dame, avec la participation d'une part de :

- l'association Jeune & Rose pour le dépistage du cancer du sein ;
- la Caisse première d'assurance maladie, avec l'aide d'un laboratoire et d'un médecin pour la réalisation de frottis, frottis qui pourront avoir lieu dans le local de la Boussole, qui est située juste en face de l'Espace Notre-Dame, avec l'aide de la CPTS, la Communauté Professionnelle Territoire de Santé, pour sensibiliser au dépistage de l'insuffisance cardiaque, cette communauté venue d'une part sur le marché au mois de juin et qui est venus aussi pour la course de vélo, le tour Auvergne-Rhône-Alpes ;
- le CDOS, Comité départemental olympique sportif pour sensibiliser aux bienfaits du sport ;
- la Ligue contre le cancer pour sensibiliser aux facteurs de risque et promouvoir une alimentation saine ;
- le Centre régional de coordination et de dépistage des cancers pour la remise de kits pour le dépistage du cancer du côlon et des bons pour des radios et de mammographie ;
- France ADOT, on en a parlé la dernière fois pour sensibiliser au don d'organes et enfin
- l'association Des Mots pour panser pour les maladies pour la santé mentale.

Je vous donne rendez-vous le 17 octobre dans l'espace Notre-Dame pour la création de cet Espace santé avec la participation de toutes ces associations.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS. En effet, délibération qui nous tient à cœur. Parce que, comme j'ai voulu l'exprimer il y a quelques minutes, ça peut arriver à tout le monde de connaître un cancer, et ce genre de délibérations, mais qui derrière est suivi d'actions, c'est très important de pouvoir le mener de front, de mener ces combats de front. Donc, merci à Régis CADEGROS de son investissement sur cette délibération. Et je trouve dommage – je le répète et ça me met en colère – que l'on puisse quitter le conseil comme ça pour le show politique alors que derrière, il y a des actions comme ça qui sont votées au niveau du conseil municipal. Ça, ce n'est pas de la politique, c'est vraiment l'intérêt général des habitants.

Mme LARCA : Je reviens très rapidement sur ce que vous dites. Justement la charte de l'élu local impose l'exercice des fonctions avec dignité, probité et intégrité, ce qui inclut l'implication de règles de politesse et de respect mutuel, entre parenthèses.

M. le Maire : Et ?

Mme LARCA : Et donc, ne pas répondre comme il vient de se faire, enfin je trouve ça désolant. Je reviens du coup sur…

M. le Maire : Je n'ai pas le droit d'exprimer un sentiment ?

Mme LARCA : Qui est très moyen, je trouve. Ça pourrait vous arriver, je trouve que c'est limite.

M. le Maire : C'est votre avis. Non, mais c'est la vérité, ça peut atteindre tout le monde. Et c'est pour ça que je disais que c'était quelque chose d'important.

Intervention hors micro

Mme LARCA : Oui, c'est très maladroit, effectivement.

Bien évidemment, je reviens du coup sur cette délibération. On aura un vote favorable sur cette délibération. La lutte contre le cancer est un sujet qui doit tous nous rassembler et nous saluons particulièrement la volonté de renforcer la prévention et l'accès au dépistage.

Nous souhaitons néanmoins que cette labellisation ne soit pas seulement un engagement de principe, mais qu'elle se traduise réellement par des actions concrètes visibles par tous les habitants. Vous indiquez qu'un état des lieux sera réalisé en fin d'année, qui permettra d'établir des plans d'action pluriannuels. Pourrons-nous avoir une présentation de ce bilan-là au moment venu ? Parce qu'effectivement, sur un sujet aussi important que la prévention du cancer, vous pouvez naturellement compter sur notre soutien.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Et on parlera de culture parce qu'il y a un spectacle pour Octobre Rose. Comme quoi la culture vit à Saint-Chamond et en plus, on fait passer des messages. C'est plutôt une bonne chose. Il se passe des choses en culture, Sandrine FRANÇON ? Ayse CALYAKA. Non ?

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Très bien, je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 3 sans participation : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

DL20260148. ADHÉSION À L'ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME

M. le Maire : Juste, je vous propose de revenir à la délibération n° 21 sur le passeport du civisme, parce qu'au-delà de voter l'adoption du passeport, il nous faut voter deux représentants de la commune, au niveau de représentants de l'association Passeport du civisme. Nous vous proposons la candidature de Victor PEREIRA et de Gaëlle DESORME sur la délibération n° 21.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autres candidats.

Allez-y, Madame SURPLY.

Mme SURPLY : C'est toujours pareil en fait. On vous pose des questions pour préparer le conseil et vous ne répondez pas, malheureusement. J'avais gentiment proposé avec politesse et en respect de la charte de l'élu local qu'Estelle LARCA puisse y participer. Après, je ne vais pas faire du forcing pour qu'il y ait un vote à bulletin secret parce que je vous sens agacé et vous avez envie qu'on arrête. Mais je pense que c'est important qu'il n'y ait pas que des élus de la majorité. Je vous remercie.

M. le Maire : Non, ça peut durer encore longtemps. L'avantage, c'est que nous n'avons pas le trajet jusqu'à Lyon, donc on peut finir à minuit ou 1h00 du matin.

On vous propose les deux noms de la majorité. Si Madame LARCA veut être candidate, elle peut, mais on passera au vote. Très bien.

Pour la candidature de Victor PEREIRA, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe de M. DEGRAIX. Qui s'y oppose ? Je l'ai dit. Qui est pour ? Tous les membres de la majorité municipale.

Pour Madame LARCA, qui est pour ? Le groupe de Madame SURPLY. Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur DEGRAIX. Qui est contre ? Le groupe de la majorité municipale.

Pour la candidature de Gaëlle DESORME, qui est contre ? Le groupe de Madame SURPLY. Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur DEGRAIX. Qui est pour ? Le groupe de la majorité.

Gaëlle DESORME et Victor PEREIRA nous représenteront dans cette instance.

Résultat du vote : Monsieur Victor PEREIRA : 28 voix pour (majorité) ; 4 contre (Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA) ; 4 abstentions (M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY) ; 3 sans participation (M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

Madame Gaëlle DESORME : 28 voix pour (majorité) ; 4 contre (Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA) ; 4 abstentions (M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY) ; 3 sans participation (M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

Madame LARCA : 4 voix pour (Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA) ; 4 abstentions (M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY) ; 3 sans participation (M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO)

Sont élus Monsieur Victor PEREIRA et Gaëlle DESORME.

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe à la délibération n° 23 sur le CCAS, et la parole est à Ayse CALYAKA.

DL20260150. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE SAINT-CHAMOND

Mme CALYAKA : Comme il est indiqué en préambule du rapport, la convention qui fixe les modalités de concours et moyens apportés par la Ville pour permettre le fonctionnement du CCAS arrive à échéance au 31 décembre 2026. Pour une bonne continuité du service, il convient de procéder à son renouvellement. Nous vous proposons donc de reconduire cette convention selon les mêmes modalités que celles en cours. Les missions du CCAS sont maintenues. Le CCAS gère la résidence autonomie Le Relais et le restaurant municipal.

Sur le pôle social, le CCAS conduit des missions d'insertion socioprofessionnelle avec le relais emploi et le partenariat avec le département Loire pour le public bénéficiaire du RSA : des missions en direction des retraités, un service animation, prévention et accompagnement social, une mission en prévention en santé, des dispositifs d'aide sociale légale et facultative dont la commission d'aide financière, la domiciliation.

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, le CCAS bénéficie d'une mise à disposition de moyens fournis par la ville sans contrepartie financière pour des domaines tels que le service des ressources humaines, la comptabilité, l'informatique, le courrier, les services techniques et d'une subvention d'équilibre annuelle ajustable en fonction des besoins d'équilibre du budget du CCAS.

À titre indicatif, en 2025, la subvention s'est élevée à 1 million d'euros. Cette convention sera soumise à l'approbation du conseil d'administration du CCAS lors de la séance du 28 septembre.

Nous proposons une reconduction pour la durée de la mandature, soit jusqu'au 31 décembre 2032. Merci de votre écoute.

M. le Maire : Merci, Ayse CALYAKA, qui préside en mon absence le CCAS de Saint-Chamond. Merci à vous.

Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Oui. Concernant le CCAS, juste quelques chiffres parce que 1 million d'euros, ce n'est pas une paille. Est-ce qu'on a une idée des personnes justement qui sont sorties du RSA en 2025, par exemple ? Parce qu'on investit, OK, on comprend que c'est pour faire face à de gros problèmes sociaux, mais est-ce que derrière, il y a des résultats ? C'est la question que je pose.

M. le Maire : Merci, Monsieur PARRIN. Pour vous répondre, et Ayse CALYAKA complètera, ce n'est pas le CCAS qui gère le RSA, c'est le département. Ce n'est pas la Ville de Saint-Chamond. Oui, vous en avez conscience.

Madame CALYAKA, non, mais pour bien remettre l'église au milieu du village.

Mme CALYAKA : C'est le département qui finance les postes pour le RSA. On a eu un copil RSA avec le département, on a des chiffres, mais je ne sais pas si j'ai le droit de vous les donner. C'est le département qui gère.

Intervention hors micro

Mme CALYAKA : Je ne sais pas. Là, je ne les ai pas en tête honnêtement.

Intervention hors micro

Mme CALYAKA : Non, pas du tout !

Intervention hors micro

Mme CALYAKA : Bien sûr que ça sert.

M. le Maire : Monsieur PARRIN ! Attendez, si vous ne prenez pas le micro, ce ne sera pas enregistré. Madame CALYAKA vous répond, vous demandez la parole, je vous donne la parole et on enclenche le débat.

M. PARRIN : Oui, donc je vous disais effectivement, très bien, mais concrètement, est-ce qu'on a des retours factuels ? C'est la question que je pose. Combien ?

Intervention hors micro

M. PARRIN : Oui, mais combien ?

Intervention hors micro

M. le Maire : Il faut juste bien le faire avec le micro. Ce n'est pas la ville qui comptabilise les rentrées et les sorties du RSA, c'est le département. Les postes d'assistantes sociales sont financés en convention avec la ville par le département.

Intervention hors micro

M. le Maire : Attendez ! Mais attendez, Monsieur PARRIN ! Donc, ce n'est pas la Ville de Saint-Chamond qui traite le RSA. On accompagne les personnes sur des dossiers et des choses comme ça, mais on ne dit pas si elles y ont droit, pas le droit, etc., c'est le département qui traite. Et vous pouvez adresser un courrier au président du département pour lui dire : sur Saint-Chamond, combien y a-t-il eu d'entrées ? Combien y a-t-il eu de sorties en 2024, 2025, 2026, etc. ? Ça, ce n'est pas le CCAS de la Ville de Saint-Chamond qui gère ces chiffres-là.

M. PARRIN : Oui tout à fait, mais comme je le disais, on participe à hauteur de 1 million et…

Mme CALYAKA (hors micro) : Non.

M. le Maire : M. PARRIN, on ne finance pas le RSA.

M. PARRIN : Non, mais on dépense 1 million au profit du CCAS, quels retours ?

M. le Maire : Oui, mais c'est le restaurant municipal, c'est Le Relais, c'est les aides d'urgence sur l'électricité sur l'eau, etc. Le RSA est financé par le département.

M. PARRIN : Oui.

M. le Maire : Attendez, il n'est pas dans ce million-là. C'est le département qui paie le RSA. Si vous voulez et j'insiste puisque vous êtes obnubilé par le RSA, vous envoyez un courrier au département. Le CCAS, c'est le restaurant municipal qui fait les repas aux enfants des écoles, aux personnes âgées, aux clubs de retraités au quotidien du lundi au vendredi. C'est Le Relais. Le Relais, c'est où les personnes peuvent aller en accueil de jour une demi-journée dans la semaine, un accueil temporaire aussi de temps en temps et maintenant il y a même quelques accueils qui sont pérennes au niveau de la structure. Ce sont des aides, ce sont les voyages par exemple des personnes âgées organisés par le CCAS. La Semaine bleue est organisée par le CCAS. Les aides, on accompagne les personnes qui ont du mal à payer vraiment dans un cas extrême leurs factures, dernier recours, d'eau ou d'électricité, mais ce sont de très faibles budgets dans le CCAS. Mais Ayse CALYAKA peut peut-être compléter.

Mme CALYAKA : Je crois que vous avez tout dit, Monsieur le Maire. Les missions du CCAS avec ce million d'euros nous aident à faire tourner le CCAS.

M. le Maire : Ça paye par exemple le personnel de la restauration municipale, pas le RSA. Courrier au président du département. Très bien.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Excusez-moi, j'avais une petite question. Pareil, ce sont des questions qui sont vieilles. Il y a un conseil d'administration, non, au CCAS ? Il n'y a pas eu un appel à candidatures pour des associations ?

M. le Maire : Si.

Mme SURPLY : J'avais posé une question il y a fort longtemps pour savoir quelles étaient les associations qui avaient été retenues.

M. le Maire : Toutes les associations ont été retenues. Il y en a une qui a été refusée. On a pris au CCAS, au conseil d'administration, les associations qui avaient un lien avec les missions du CCAS. Donc les associations qui étaient sortantes et celles qui avaient un lien, alors, je ne les ai plus toutes en tête, je ne voudrais pas vous dire de bêtises…

Mme SURPLY : Attendez, au micro, parce que je voudrais noter.

M. le Maire : Oui, peut-être Ayse ou Sylvie pour les personnes âgées. En fait, la fondation Ravachol est sortie, maintenant il y a le Panier Couramiaud, l'ADAPEI, Aide soutien partage – on pourra vous les envoyer –, Convergence 42 qui distribue le magazine municipal et qui fait de l'insertion. Il en manque une. On vous enverra les cinq.

Mme SURPLY : Donc, le critère, c'est de faire du social ?

M. le Maire : C'est de faire du social ou en lien avec ce que fait le CCAS. Par exemple, Aide soutien partage, distribution de repas, le restaurant municipal…

Mme SURPLY : Attendez, je reformule parce que vous êtes fatigué. Quels sont les critères en fait ? Vous savez, c'est toujours la même chose. Nous, on a une espèce d'écran opaque…

M. le Maire : En lien…

Mme SURPLY : Laissez-moi finir. On a une espèce d'écran opaque sur votre décision donc la question est toujours la même – Monsieur CHANGEAT, petit clin d'œil –, quels sont les critères ?

M. le Maire : Ce sont des associations qui sont en lien avec les missions du CCAS et les missions du CCAS, je les ai exposées il y a trois minutes.

Mme SURPLY : On est d'accord.

M. le Maire : Je ne vais pas vous les redonner toutes les deux minutes sinon on va passer la soirée.

Mme SURPLY : Oui, c'est facile. *(Rires)*

M. le Maire : Vous ne connaissez peut-être pas ces associations-là, mais on vous les enverra. Frédéric LOPEZ vous les enverra, il n'y a pas de souci là-dessus, en lien avec les missions : restauration, accompagnement des personnes dans l'insertion, etc. Et l'Office saint-chamonais des retraités puisque le CCAS, c'est aussi le pass retraité, par exemple. On peut faire un peu de pub peut-être pour le pass senior.

Intervention hors micro

M. le Maire : Pour 20 €.

Intervention hors micro

M. le Maire : On est plus de 300, Sylvie, peut-être si tu veux dire un mot sur le pass senior pour 20 €, avec le micro.

Mme REBAUD : Le pass senior donc, on était à 160 pass vendus en 2025. Là actuellement, on approche les 300 donc on a des anciens, on va dire des personnes qui étaient habituées à acheter le pass et on a énormément de nouveaux retraités. Adelie qui s'occupe au niveau des démarches pour les différentes entreprises qui peuvent intégrer ce pass. On a beaucoup de commerçants. On a David Bory qui a accepté de faire des remises aux personnes qui bénéficient du pass retraité. Il y a O-Kazoo également, dans la rue piétonne…

M. le Maire : Ou peut-être quelques commerçants.

Mme REBAUD : Voilà, quelques commerçants qui ont accepté de jouer le jeu et d'intégrer le pass retraité pour faire des remises.

M. le Maire : Merci à Sylvie pour ces informations. Peut-être vous donner les associations parce que le directeur général des services a fait ma feuille de pompe.

Les associations qui étaient déjà présentes : l'UDAF, je ne sais pas si ça vous parle. Ce sont les personnes qui sont sous tutelle. L'ADAPEI qui était sortante. L'office saint-chamonais des retraités (OSCDR), le Secours catholique qui était présent aussi, le Panier Couramiaud qui était présent et donc Convergence 42 qui remplace la fondation Ravachol. Vous ne connaissez peut-être pas la fondation Ravachol, mais qui accompagne les personnes qui accèdent à la propriété avec une aide financière, qui sont aujourd'hui au CCAS bien évidemment avec les élus.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Vous me confirmez que vous avez retenu tout le monde sauf ceux qui sont sortis et il y en a une à qui vous avez dit « non » ? C'est ça ?

M. le Maire : Non.

Mme SURPLY : J'ai été contactée par une association à qui vous avez dit « non » et qui m'a demandé pourquoi.

M. le Maire : Donc, les quatre associations sortantes ont été reconduites : UDAF, ADAPEI, l'office saint-chamonais des retraités, le Secours catholique et le Panier Couramiaud – les cinq, pardon – et la sixième c'est l'arrivée de Convergence. Il y avait deux associations, je n'ai plus le nom de l'autre, mais on a mis Convergence parce que c'est de l'insertion. Et le CCAS fait de l'insertion. Et l'autre association était moins encline sur les missions du CCAS, ni plus ni moins.

Mme SURPLY : Je suis désolée, mais franchement, ils se sont posé la question. Ils se sont même demandé : il y a un problème ? C'est parce que le président est Africain ? Franchement, je vais vous mettre en lien avec eux parce que soit c'est du favoritisme, soit je ne m'appelle pas SURPLY.

Intervention hors micro

M. le Maire : Madame SURPLY, je trouve ça assez fou quand même, vous voyez quand Andonella tout à l'heure disait : « vous laissez toujours planer le doute ». Indirectement vous laissez planer le doute comme quoi je serais raciste et parce que le président est noir, on n'aurait pas sélectionné la… mais ça me débecte. Vos propos me débectent, franchement. Je trouve ça inadmissible. Vous parliez de la charte de l'élu local tout à l'heure, mais il faut appliquer à vous-même ce que vous voulez faire appliquer aux autres. Franchement ! Je pense qu'on doit se respecter, mais laisser planer des choses comme ça, c'est mal me connaître, c'est mal connaître la majorité municipale de Saint-Chamond et je trouve ça, oui, à vomir. Franchement à vomir.

On va passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 3 sans participation : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : On passe à la délibération n° 24. Je vais remplacer Gilles GRECO sur le feu. Étant vice-président du SIEL, il ne prendra pas part au débat ni au vote.

DL20260151. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL TE42 – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – COURS D'HONNEUR MAIRIE – REMISE À NIVEAU DE L'ÉCLAIRAGE

M. le Maire : La délibération n° 24, ce sont des travaux d'éclairage en partenariat avec le SIEL. C'est la mise en lumière de la cour intérieure, la cour des « Droits de l'Homme » qui est juste devant nous, de l'hôtel de ville. Nous allons réparer les points lumineux aujourd'hui qui sont défectueux, leur intégration au système d'information géographique. Donc, c'est un coût qui s'élève à 23 553 € HT et les travaux seront faits par le SIEL, en partenariat avec l'entreprise locale qui détient le marché.

Sur cette délibération, y a-t-il des questions ? Pas de question. Gilles GRECO ne participe pas au vote. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 sans participation : M. Gilles GRECO, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : La délibération n° 25, même procédé que celle d'avant, je vais vous la présenter.

DL20260152. GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉNERGIES DE LA LOIRE – TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL TE) – AVENANT N° 1

M. le Maire : Comme vous le savez, le Saint-Chamond adhère, cher Gilles, au SIEL, depuis janvier 2019. Dans ce cadre-là, 100 % de l'électricité qui est consommée par la ville est d'origine renouvelable. Ça aurait fait plaisir à Monsieur MINNAERT – c'est dommage qu'il soit parti – et 15 %, c'est du gaz de source verte. Il y a eu des tests dans certaines écoles.

Donc, il nous est proposé d'approuver un avenant sur l'évolution des dispositions financières de la convention et la commune rémunère bien évidemment le SIEL sur la gestion du contrat et on ne peut pas payer les frais supplémentaires qui ont été engagés par le SIEL. Donc en fait, on

paye ce que l'on consomme, ce qui paraît plutôt logique. Ça, c'est la délibération d'avant, l'image est plutôt sympa et ça va être chouette.

Sur cette délibération n° 25, y a-t-il des questions ? Pas de question. Des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 4 sans participation : M. Gilles GRECO, M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je vous propose qu'on passe les délibérations n° 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 qui vont vous être présentées par Gilles GRECO et puis après, on les mettra au vote séparément. Monsieur le vice-président du SIEL, la parole est à vous.

DL20260153. CONTRÔLES PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS DE GAZ DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE 11 COMMUNES ET 3 INTERCOMMUNALITÉS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PÉRIODE 2027-2030

DL20260154. CONTRÔLES PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE 20 COMMUNES ET 3 INTERCOMMUNALITÉS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PÉRIODE 2027-2030

DL20260155. MAINTENANCE DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES DE 12 COMMUNES ET 1 INTERCOMMUNALITÉ – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PÉRIODE 2027-2030

DL20260156. CONTRÔLES PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES DES AIRES DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE 20 COMMUNES ET 2 INTERCOMMUNALITÉS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PÉRIODE 2027-2030

DL20260157. MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX DE 121 COMMUNES ET 2 INTERCOMMUNALITÉS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PÉRIODE 2027-2030

DL20260158. MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES DES LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE 14 COMMUNES ET 1 INTERCOMMUNALITÉ – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PÉRIODE 2027-2030

DL20260159. MAINTENANCE ET CONTRÔLES PÉRIODIQUES DES EXTINCTEURS ET SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE 20 COMMUNES ET 3 INTERCOMMUNALITÉS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) – PÉRIODE 2027-2030

M. GRECO : Merci, Monsieur le Maire, et cher ami. Effectivement, ces délibérations concernent la constitution d'un groupement de commandes avec pour coordonnateur le SIPG, syndicat intercommunal du Pays du Gier. Les communes membres du SIPG mutualisent depuis plusieurs années différents marchés réglementaires et obligatoires de maintenance et de contrôle. Le bénéfice recherché est évidemment économique. Le SIPG coordonne les procédures, sécurise

nos obligations de contrôle, et la responsabilité opérationnelle de la ville sur son patrimoine reste entière. Le groupement de commandes constitué pour la période 2027-2030.

Pour la 26, c'est le contrôle périodique des installations de gaz dans les bâtiments.

La 27, les installations électriques.

La 28, la maintenance des portes et portails automatiques.

La 29 concerne le contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs.

La 30 concerne la maintenance des aires de jeux. Le contrôle est obligatoire, mais la maintenance aussi.

La 31 concerne la maintenance des ascenseurs et monte-charges.

La 32 pour la maintenance et le contrôle périodique des extincteurs et des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux.

Il est donc proposé d'approuver ce principe de groupements de commandes et d'y participer et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

M. CADEGROS : Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président du SIEL. Est-ce qu'il y a des questions sur ces délibérations ? Pas de question. Donc, je vais les mettre au vote séparément.

La délibération n° 26 qui concerne les installations de gaz. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération n° 27 qui concerne les installations électriques. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération n° 28 qui concerne la maintenance des portes et portails automatiques. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération n° 29 qui concerne les contrôles périodiques des aires de jeux et équipements sportifs. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération n° 30 qui concerne la maintenance des aires de jeux. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Pas d'opposition, pas d'abstention. Je vous remercie.

La délibération n° 31 qui concerne la maintenance des ascenseurs et monte-charges. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Et la délibération n° 32 qui concerne les contrôles périodiques des extincteurs et systèmes de sécurité incendie. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS d'avoir fait voter ces groupements de commandes avec le Pays du Gier. L'union fait la force au niveau des communes, des groupements qui fonctionnent très bien jusqu'à présent. D'ailleurs, je peux le dire, de nombreuses communes du Pays du Gier ont répondu en masse sur ces groupements de commandes, ce qui permettra à tout le monde de faire des économies.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 3 sans participation : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : On passe à la délibération n° 33 et la parole est à nouveau à Gilles GRECO.

DL20260160. SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CAP MÉTROPOLE – MODIFICATION DES STATUTS

M. GRECO : Cette délibération concerne la société publique locale Cap métropole. Cap métropole est une SPL créée en 2012 par Saint-Étienne métropole, la ville de Saint-Étienne et la Ville de Saint-Chamond. Quatorze communes de la métropole ont rejoint cette société qui compte aujourd'hui donc 17 actionnaires publics. Cap métropole adapte ses statuts à la suite d'un contrôle de la chambre régionale des comptes en 2024 et aussi du plan d'évolution stratégique adopté en décembre 2025.

Les modifications sont ciblées. Elles précisent l'objet social au sujet des activités et des modalités contractuelles portées par Cap métropole afin de mieux décrire ses missions, c'est à l'article 2. Et aussi elles remplacent la notion de comité d'audit par celle de « comité pour le contrôle analogue », à l'article 30. Le contrôle analogue est essentiel au fonctionnement in house de la SPL. Ces modifications sécurisent donc le cadre juridique sans modifier le fonctionnement opérationnel de la SPL. C'est une mise en cohérence juridique, pas un changement de modèle de Cap métropole.

La Ville de Saint-Chamond, actionnaire historique, doit approuver les modifications et mandater son représentant à l'assemblée générale. Il est donc proposé d'approuver ces modifications de statuts et de donner mandat aux représentants de la commune à l'assemblée générale pour approuver les résolutions correspondantes.

Merci de votre écoute.

M. le Maire : Merci à Gilles GRECO.

Monsieur BOUGHZALA.

M. BOUGHZALA : Comme on parle de Cap métropole et qu'il me semble que Cap métropole était liée au Mausa, j'en profite pour poser deux questions au sujet du Mausa. Petit un : est-ce qu'on sait ce que la halle 07 va devenir ? Et petit deux, la dette laissée par le Mausa qui semble dépasser 100 000 €, qui va l'éponger ? Non, ce n'est pas ça ?

M. le Maire : Vous avez dit combien, la dette ?

M. BOUGHZALA : Ce n'est pas 100 000 €, non ?

M. le Maire : Continuez.

M. BOUGHZALA : C'est ça les deux questions. Qui va éponger la dette et est-ce qu'on a une idée un peu plus précise de ce que va devenir la halle 07 ?

M. le Maire : Je vais vous répondre rapidement. Sur la dette, aujourd'hui c'est dur de le dire parce qu'il y a une liquidation judiciaire, il y a des huissiers, etc., qui sont mandatés. Aujourd'hui, c'est au tribunal et ça va prendre un peu de temps donc vous dire si la dette va être remboursée ou

pas, je ne peux pas vous dire « oui » ni vous dire « non » parce que ça ne dépend pas de la juridiction de la Ville de Saint-Chamond. En tout cas, Cap métropole a mis tous les moyens humains et juridiques pour récupérer l'argent qui a été perdu. On n'est pas autour de 100 000 €. Je crois, de mémoire, on est plus autour des 60 000 € de dette qui est laissée. Ça vous fait rire, oui, c'est embêtant.

Intervention hors micro

M. le Maire : Non, ce n'est pas pareil. Avec 40 000 €, vous faites beaucoup de choses.

Intervention hors micro

M. le Maire : Non, ce n'est pas 100 000, je vous dis que c'est 60. Vous non plus ne détenez pas la science infuse. Les chiffres, c'est factuel.

Et la deuxième chose sur la halle 07, bien évidemment elle ne sera plus une halle culturelle, elle va repartir à l'industrie. Avec Benoît FABRE, l'adjoint aux finances et à l'économie et aussi au titre de la métropole, on est en train de travailler, en tout cas on souhaite l'arrivée d'un centre de formation sur la Ville de Saint-Chamond. C'est pareil, ce n'est pas fait, je ne peux pas vous le promettre aujourd'hui. En tout cas, on travaille là-dessus pour du bac+2, du bac+3. Et il y a déjà un pôle avec des super entreprises qui travaillent pour l'armement qui font de la mécanique, de la grosse mécanique sur la zone. Donc, ce qu'on aimerait, c'est ramener un centre de formation dans une partie des halles 07 et puis le reste de la halle 07, y mettre de l'industrie puisqu'elle fait 8 000 m². Un centre de formation de 8 000 m² serait trop grand donc il pourrait y avoir une partie centre de formation et une partie qui repartirait à l'industrie pour une entreprise qui viendrait sur le territoire. Ce qu'on souhaite avec Benoît FABRE, c'est que ce soit une entreprise en lien avec la mécanique pour l'industrie nucléaire, pour l'industrie de l'armée aussi parce qu'on a des pièces du sous-marin le France ou France qui sont fabriquées ici à Saint-Chamond. On travaille pour les réacteurs nucléaires aussi, les entreprises travaillent pour eux. Donc, le but, c'est de faire un lien avec tout ça et de repartir du bon pied.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Ah, mais vous me faites plaisir, Monsieur le Maire, là. Franchement, j'avais presque envie de dire, vous aviez été désagréable tout le conseil et en fait, pas du tout parce que c'était justement dans notre programme et je me réjouis de vous entendre dire ça.

Maintenant, je voudrais qu'on revienne un tout petit peu sur le MAUSA. C'est-à-dire qu'on a un Stanislas BELHOMME qui était coutumier du fait. Vous avez quand même pris la décision parce que même si vous dites : « C'est Cap métropole », c'est quand même vous qui avez le dernier mot. Vous avez quand même fait un caprice pour ce MAUSA qui est un fiasco aujourd'hui où on va avoisiner les 100 000 € de dette. Il faut arrêter de mentir aux gens. On ne sait pas qui va payer avec un homme qui était coutumier du fait, Stanislas BELHOMME qui était – et ça, c'est marrant parce que vraiment très empreint politiquement, plutôt extrême gauche, mais ça, ça ne vous a pas gêné du tout, et qui vit sa meilleure vie alors qu'on a cherché à le contacter ces derniers jours à Barcelone, à Marseille. Enfin le type, incroyable ! C'est-à-dire que c'était un braquage à ce niveau-là. Donc, ma question, c'est le 17 septembre, vous vous êtes vus. Vous avez décidé que vous faisiez de l'industrie, super, vous vous êtes réveillés, vous vous êtes dit que la friche industrielle, c'est bien pour l'industrie, super. Je m'en réjouis aussi. Maintenant, est-ce que vous avez eu des projets ? Parce que j'ai échangé avec Monsieur FRANÇOIS et il me disait qu'il y avait

déjà des partenaires qui s'étaient positionnés. Donc, je voudrais qu'on en sache un peu plus parce que là, vous nous avez donné l'eau à la bouche, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Vous savez, il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne font pas d'erreur. Donc, vous ne devez pas en faire beaucoup. Par contre, le MAUSA était déjà signé quand je suis arrivé. J'avoue que j'y étais favorable, je ne me cache pas derrière mon petit doigt. Je trouvais que l'idée était bonne, d'accueillir le MAUSA. Ça a été un échec. Oui, c'est vrai, ça a été un échec, il faut le reconnaître. On apprend de ses erreurs dans la vie, c'est comme ça qu'on grandit.

Par contre, on a rénové nos halles, on a mis 12 millions d'euros et s'il n'y avait pas eu ce projet, on n'aurait pas rénové cette halle, elle aurait été démolie. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on ne pourrait rien y faire dedans parce que le MAUSA est un échec, mais les futurs projets – en tout cas, avec Benoît, on le souhaite et on y croit – vont fonctionner. Si on n'avait pas rénové la halle avec Cap métropole, ça n'aurait pas été possible. Il y aurait un jardin, j'ai envie de dire de plus sur Novaciéries.

Donc quand Monsieur FRANÇOIS alors, il a échangé avec vous certainement je veux bien vous croire, vous dites qu'il y a des porteurs de projet, aujourd'hui je le dis clairement, rien n'est finalisé. Tout ce que je vous dis, c'est la vocation que l'on souhaite demain. Il n'y a rien de signé, rien de contractualisé. Et je mets des pincettes parce qu'au cas où ça ne se passe pas, vous allez me traiter de menteur en disant : « Vous aviez annoncé en conseil municipal qu'il y aurait… », donc je prends des pincettes.

Donc, on travaille dessus. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y aura pas de loisirs parce que, croyez-moi – et avec Benoît on l'a vu –, depuis que le MAUSA, la halle 07 à Saint-Chamond a fait faillite, le nombre d'entreprises, de personnes qui voulaient faire du padel, du karting, qui sont venues nous voir, toquer à notre porte sont par dizaines. Donc, c'est quand même un lieu qui est emblématique, il faut s'en satisfaire et au lieu de voir le verre à moitié vide comme c'est votre cas, nous, on préfère avec Benoît, voir le verre à moitié plein et se remobiliser sur un autre projet. On a peut-être perdu une bataille sur la halle 07, mais nous n'avons pas perdu la guerre et on est confiants pour la suite, mais ça va prendre un peu de temps, rassurez-vous Madame SURPLY.

Mme SURPLY – Je voudrais rappeler à l'assemblée que nous nous y étions opposés et qu'ici, on va dire sans exception à part notre groupe qui est composé de quatre élus, mais à l'époque, on n'était que deux, on vous avait prévenus. Donc, ce que j'aimerais bien aussi que vous disiez, c'est qu'au lieu de vos petites phrases un peu méprisantes à deux sesterces là, oui, c'est vrai, on avait raison. Dans les friches industrielles, on fait de l'industrie et vous vous êtes plantés et je vous fais une demande solennelle ce soir, vous ne pouvez pas vous en laver les mains comme Ponce Pilate, je vous fais une demande ce soir, c'est que les Couramiauds n'aient pas à éponger la dette de cet homme qui est coutumier du fait, mais qui n'a pas l'air très concerné par ce qu'il doit. Donc, vous allez noyer ça en disant : « Oui, mais la SPL, ce n'est pas vraiment de l'argent public, ce n'est pas du fonctionnement ». Alors oui, vous avez raison, si, c'est de l'argent public et la délibération qui nous occupe là ce soir, c'est que vous vous êtes fait taper sur les doigts sur la gestion de Cap métropole parce que vous êtes sortis de vos prérogatives totalement, de cette société. Et que maintenant, vous êtes obligés de revenir.

M. le Maire : Vous n'y comprenez rien. C'est dingue. On n'est pas du tout sortis de nos prérogatives.

Intervention hors micro

M. le Maire : Mais, Madame SURPLY, on n'est pas du tout sortis de notre prérogative. Quand la chambre des comptes…

Intervention hors micro

M. le Maire : Non, pas du tout. C'est fou d'annoncer tout et n'importe quoi. On n'est pas sortis de nos prérogatives et encore moins sur le musée. En 2024, la chambre régionale des comptes est venue. Derrière, ils font des recommandations comme à la ville, ils l'avaient fait il y a quelques années et derrière, on applique ou non, mais généralement on applique les recommandations de la chambre régionale des comptes. Ça me fait toujours rire en le disant, et Stanislas BELHOMME, on n'a pas de nouvelles. Par contre, on sait qu'il est à Marseille, à Bordeaux, etc.

Alors, je n'arrive pas à comprendre parce que nous aussi – vous avez raison sur un fait –, on essaie de le contacter, enfin Cap métropole et on n'arrive pas à l'avoir. Mais si vous savez où il est, il faut nous le dire ! Et je ne comprends pas que vous n'arriviez pas à le contacter alors que vous savez où il est alors peut-être que vous avez des échanges réguliers avec lui. Et tant mieux pour vous. Mais voilà aujourd'hui, c'est un projet qui n'a pas fonctionné et pas besoin d'en débattre pendant des heures. On va trouver une solution pour avancer et voilà, c'est ça aussi qui fait la force des élus locaux. On fait des choses, parfois ça fonctionne, parfois ça ne fonctionne pas, et quand ça ne fonctionne pas, on fait différemment.

Mais personne n'est parfait et puis voilà, ça n'a pas marché, ça n'a pas marché. On a tenté. Qui ne tente rien n'a rien dans la vie. Très bien, sur la délibération, y a-t-il… C'est bon, on a assez…

Mme SURPLY : Il faut préciser que la chambre régionale des comptes n'est pas un organisme coercitif, donc vous appliquez les recommandations, j'espère pour vous parce que sinon un autre organisme beaucoup plus coercitif peut se saisir de l'affaire. Après, on arrive à des perquisitions du parquet financier, bref. La question n'est pas de savoir qui a tort, qui a raison ; c'est que ces recommandations-là, c'est comme la CADA. Quand on saisit la CADA, nous les élus, parce que vous refusez de nous donner des documents, vous êtes tenus de le faire, ce n'est pas coercitif, mais une autre instance publique peut être saisie. Et après, il y a des punitions donc, ne faites pas croire des choses aux gens. Les recommandations, quand on en a, à la chambre régionale des comptes en général, on ne fait pas trop les types sûrs d'eux.

M. le Maire : Mais on est très humbles et vous parlez du parquet national financier. D'ailleurs, l'affaire aujourd'hui, il n'y a plus de nouvelles, donc l'affaire n'en était pas une certainement. Vous voyez, c'est la belle image de ce que vous voulez faire croire aux Saint-Chamonaises et aux Saint-Chamonais, plus blanc que blanc, mais bon, ça m'impressionne toujours. Il y a beaucoup de paroles, peu d'actes, mais ça vous ressemble bien, ça, Madame SURPLY. Après, on sait très bien que vous êtes là pour faire de la politique et non pour les habitants.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Je vous remercie pour l'unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 3 sans participation : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

M. le Maire : Je propose qu'on passe à la délibération n° 34 sur la GEMAPI.

DL20260161. BASSIN VERSANT GIER – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) – DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

M. le Maire : Je vais vous parler rapidement de la délibération n° 34. Il nous faut désigner un représentant. La GEMAPI est un acronyme qui veut dire Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Pour ceux qui payent une taxe foncière à Saint-Chamond, vous avez un petit encart GEMAPI qui est un budget à part à Saint-Étienne métropole et qui permet de financer tout ça. Donc, il y a un CORIV qui veut dire un comité de rivière du Gier. Il nous faut donc désigner un représentant.

La ville vous propose la candidature d'Yves ALAMERCERY. Y a-t-il d'autres candidats pour représenter la ville à la GEMAPI ? Pas d'autres candidats. À la candidature d'Yves ALAMERCERY, y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Une abstention, Monsieur DEGRAIX. Qui s'abstient ? Quatre ? OK. Il faut lever la main. Je vous remercie.

Donc, Yves ALAMERCERY représentera la commune au sein du comité de rivière du Gier.

Résultat du vote : Monsieur Yves ALAMERCERY : 32 voix pour (majorité et Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA) ; 4 abstentions (M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY) ; 3 sans participation (M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

Est élu Monsieur Yves ALAMERCERY.

M. le Maire : Nous passons à la délibération n° 35 qui est le règlement intérieur.

DL20260162. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire : Comme vous le savez, suite aux élections, nous avons six mois pour voter un règlement intérieur, nous avions donc jusqu'au 27 septembre pour voter le règlement intérieur. C'est un règlement intérieur et je le dis aux habitants de Saint-Chamond, qui a été travaillé en commission ad hoc. On s'est réunis deux fois avant les élections municipales, nous nous sommes réunis une fois après les élections et le conseil municipal au mois de juillet pour trouver des terrains d'entente et pour que tout le monde y trouve son compte. Il n'y a pas grand-chose qui change par rapport au règlement intérieur précédent. Il y a toujours la possibilité d'avoir des tribunes avec 1 000 caractères par groupe. On garde le CGCT de quatre séances minimums du conseil municipal par an même si on a plutôt tendance à Saint-Chamond à en faire six ou sept.

Le délai reste de 96 heures pour envoyer les questions orales, les vœux et les amendements. L'objectif est que l'administration et les élus puissent travailler sur la réponse à vous apporter parce que comme vous pouvez le voir à Saint-Chamond, les questions orales et les vœux sont rarement reportés. Nous avons aussi travaillé sur la possibilité de passer les vœux au début de séance, donc on a maintenu les vœux en fin de séance.

Les supports sont envoyés, les commissions comme c'est demandé, seront convoquées à 18h00 et plus à 17h00 parce que certains d'entre vous travaillent, et c'est compliqué, on peut tout à fait longtemps. Donc, les commissions, on a acté qu'elles seraient convoquées à partir de 18h00.

Nous mettrons en place une feuille d'émargement à chaque commission comme ça a été demandé pour voir les présences et les absences.

Et puis nous avons aussi répondu favorablement à l'opposition sur le fait de pouvoir se regrouper dans ses locaux au château du Jarez, les locaux de l'opposition. Alors je rappelle ce qu'il dit : vous pouvez vous réunir en groupe pour travailler sur le conseil municipal, les délibérations ou ce que vous souhaitez, etc. Par contre, l'accueil du public est interdit c'est-à-dire qu'il ne peut pas y avoir de réunions publiques ou autre, mais pour les réunions de travail, c'est autorisé, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Voilà, j'ai balayé les quelques modifications qu'il pouvait y avoir et maintenant s'il y a des questions, je suis prêt à y répondre.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : J'ai amendé le règlement intérieur.

M. le Maire : On passe tout de suite à vos amendements du coup ?

Mme SURPLY : Oui parce que je ferai mon explication de vote.

Donc, l'idée, il faut bien s'imaginer que nous, quand on travaille dans l'opposition, on ne fait pas de la figuration, donc deux amendements très simplement, pour vous demander d'abord que les commissions municipales soient convoquées avant le conseil municipal. Je sais que ça a l'air d'être du bon sens, mais je vous assure que ce n'est pas du tout fait comme ça, quand une délibération est raccordée à celle-ci. Je sais qu'il est tard et que tout le monde s'en va. Mais pour exemple, ce soir, on est le 22 septembre, on n'a pas eu les commissions qui correspondent aux délibérations.

Donc si vous voulez, pour étudier et pour coller à la réglementation du CGCT qui est le droit à la formation et à l'information des élus, pardon, on a beaucoup de questions. Donc, qu'avons-nous fait ? Nous avons posé des questions pour ne pas ralentir et ne pas rallonger la séance au secrétariat général puisqu'on nous a interdit de passer directement par les services. Ceci dit – j'ouvre une parenthèse –, ce n'est pas très légal. Je referme la parenthèse. Donc, on attend que le secrétariat général distribue nos questions au bon vouloir des adjoints et qu'on nous ramène une réponse. Aujourd'hui, nous avons plus de 20 questions depuis avril sans réponse. Et les conseils municipaux durent des heures. Donc, là, ce sera plus court probablement puisque mes voisins de gauche et à ma droite sont partis. Mais c'est-à-dire que nous, on vous demande des informations parfois très précises : c'est « oui » ou c'est « non ».

Par exemple, vous n'avez pas répondu à ma question sur les arrêtés municipaux, est-ce que vous avez appelé le directeur de la police municipale ? Est-ce que vous vous êtes entretenu avec les autorités de police locale ? Après, c'est « oui » ou c'est « non ». On peut le faire même tout de suite.

M. le Maire : C'est « oui ».

Mme SURPLY : OK, très bien. Donc vous voyez, en fait vous prendriez cinq minutes, que ça serait moins long, ça serait moins pénible. Je vous entends souffler hors micro. C'est dommage que les gens ne soient pas dans la salle parce que parfois même, vous êtes très impoli et nous, on essaie de garder cette cohérence de dire…

M. le Maire : C'était dans la question, madame. Vous pouvez présenter votre amendement, mais vous êtes impolie de quitter la salle, vous n'êtes pas dans la salle.

Mme SURPLY : Vous coupez, vous voyez, mais je pensais que vous aviez le temps.

M. le Maire : Oui, j'ai le temps.

Mme SURPLY : Vous n'avez plus le temps.

M. le Maire : Je vois à l'inverse de vous, je ne me dis pas : « oh là là, il faut que ça finisse tôt ».

Mme SURPLY : Je ne sais plus, je vois vos têtes fatiguées. Donc, je demande est-ce que les commissions en lien avec les délibérations du conseil municipal se tiennent avant ? Voilà. Comme vous êtes obligés de le faire pour la commission finances, par exemple.

M. le Maire : Très bien, je vais répondre à cette question.

Mme SURPLY : J'aimerais bien avoir l'avis de mes collègues d'opposition.

M. le Maire : Madame SURPLY demande si le groupe de Jean-Luc DEGRAIX veut bien prendre la parole. Vous vous mettrez d'accord avant la prochaine fois, ce sera plus simple.

Juste sur l'adoption du règlement sur votre amendement n° 1, Madame SURPLY, ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'à Saint-Chamond, il y a des commissions, il y en a quelques-unes, on les a votées ici. Elles se réuniront d'ici la fin de l'année civile et d'ailleurs, un calendrier dans peu de temps vous sera envoyé pour que tout le monde puisse prendre note des commissions auxquelles il doit être présent. Et le problème, c'est que vous voulez transposer ce que vous vivez à la région ou ce que certains peuvent vivre au département où en fait, pour expliquer à la population, au département et à la région, il y a des commissions permanentes. Le département, c'est tous les élus, ils font une commission permanente où ils votent les dossiers et puis derrière ils refont, j'allais dire, un conseil départemental, oui, conseil départemental, où ils revotent les dossiers qu'ils ont votés en commission permanente sauf qu'il n'y a pas la presse, ce n'est pas filmé, etc.

Là, Madame SURPLY, on est dans une ville, on ne va pas instaurer une commission permanente avant chaque conseil municipal, il y a des commissions. On va remettre, qui est informelle, mais qui est quand même intéressante parce que je vois qu'elle vous manque, la réunion de préparation du conseil avec – entre guillemets – les chefs de groupe si on peut appeler ça comme ça avant le conseil municipal. Mais en tout cas, on ne souhaite pas créer une commission permanente avant. D'ailleurs, la réponse ministérielle de 2012 que vous citez simplement que le règlement intérieur peut le prévoir et n'oblige pas à le prévoir donc c'est pour ça que la majorité votera contre cet amendement.

Je mets l'amendement aux voix puis après, vous pourrez présenter le deuxième.

Sur cet amendement, qui est pour ? Le groupe de Madame SURPLY. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, donc les autres s'opposent. L'amendement est donc rejeté.

Je vous propose, Madame SURPLY, de parler du deuxième amendement.

Mme SURPLY : En fait, vous dites souvent qu'on est la deuxième ville de la Loire, donc en fait, la deuxième ville de la Loire ne se donne pas les moyens de travailler ses dossiers. Je trouve compliqué de le faire consciencieusement et sérieusement.

Je reviens sur ce que vous avez dit parce que je suis conseillère régionale, pas vous, donc vous ne savez pas vraiment comment ça fonctionne, mais la commission permanente, ce n'est pas parce que je vous demande, absolument pas. Je vous demande de faire comme beaucoup de communes parmi nos 36 000 belles communes de France, c'est-à-dire réunir les commissions. Vous ne voulez pas, dont acte, très bien. Mais les conseils dureront le temps qu'ils dureront.

Donc, mon deuxième amendement, c'est le compte-rendu. Alors, je ne vois pas du tout pourquoi vous ne voteriez pas cet amendement. En effet, parfois, nous sommes pris par des obligations. Je trouve très inélégant, Monsieur DUGUA, que vous nous remballiez à chaque fois et votre mépris en disant que vous n'étiez pas là. Oui, nous avons des obligations, je le répète. Nous avons des enfants, parfois grands, parfois beaucoup. Nous avons…

Intervention hors micro.

Mme SURPLY : Comment ? Vous pouvez répéter ?

M. le Maire : Développez.

Mme SURPLY : Mais non, j'attends que Monsieur CADEGROS répète.

M. le Maire : Mais, Madame SURPLY, développez, sinon on passe au vote de votre amendement.

Mme SURPLY : Ce n'est vraiment pas très correct. Donc, je voudrais que vous puissiez installer automatiquement ce compte-rendu, chose qui se fait dans de nombreuses communes, au département et à la région. Je sais que ça vous fatigue de ne pas être conseiller régional et de ne pas pouvoir toucher de près cette assemblée, mais il y a des grosses machines de guerre qui le font et des petites communes, enfin je n'aime pas dire « petites » communes, mais des communes de taille modeste qui le font. Donc, qu'est-ce qui vous en empêche si ce n'est de vous en ficher ? Du droit à la fin de la formation des élus, je pense que vous vous en fichez.

M. le Maire : Juste, pour que tout le monde comprenne bien ce que c'est. Ce n'est pas très clair. Est-ce que vous pouvez lire la dernière phrase de votre amendement comme ça après, je le mets au vote ? Ça permet d'être clair sur la réponse.

Mme SURPLY : Non, je ne l'ai pas, je fais par cœur. Donc, je vous demande un compte-rendu. Je ne l'ai pas sous les yeux parce que je fais de mémoire, par cœur.

M. le Maire : Parce que ce n'est pas ce qui est marqué dans votre amendement. Dans l'amendement, c'est marqué : « Le président de chaque commission désigne un rapporteur », c'est-à-dire qu'à chaque commission, il y a un rapporteur et celui-ci, à l'issue de la réunion de ladite commission remet un rapport, pas un compte-rendu. C'est différent, on fait attention aux mots surtout en droit, « qui est communiqué au conseil municipal avec la convocation de ses membres », voilà, c'est ça que vous dites. Si on fait ça, ça veut dire que si le rapporteur n'envoie pas en temps et en heure le compte-rendu, la délibération est caduque juridiquement.

Donc, on peut faire des comptes rendus, il n'y a pas de souci, on en fera, Mme SURPLY, on l'a noté, on l'a mis dans le règlement intérieur. Par contre, il n'y aura pas de rapporteur, on n'est pas à l'Assemblée nationale. Vous avez peut-être des ambitions nationales dans quelques mois. On

n'est pas l'Assemblée nationale donc ne vous inquiétez pas, il n'y a pas besoin de rapporteur ici à la Ville de Saint-Chamond.

Et la région, puisque ça a l'air de vous travailler, je suis très heureux de travailler avec la région. Ils ont donné 900 000 € sur la place Île-de-France. Enfin bon, vous n'avez pas pu le savoir, vous n'étiez pas là samedi, mais Madame LARCA vous a certainement fait remonter la chose. Je suis très heureux que la région nous accompagne, il n'y a pas besoin d'être présent dans l'hémicycle pour être accompagné sur des projets. Il y a 300 000 € qui sont donnés sur la place Neyrand, donc ça fait 1,2 million, Benoît, en finance, qui est versé par la Région. On est très heureux que la région nous accompagne, il n'y a pas besoin d'être dans l'hémicycle et de toucher l'indemnité pour que derrière, la région nous accompagne. Vous savez, c'est ce qu'on appelle le travail en partenariat et on le fait très bien avec la région, avec le président PANNEKOUCKE et on va continuer à le faire dans les prochaines semaines et les prochains mois. Croyez-moi, à la région, ils vont continuer à nous accompagner.

Je propose de mettre au vote cet amendement n° 2 sur un rapporteur.

Mme SURPLY : Juste pour vous reprendre, je ne sais pas comment vous comptez faire, mais il y a un cadre de loi duquel on ne peut pas sortir donc oui, les conditions que je vous ai indiquées, normalement, sont obligatoires sinon je ne sais pas comment vous comptiez envoyer un rapport comme ça. Je vais vous donner un exemple. Un jour, je vous ai posé une question, vous avez mis 84 jours à répondre que vous étiez sur le coup. Si c'est pour avoir des rapports et des comptes rendus des commissions après le conseil municipal, ça ne va pas beaucoup nous aider, mais dont acte. Ça veut dire que vous sous-amendez mon amendement, que vous le portez au vote et que vous êtes d'accord sur le principe du compte-rendu – très bien – que l'on recevra et ça sera noté au procès-verbal, avant les commissions.

M. le Maire : Pas du tout. Je répète ce que je viens de dire. Il y aura après les commissions des comptes rendus qui vous seront envoyés par les services le plus rapidement possible. Je ne donne pas de délais comme ça, on ne pourra pas dire que je suis un menteur. Le plus rapidement possible, on vous enverra le compte-rendu des commissions qui n'auront pas toujours lieu avant le conseil. Il y a plus de conseils que de commissions, mais bon, j'ai l'impression que vous ne suivez pas trop, Madame SURPLY.

Y a-t-il des votes pour cet amendement ? Le groupe de Madame SURPLY. Des abstentions ? Quatre abstentions, le groupe de M. DEGRAIX, je vous remercie. Cet amendement est donc rejeté.

Je vous propose maintenant que l'on adopte le règlement intérieur. Sur ce règlement intérieur, y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions, le groupe de Madame SURPLY. Des abstentions ? Quatre abstentions, le groupe de Monsieur DEGRAIX, je vous remercie. Le règlement intérieur est donc adopté.

Résultat du vote pour les amendements : Les amendements ont été rejetés (4 pour : Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ; 28 contre : la majorité ; 4 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 3 sans participation : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

Résultat du vote pour l'adoption du règlement intérieur : adopté à la majorité (28 pour, 4 contre *Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA ;*

4 abstentions : M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 3 sans participation : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES (L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

M. le Maire : Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous propose de passer au compte-rendu des décisions prises. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Résultat du vote : Le Conseil municipal prend acte.

RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L2221-22-4EME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

M. le Maire : Sur les marchés publics, délibération n° 37, y a-t-il des questions ?

Mme MAURY : Oui.

M. le Maire : Oui, Madame MAURY.

Mme MAURY : Excusez-moi, j'ai une petite question. Alors, un petit texte et une petite question. Je souhaite aborder un sujet qui préoccupe quotidiennement nos concitoyens : la tranquillité publique. Pour répondre à ces enjeux, la municipalité a fait le choix de déployer cet été une brigade équestre pour une durée de neuf jours. Cette initiative a suscité la curiosité de nombreux Saint-Chamonais qui ont vu ces patrouilles sillonner nos quartiers.

M. le Maire : Madame MAURY, pardon, je me permets de vous couper. Ça a à voir avec quoi avec les relevés de marché ? C'est avec les décisions avant ? Donc, on est sur la délib d'avant, sur la 36, sur les comptes rendus de décisions.

Mme MAURY : 36, et celle du 26 juin.

M. le Maire : Donc, on revient en arrière puisqu'on était sur les marchés.

Mme MAURY : Je continue ?

M. le Maire : Oui, allez-y.

Mme MAURY : Donc, je vous disais, cette initiative a suscité la curiosité de nombreux Saint-Chamonais qui ont vu ces patrouilles sillonner nos quartiers. Puis je vous le dis très sincèrement, connaissant particulièrement le monde équestre dont je fais partie depuis plus de 40 ans, j'ai été ravie, mais vraiment ravie de voir des chevaux investis dans la vie de notre commune. Le cheval est un formidable vecteur de proximité et de dialogue.

Maintenant, face à des individus bien décidés à troubler la tranquillité publique ou à commettre des incivilités, je m'interroge sur l'efficacité de ce type de patrouille. C'est donc avec un souci d'évaluation rigoureuse des choix municipaux et de l'usage des deniers publics que je souhaite vous poser quelques questions.

Pour éclairer notre assemblée et les habitants, pourriez-vous nous préciser quelques petits points :

Quel a été l'impact mesuré sur la baisse effective des incivilités et des nuisances nocturnes ?

Considérez-vous ce choix comme pertinent pour lutter contre la délinquance ?

Quel cadre logistique avait été prévu pour garantir le bien-être des chevaux – qui est important – lors des pics de chaleur notamment ? En sachant qu'un cheval va boire environ 60 L d'eau par jour en cas de grosse chaleur. Où buvaient-ils, ces chevaux ?

Merci de vos réponses.

M. le Maire : On a débordé un petit peu de la convention, mais Régis CADEGROS va vous apporter des réponses, des petites réponses puisque c'était une petite question.

M. CADEGROS : Oui. En effet, on a instauré cet été une patrouille équestre dans le but d'aller dans les secteurs qui étaient moins facilement accessibles par les modes traditionnels de patrouille et dans le but aussi d'aller différemment au contact des habitants.

Il y a eu neuf patrouilles qui ont été réalisées entre juillet et août avec trois policiers municipaux qui étaient formés à la pratique équestre. La durée moyenne effective est de quatre heures par sortie. Les fortes chaleurs de cet été – l'une des réponses à vos questions – ont conduit à réduire ou décaler certaines sorties.

Les secteurs ont été des parcs donc à Novaciéries, Nelson Mandela, des chemins sentiers moins accessibles aux modes traditionnels de patrouille, par exemple le barrage de Soulage, les sentiers sous Izieux, ainsi des quartiers place Île-de-France et le Creux.

Un bilan quantitatif, les agents sont intervenus sur des missions variées : prévention des incendies notamment vers les barrages .Gestion des chiens divagants, respect du Code de la route, repérage de plusieurs dépôts sauvages et des rapports qui ont été faits, consommation d'alcool sur la voie publique et surveillance des parcs et des quartiers.

Un bilan qualitatif avec un contact différent avec la population, des habitants sont venus spontanément échanger avec les policiers, d'autres habituellement plus réticents vis-à-vis de la police ou des forces de l'ordre sont venus aussi pour dialoguer. Un retour très positif des agents qui étaient à l'origine de cette initiative. Donc, nous présentons ce bilan comme étant conforme à notre conception d'une police municipale de proximité c'est-à-dire être visible, aller sur le terrain, créer du contact avec la population, faire respecter les règles et faire de la prévention.

M. le Maire : Merci à Régis CADEGROS. En effet, je reprendrai l'exemple du barrage de Soulage, intervention en brigade équestre de la police municipale. Il y avait un départ de feu volontaire d'ailleurs, et les cavalières sont intervenues et ont mis fin au feu justement qui aurait pu ravager, j'ai envie de dire une partie de notre territoire. C'est une petite action, mais pour avoir échangé avec de nombreux concitoyens, la proximité aussi entre la police municipale et les habitants et ça, c'est important parce qu'on parle souvent de lutte contre la délinquance. C'est important, la

lutte contre la délinquance, on en fait tous les jours. Mais je rappelle que ça, c'est une prérogative étatique, de l'État, la lutte contre la délinquance. Nous avons une police de proximité et bien évidemment, le cheval ne court pas après la voiture qui roule à 150 km/h, et on ne le vendra pas comme ça.

Par contre, c'est un outil supplémentaire de prévention, d'échange et de verbalisation parce qu'on a verbalisé certains dépôts sauvages qui ont été trouvés par la brigade équestre et derrière, les agents se sont rendus sur place et Philippe tout à l'heure parlait de factures qu'on arrive à retrouver, en tout cas des noms dans les dépôts sauvages qui nous permettent de verbaliser. Donc, c'est un essai qui est concluant, en tout cas le retour même des agents de police municipale est très concluant donc on remettra ça en œuvre l'année prochaine. Ce n'est pas un dispositif qui est amené à être pérenne sur l'année c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre, mais par contre, sur une période estivale, peut-être de mi-juin à l'année prochaine à mi-septembre voir comment on peut faire les choses ; pourquoi pas pour le Corso aussi. Enfin, la brigade demande seulement à se développer et ça a été très apprécié de nos concitoyens, même les enfants. Des chevaux, on n'en voit pas tous les jours en ville et je salue vraiment cette idée qui a été apportée par la police municipale parce qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César. Ce n'est pas une idée des élus de la ville, c'est une proposition de la police municipale et on en est très satisfait.

Monsieur PARRIN.

M. PARRIN : Oui, donc vous n'avez pas répondu à sa question ou alors si, vous avez répondu, enfin en gestion de la délinquance on est à zéro, si j'ai bien calculé.

M. le Maire : Alors, empêcher des feux, c'est zéro sur la délinquance. On a fait des IMP, ivresse publique sur la voie, décharge publique donc pour vous, c'est zéro sur la délinquance. Pour vous, ce n'est pas de la délinquance ? Ah, ce n'est pas de la délinquance, d'accord. Donc les gens qui sont ivres qui sont en ville, ce n'est pas de la délinquance ? Les gens qui font des décharges sauvages, pour le groupe d'extrême droite, ce n'est pas de la délinquance. Les gens qui mettent le feu au barrage de Soulage, pour l'extrême droite et Stéphane PARRIN, ce n'est pas de la délinquance. On n'a pas la même notion de la délinquance. Pour vous, la délinquance c'est quoi ? Ce ne sont que les voitures qui roulent vite ?

Intervention hors micro

M. PARRIN : Non. La délinquance, ce n'est pas ça, effectivement. La délinquance, ça va de l'incivilité jusqu'au meurtre on va dire. Donc, c'est un acte généralement qui est violent, qui est menaçant. La délinquance, c'est ça. Ce n'est effectivement pas d'aller ramasser… les pompiers sur la voie publique peuvent également ramasser les personnes alcoolisées.

La délinquance telle que la conçoivent nos concitoyens à l'heure actuelle, ça n'est pas ça. L'animation équestre estivale était fort sympathique, il n'y a rien à dire là-dessus, mais en tous les cas, ça n'est pas de la gestion de la délinquance. On avait proposé la brigade canine qui aurait été beaucoup plus efficiente sur la gestion de la délinquance, en tous les cas, dissuasive. Sur la brigade équestre, permettez-moi d'en douter.

M. le Maire : Vous êtes toujours excessif. Oui, ils ne sont pas intervenus sur un meurtre, ça, vous avez raison. D'ailleurs, un meurtre, c'est un crime. La délinquance, c'est un crime. Là, franchement, on n'a pas de meurtre à Saint-Chamond, je touche du bois parce que si ça arrive demain, on va dire que j'ai encore menti. À un moment donné, j'entends, mais l'ivresse sur la voie publique, c'est la police municipale qui verbalise, pas les pompiers. Ils n'ont pas le pouvoir.

Non, mais vous maîtrisez mal les compétences des uns et des autres et ça m'embête. Alors, c'est sûr qu'en habitant La Terrasse-sur-Dorlay, je peux comprendre que les gens qui sont ivres sur la voie publique ne vous embêtent pas. Nous qui vivons en centre-ville au quotidien, oui, ça embête la vie des gens, donc on est bien heureux que la PM intervienne, que la brigade équestre intervienne. Le feu au barrage de Soulage, si on n'était pas intervenu, vous auriez dit : « vous avez vu, il y a eu un feu. Qu'est-ce que vous avez fait à la ville ? » Là, on intervient, mais c'est de la petite délinquance, ils risquaient quoi ? De voir une vingtaine, une trentaine d'hectares ravagés par le feu. C'est vrai que ce n'est pas très grave. C'est vrai, elle n'a pas fait grand-chose, la brigade équestre.

Mme SURPLY : Alors, je vais revenir sur notre liste de questions puisque nous, on est disciplinés. Puis vous avez sous-entendu maintes fois que nous étions débiles donc nous sommes débiles et disciplinés.

M. le Maire : Madame SURPLY, je vous fais un rappel au règlement. Oui, je vous fais un rappel au règlement, l'article 16 du nouveau règlement intérieur. Je pense que vous n'avez jamais entendu le mot « débile » d'une bouche d'un conseiller municipal. On l'a dit, on n'a jamais dit ça donc à un moment donné, arrêtez de dire tout et n'importe quoi. Elle avait vraiment raison, Andonella FLECHET, de dire que vous semez toujours la suspicion, le doute en disant : « Vous nous avez dit qu'on était débiles », jamais on ne vous a dit ça, parce que, un, on ne vous le dirait pas et deux, on ne le pense pas, rassurez-vous. Au contraire, la démocratie, c'est bien, elle vit. Par contre, à un moment donné quand on parle des choses, il faut un minimum connaître ou on a le droit de ne pas être en accord. Par exemple avec M. PARRIN sur la délinquance, si pour lui, ce n'est pas grand-chose, on le note. Ce sera repris certainement dans la presse ou sur les réseaux sociaux. C'est de la petite délinquance ou ça ne l'est pas, pour nous, c'est de la délinquance et on lutte contre toutes les formes de délinquance.

Mme SURPLY : Donc, vous n'écoutez pas. J'ai dit « vous avez sous-entendu ». Très bien.

Ensuite, j'ai déposé une lettre ouverte, je pense que vous avez dû la lire. Je pense parce que régulièrement, vous venez même sur mes publications Facebook alors que franchement, je trouve ça assez consternant. Alors que je pense que vous avez du travail commenté.

J'ai donc essayé de vous alerter sur le bilan de sécurité et ce que demande Madame MAURY, ce sont des chiffres. Et je suis allée plus loin dans ma lettre ouverte.

Intervention hors micro

Mme SURPLY : Ah, Monsieur CADEGROS dit qu'il a des chiffres, très bien, mais vous voyez, l'accouchement est difficile, si je puis me permettre. Mais je vais vous demander des comparatifs – et c'était l'objet de ma lettre ouverte – sur n-1 et sur le mandat parce que…

M. le Maire : Le mandat vient d'attaquer *(rires)*

Mme SURPLY : Je peux finir ? Ce n'est pas possible d'être poli ? Ce n'est pas possible, très bien. J'attends, c'est bon, c'est fini ?

M. le Maire : Allez, on va vous donner des chiffres, vous devenez impertinente. Régis CADEGROS va vous donner des chiffres, comme ça au moins, ça vous prouvera que ça avance.

M. CADEGROS : J'ai des chiffres officiels sur les huit premiers mois de l'année, donc depuis janvier jusqu'à… Évidemment, vous n'écoutez pas, vous êtes sur les réseaux sociaux en train de faire des photos ou de regarder je ne sais quoi. Donc sur les huit premiers mois de l'année, de janvier à août : atteinte à l'intégrité physique, si on compare 2025 et 2026, une baisse de -4,51 %. Pour les atteintes aux biens, sur les huit premiers mois de l'année 2025 et 2026, une baisse de 18,22 %. Pour la délinquance de proximité, c'est-à-dire les vols, les dégradations, sur les huit mois de l'année entre 2025 et 2026, on est en baisse de 7,53 %.

Je peux vous donner aussi l'activité au niveau de la police municipale sur les six derniers mois de l'année. Sur ces six derniers mois, comme on ne travaille pas le dimanche, c'était à peu près 156 jours. L'intervention de la police municipale, 1 525 interventions dont 114 à la demande de la police nationale, ça fait une moyenne de 10 par jour. Interpellations par la police municipale, 62 depuis six mois, soit une moyenne de 2,5 interpellations par jour. Je tiens à souligner aussi l'efficacité du CSU, le nombre de détections à 120. C'était pratiquement une détection par jour. Le nombre d'interpellations grâce au CSU, 35. C'était pour des interpellations au nombre de 62, c'est pratiquement une intervention sur deux qui a été faite grâce au CSU. Voilà les chiffres de la police municipale sur ces six derniers mois, et c'est d'une grande efficacité. Je tiens à les remercier, ils font un travail efficace et comme les chiffres le montrent, il y a une diminution de la délinquance de proximité et de l'atteinte aux biens et à l'intégrité physique.

M. le Maire : Une diminution tout ça. Ça ne veut pas dire qu'il ne se passe plus rien et qu'il faut lâcher donc on va continuer, rassurez-vous, Madame SURPLY, à mettre des moyens au niveau de la police municipale. Et j'aurai l'occasion d'y revenir dans les prochaines semaines sur de nouveaux moyens pour la police municipale d'intervenir et puis sur de nouveaux équipements, puis sur de nouveaux horaires, etc.

Vous avez des chiffres là.

Mme SURPLY : Oui. Non, mais j'ai des chiffres. En fait, ce qui m'intéresse, c'est des baisses, des augmentations parce que quand vous dites 1 525 interventions, est-ce que vous vous réjouissez finalement qu'il y en ait eu 1 525 ? Parce que ça fait quand même gros par jour. C'est pour ça, je me dis qu'on ne va pas arriver à s'entendre, c'est le comparatif, mais je vous ai écrit une lettre. Je vous remercierais de me répondre par écrit.

Intervention hors micro

Mme SURPLY : Non, mais 1 525…

M. le Maire : Non, mais au début, il vous a donné les chiffres de la délinquance, une baisse de tant de pour cent, les délits, une baisse de tant de pour cent.

Mme SURPLY : Je suis d'accord, mais et après ? Je vais vous donner un exemple. La barrière qui a été cassée place Ile de France, vous avez retrouvé les auteurs de cet acte de délinquance ? Parce que vous dites : « En CSU, on a tant d'interpellations ». Vous avez dit un mot, honnêtement, enfin on réécoutera ensemble, mais pour le quidam, je pense que c'est indigeste et surtout pas du tout figuratif. Les caméras donc vous avez des interpellations, OK, mais par rapport à l'année dernière, est-ce que vous vous en satisfaites ? Est-ce qu'on va mettre encore plus de caméras ? Ça nous coûte, je crois, le dernier budget c'était 400 000 € par an, voilà. Est-ce que c'est un rapport qui vous satisfait ? Enfin, vendez-nous votre stratégie de sécurité parce que là, vous ne faites pas du tout rêver.

M. le Maire : Je comprends que vous soyez gênée, Madame SURPLY. Vous me faites rire parce que vous dites : « Donnez-moi des chiffres ! », on vous donne des chiffres. Quand on vous donne des chiffres, vous dites : « Ça ne veut rien dire ». Alors il y a deux secondes, vous demandez des chiffres, on vous les apporte. Quand on vous apporte les chiffres, vous dites : « Les chiffres, ça ne veut rien dire, dites-nous ce que vous allez faire pour que… »

Mme SURPLY : Parce que tout nus, ça ne veut rien dire, les chiffres.

M. le Maire : Je vous ai dit qu'on allait mettre encore des moyens supplémentaires et qu'il y avait encore trop de délinquance, mais ça, vous ne l'écoutez pas parce que vous êtes bornée dans votre idée et vous n'en démordez pas. Vous demandez des choses, on vous répond, mais vous n'écoutez même pas. Régis CADEGROS a raison, il vous a répondu sur des chiffres en disant : « Ça a baissé de tant de pour cent ». Et vous dites : « Mais je veux savoir les baisses », oui, mais on vient de vous les dire. Je suis d'accord que l'art de la répétition, ça fait partie de la pédagogie, mais à un moment donné, il y a des limites. On vous les donne, les chiffres. Bien évidemment, on aimerait bien tomber à zéro. Dans un monde de bisounours et idéal, on aimerait que ça soit zéro et bien évidemment qu'on va continuer à mettre des caméras de vidéoprotection.

Reprenez notre programme électoral, vous verrez tout ce qu'on va faire pour la sécurité : augmenter les horaires de la police municipale, la doter de nouveaux équipements, la création d'un nouveau commissariat de police municipale. On va travailler là-dessus. Mais quand vous nous dites : « Oui, c'est quoi la suite sur les barrières à Fonsala ? », vous vous méprenez sur les compétences de la police municipale. Ce n'est pas la police municipale qui enquête, c'est la police nationale. C'est-à-dire qu'à un moment donné, la police nationale vient réquisitionner les bandes au CSU, et derrière, mène l'enquête et elle interpelle ou n'interpelle pas. D'ailleurs, vous savez, à la police municipale, on n'est pas toujours au courant. On est au courant quand il y a un dépôt de plainte de la ville. Mais ce sont des choses, vous pensez que la police municipale, c'est le GIGN de Saint-Chamond qui intervient, qui interpelle tout le monde, qui met tout le monde en garde à vue, qui les fait craquer avec des annuaires pour qu'ils nous disent les délits qu'ils ont faits. Non, mais oh, on n'est pas dans une série télévisée, Madame SURPLY. On est à Saint-Chamond et c'est partout, même dans votre commune de la banlieue lyonnaise, la police municipale ne mène pas d'interrogatoire, elle ne met pas en garde à vue. À un moment donné, on est de la police de proximité, on ne luttera pas contre le trafic de drogue, on accompagnera la police nationale.

D'ailleurs, je le dis publiquement, on a commencé à mener sur les trottinettes des actions concordantes avec la police nationale : des points fixes où on a verbalisé la semaine dernière des trottinettes. On va continuer cette semaine et on va prélever des trottinettes qu'on enverra derrière à la fourrière pour qu'elles soient détruites. Ça, c'est un travail qu'on a fait par exemple depuis quelques semaines en échange avec le préfet. J'ai souhaité prendre un arrêté municipal, il a préféré prendre un arrêté préfectoral pour que ça entoure tout le département de la Loire, quelques communes du département de la Loire pour donner plus de poids. On travaille en commun avec le préfet et on lutte ensemble contre la délinquance. Mais je pense qu'il faut dire les choses, la police municipale, Madame SURPLY, ce n'est pas le GIGN de la Ville de Saint-Chamond.

Y a-t-il d'autres questions sur les relevés de décisions ? Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Oui, une question. On pourrait avoir des précisions concernant la convention de mise à disposition des locaux pour l'association Soyons audacieux, s'il vous plaît ? Votre association militante.

M. le Maire : Bien évidemment. J'attendais la création d'Agir pour les Saint-Chamonais. Je vois que ça n'arrive pas, donc je me suis occupé de créer la mienne.

Monsieur CADEGROS va vous répondre et s'il faut, je compléterai, mais étant président de l'association, je prendrai des pincettes. Une association qui est financée par zéro euro d'argent public, je le précise. Qui est financée entièrement par les adhérents, donc zéro euro d'argent public. C'est l'association qui paye son loyer tous les mois.

Intervention hors micro.

M. le Maire : Bien sûr.

M. DEGRAIX : Merci. Pourquoi vous vous sentez tout de suite attaqué lorsque je vous pose une question ? Enfin, franchement, c'est quoi le but ? Je vous pose une question par rapport à une convention. Quel est l'intérêt de commencer votre intervention par ce type de parole ? Je ne vois pas le sujet en fait. Dans ce cas-là, on ne vient plus, on ne se parle plus, ce n'est pas la peine. Vous êtes toujours donneur de leçons, mais là franchement, c'est quoi l'intérêt ?

M. le Maire : C'est le débat, Monsieur DEGRAIX. Je trouve ça intéressant sur les associations, et puis je réponds à des questions qui ont pu être posées. Je trouve ça intéressant. C'est bien que vous vous intéressiez à cette association de grande valeur.

Monsieur CADEGROS.

M. CADEGROS : Soyons audacieux, ce n'est pas un parti politique. C'est une association avec un président, un trésorier, un secrétaire. La déclaration en préfecture a été réalisée. Dès lors, cette association comme toute association peut demander la mise à disposition de locaux sous réserve de la conclusion d'un contrat ou d'une convention. Cette convention doit s'inscrire évidemment dans le cadre des dispositions actuellement applicables pour cela. C'est ce qui a été fait. Je rappelle que les associations ont la gratuité d'organiser leurs manifestations sans entrée payante. Donc, cette situation est quand même à distinguer de la question de l'accès des partis politiques aux salles municipales, partis politiques dont la plupart ont des sièges qui sont basés généralement à Paris.

Pour l'instant, il y a un accès gratuit pour les partis politiques dans les salles municipales six mois avant une élection. Et puis nous sommes en train de réfléchir pour modifier cette situation et nous avons demandé aux services de travailler à cette modification. Le principe serait de permettre aux partis politiques de bénéficier des mêmes conditions de gratuité que les associations pour les salles concernées, notamment pour l'organisation de manifestations sans entrée payante. Voilà ce que je peux vous dire.

M. le Maire : Merci, Régis CADEGROS. Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Je voudrais avoir des précisions sur votre intervention, Monsieur CADEGROS parce que je pense n'avoir pas tout compris. De quels locaux s'agit-il ? Quels sont les locaux qui ont été mis à disposition ?

M. le Maire : Madame SURPLY, on va répondre.

Intervention hors micro.

M. CADEGROS : Oui, c'est la cour de Pablo Neruda qui a été mise à disposition une seule fois.

M. le Maire : Ce ne sont pas des locaux annuels.

Intervention hors micro.

M. le Maire : Non, mais bien sûr. C'est Pablo, l'extérieur, le parc de Pablo.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Oui, moi aussi, j'avais un peu la même question sur votre association Soyons audacieux. L'idée, c'est que vous nous vendez un peu un projet qui fait la même chose que les CCQ. Donc, nous avons été saisis par les membres des CCQ, des conseils de quartier, des conseils citoyens de quartier parce qu'en creux, ce que vous proposez, c'est de faire remonter des idées, d'échanger, mais d'abord, vous êtes maire, vous avez des locaux, à moins que, je ne m'abuse, vous puissiez le faire ici.

Intervention hors micro

Mme SURPLY : Je peux finir ou pas ? OK. Vous ne pouvez pas recevoir les gens qui ont envie de vous parler ici, ce n'est pas possible ? Très bien, dont acte.

Et la deuxième chose, c'est que je ne sais pas si vous avez discuté avec eux, mais ils se sentent légèrement inutiles et se sont sentis franchement écartés. Parce que dans ce cas-là, ça fait doublon. Et la question que je me pose, c'est un local qui fait permanence électorale puisque sur vos statuts, il est écrit que c'est pour soutenir des campagnes électorales d'Axel DUGUA, donc si c'est pour un parti politique, je ne sais pas ce que c'est. Donc, je trouve que vous travestissez un peu la réalité. Si c'est un parti politique, dites-le, ce n'est pas un péché de créer un parti politique. Il y en a plein qui le font, votre copain David LISNARD l'a fait donc...

Intervention hors micro

Mme SURPLY : Non, mais c'est vrai, il faut le dire parce qu'honnêtement, les gens n'ont rien compris. Il y a un article de presse dans lequel il est marqué « parti politique », un autre article de presse dans lequel il est écrit : « Non, en fait c'est une association de la loi 1901 » donc éclairez-nous.

M. le Maire : C'est un mouvement local d'engagement. Ça me fait toujours rire quand vous dites : « J'ai vu plein de CCQ qui n'étaient pas contents parce que ça faisait concurrence ». Déjà, ce n'est pas du tout le cas. En plus, j'ai vu plein de CCQ qui n'étaient à la fois pas au courant que j'avais une association ni de ce qui s'y passait donc je trouve toujours marrant de faire le « toujours et jamais », vous savez, c'est l'extrême. Toujours, « j'ai croisé plein de monde qui m'ont dit ça », pas du tout. Avant, on avait une association qui s'appelait l'Union des Saint-Chamonais, que beaucoup ont connue. Aujourd'hui, c'est devenu Soyons audacieux. Alors, je vous rassure, je ne serai pas candidat aux élections législatives en 2027, j'assurerai mon mandat jusqu'au bout comme je m'y suis engagé à la Ville de Saint-Chamond auprès de la majorité municipale, n'ayez crainte. Vous aurez à supporter encore six voire sept ans autour de cet hémicycle, en tout cas si la santé me le permet jusqu'au bout. Donc, il n'y a pas de raison de s'inquiéter. C'est un mouvement où les gens peuvent se retrouver, échanger, parler de Saint-Chamond.

Vous savez, fédérer les Saint-Chamonaises et les Saint-Chamonais, je trouve ça très intéressant et on va continuer comme ça et puis on est déjà plus de 150 aujourd'hui. On sera peut-être encore

plus nombreux demain et on est très heureux. Mais je vois que vous suivez bien mon actualité, ça me fait plaisir.

Mme SURPLY : C'était difficile de passer à côté. Non, mais vous prenez vraiment les Couramiauds pour des corniauds parce qu'Hervé REYNAUD a juré la main sur le cœur qu'il n'y partirait pas, et il est parti au Sénat. Donc, permettez-nous, oui, de douter et d'être suspicieux parce que franchement, vos pairs qui vous précèdent n'ont pas franchement donné le bon exemple. Donc, quand je lis dans les statuts : « Pour soutenir des campagnes électorales d'Axel DUGUA », figurez-vous que je sais lire Monsieur le Maire et que je vous l'annonce tout de go, je pense que vous n'êtes pas très honnête.

M. le Maire : On en reparle dans sept ans quand je serai candidat aux élections municipales pour une réélection. Comme ça vous verrez que l'honnêteté est l'une de mes premières qualités. Donc, rassurez-vous, Madame SURPLY, je serai avec vous. Alors, vous serez peut-être partie d'ici là parce que les trajets et l'augmentation du gasoil de Lyon, c'est compliqué. Vous serez peut-être partie de Lyon, mais en tout cas, je serai toujours ici aux côtés des Saint-Chamonaises et des Saint-Chamonais avec l'équipe municipale. On est très heureux et je suis très heureux de les avoir à mes côtés et cette aventure est passionnante. En tout cas pour nous, peut-être moins pour les autres.

Je vous propose que l'on passe aux questions orales et au vœu.

Résultat du vote : Le Conseil municipal prend acte

DL20260163. VŒU DU GROUPE « DU BON SENS POUR SAINT-CHAMOND » – HARKIS : POUR UNE MÉMOIRE VIVANTE À SAINT-CHAMOND

M. le Maire : Madame SURPLY, vous aviez déposé…

Intervention hors micro

M. le Maire : Pardon ?

Intervention hors micro

M. le Maire : Oui, vous n'avez qu'un vœu. On va passer à votre vœu. Allez-y.

Mme SURPLY : Monsieur le Maire, chers collègues, dans trois jours nous serons le 25 septembre, le jour d'hommage national aux Harkis, aux Moghaznis et aux membres des formations supplétives pour se souvenir des sacrifices consentis. À Saint-Chamond, cette histoire nationale appartient aussi à notre histoire locale, un peu partout sur le sol national d'ailleurs, un peu partout en France, comme en témoigne le centenaire de Mohamed TADRIST qui a été célébré en 99, entouré de sa famille et de camarades harkis. Ou bien comme la conférence donnée en 2013 au lycée Claude Lebois.

Aussi, je vais aller assez vite parce que ma demande, notre demande est très simple, le vœu est ainsi formulé. « La Ville de Saint-Chamond s'engage à installer une plaque commémorative au cimetière général près du quartier militaire en hommage aux Harkis, à leurs familles et aux formations supplétives, et à l'honorer officiellement chaque année par une cérémonie. Ainsi, la

plaque ancrera la mémoire dans la pierre et la cérémonie annuelle l'inscrira dans le calendrier vivant de la ville », je vous remercie.

M. le Maire : C'est Catherine CHAPARD qui va répondre à votre vœu, l'adjointe en charge des commémorations patriotiques et des associations d'anciens combattants. En partie parce qu'elle a beaucoup d'autres choses aussi.

Mme CHAPARD : Merci, Monsieur le Maire. Madame SURPLY, il n'y a évidemment aucun débat entre nous sur la reconnaissance que nous devons aux Harkis, aux Moghaznis, aux formations supplétives et à leurs familles. Leur engagement au service de la France et les souffrances qu'ils ont endurées font pleinement partie de notre mémoire nationale. Cette reconnaissance est d'ailleurs consacrée par la loi avec une journée nationale d'hommage qui leur est spécifiquement dédiée le 25 septembre.

À Saint-Chamond, nous sommes attachés à ce devoir de mémoire. Nous commémorons déjà, chaque année, la guerre d'Algérie à deux reprises : le 19 mars, journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires ; et le 5 décembre, journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Nous considérons donc que cette mémoire est bien présente dans notre calendrier commémoratif et qu'il n'est pas nécessaire de créer aujourd'hui une nouvelle cérémonie municipale annuelle et une nouvelle plaque au cimetière. Cela ne signifie évidemment pas que nous refusons l'hommage aux Harkis, nous faisons simplement un choix différent sur la manière de faire vivre cette mémoire en privilégiant les commémorations existantes et le travail de transmission auprès des jeunes générations.

Pour ces raisons, nous ne donnerons pas une suite favorable à ce vœu dans sa rédaction actuelle.

M. le Maire : Merci à Catherine CHAPARD pour ce vœu. Y a-t-il des votes pour ? Le groupe de Monsieur DEGRAIX et de Madame SURPLY. Des abstentions ? Pas d'abstention. Ce vœu est donc rejeté.

<u>Résultat du vote :</u> Le vœu est rejeté (8 pour : Mme Isabelle SURPLY, M. Stéphane PARRIN, Mme Estelle LARCA, M. Samuel BOUGHZALA, M. Jean-Marc LAVAL, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marlène MAURY ; 28 contre : M. Axel DUGUA, M. Régis CADEGROS, Mme Andonella FLECHET, M. Gilles GRECO, Mme Sandrine FRANÇON, M. Benoit FABRE, Mme Catherine CHAPARD, M. Bruno CHANGEAT, Mme Abla CIPRIANI, M. Jérôme JULVE, Mme Michèle FREDIERE, M. Victor PEREIRA, Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN, M. Yves ALAMERCERY, M. Philippe QUOY, Mme Catherine MOIROUD, M. Erick SCHAEFFER, M. Luc CHEVALLIER, Mme Sylvie REBAUD, Mme Florence VANELLE, Mme Patricia VIALON, M. Mathieu VIALLATTE, Mme Ayse CALYAKA, M. Raphael BERNOU, Mme Djamila SAIDANI, M. Pierre-Mary DESHAYES, Mme Gaëlle DESORME, Mme Daryne BELKORCHIA ; 3 sans participation : M. Jean MINNAERT, Mme Nathalie CHAMPALLE, M. Julien GIRAUDO).

QUESTIONS ORALES

M. le Maire : Le groupe Europe écologie Les verts ayant déserté la séance, ils ne peuvent pas présenter leurs questions orales.

Par contre, je vais demander à Bruno CHANGEAT d'apporter une réponse sur la chaufferie bois, parce que je vois que ça a déchaîné les passions, même parfois de ceux qui ne connaissaient pas trop le sujet. Ça permettra d'avoir des réponses claires et puis ça permettra une certaine partie de l'opposition absente, de regarder en replay et de prendre note des réponses apportées par Bruno CHANGEAT.

M. CHANGEAT : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Oui, j'ai été très étonné de me retrouver cité sur les réseaux sociaux par rapport à cette question-là et puis avec des sous-entendus. Je ne suis pas très à balancer en pâture les gens qui ne sont pas là sur les réseaux. Pour vous dire, je suis moi aussi très soucieux de la santé des habitants, de nos habitants de Saint-Chamond, Madame MAURY, Monsieur MINNAERT n'est pas là, mais je parlais de vous notamment.

Donc, je souhaite apporter une réponse précise et transparente aux interrogations exprimées concernant l'incident survenu en octobre 2025 à la chaufferie biomasse de Saint-Julien. Il est parfaitement compréhensible que la présence de fumée noire pendant plusieurs jours ait pu susciter des inquiétudes chez les riverains.

Depuis cet événement, des investigations ont été conduites par Dalkia et Saint-Étienne métropole, puis une inspection a été réalisée par la DREAL le 2 mars 2026 suite à une plainte d'un riverain, mais les résultats de l'inspection, je dois le dire quand même, c'est que le rapport n'est pas arrivé en mairie. C'est le riverain directement, enfin c'est le porteur de la plainte qui a reçu ce document.

Mme MAURY : Et c'est la procédure.

M. CHANGEAT : Et c'est la procédure. C'est-à-dire que la DREAL ne nous a pas envoyé, à nous en tant que commune, le rapport. Cela a été directement au porteur de la plainte. Donc, aujourd'hui, nous disposons quand même des éléments beaucoup plus précis permettant d'expliquer ce qui s'est produit et les mesures qui doivent être prises pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Sur l'origine de l'incident, la cause technique est aujourd'hui identifiée. Après son arrêt annuel de maintenance, la chaudière biomasse a été remise en fonctionnement le 2 octobre 2025. Lors de sa montée en puissance, un dysfonctionnement est apparu au niveau d'une sonde d'oxygène située dans le conduit de fumée. Un défaut d'étanchéité au niveau de sa fixation faussait les mesures transmises à l'automate, c'est très technique. Celui-ci réduisait alors l'arrivée d'air dans le foyer, provoquant une mauvaise combustion et donc l'apparition des fumées noires. La fixation de cette sonde a été revue avant le redémarrage de l'installation.

Je souhaite également être très clair sur un point qui a pu inquiéter les habitants, aucun élément ne permet d'établir que des plastiques ou des pneumatiques auraient été brûlés dans cette chaudière. Le combustible utilisé est du bois de classe A sans vernis ni plastique et les relevés de livraison contrôlés ont confirmé sa conformité.

Sur la réaction de l'exploitant, contrairement à ce qui a parfois été indiqué, l'installation n'est pas restée en fonctionnement continu jusqu'au 7 octobre sans intervention. Le dimanche 5 octobre, après constatation des fumées, un technicien d'astreinte a engagé l'arrêt de la chaudière. Celle-ci a été remise en fonctionnement à seulement 25 % de sa puissance le lendemain après vérification.

Le 7 octobre, lors de la nouvelle montée en puissance, les fumées noires sont réapparues. À la suite du signalement effectué, l'installation a de nouveau été arrêtée et des investigations techniques approfondies ont été alors engagées.

Donc, sur les conséquences pour la qualité de l'air, c'est naturellement le sujet qui préoccupe le plus les riverains et nous-mêmes. Nous devons sur cette question nous en tenir aux données dont nous disposons. La station Atmo, c'est l'association qui gère tout ce qui est la pollution de l'air, la qualité de l'air sur la vallée du Gier et même au-delà jusqu'à la région lyonnaise. Ils ont une station qui est située à environ 700 m de la chaufferie, un capteur qui mesure en continu les particules fines, les PM2,5, c'est-à-dire les plus petites particules et les PM10. Les PM2,5, ce sont les plus petites.

Durant la période concernée, du 3 au 7 octobre, les concentrations moyennes enregistrées sont restées inférieures à 10 µg/m³. Par ailleurs, lors de la campagne de contrôle réalisée en décembre 2025, donc un petit peu après, la concentration en poussières mesurée à la chaufferie était de 3,37 µg/m³ pour un objectif de 20 µg/m³, mentionnée par la DREAL. Donc, on est bien en dessous du niveau du fonctionnement de cette chaufferie.

Ces résultats sont rassurants. Nous devons néanmoins rester précis. Ces mesures ne constituent pas une analyse directe des fumées au moment exact de l'incident. Le rapport de la DREAL indique notamment qu'il n'est pas possible de déterminer précisément pendant combien de temps les fumées ont été émises dans le système de filtre à manche en by-pass. Il ne serait donc pas sérieux de prétendre disposer aujourd'hui de données que nous n'avons pas mais les données de qualité de l'air effectivement disponibles pendant la période concernée ne mettent pas en évidence de niveau anormal de particules fines PM2,5.

Sur l'intervention de la DREAL, il a été demandé pourquoi la DREAL était intervenue à la suite du courrier d'un riverain. Le rapport est très clair. L'inspection du 2 mars 2026 a effectivement été organisée à la suite d'une plainte concernant les fumées noires. La DREAL a également constaté que Dalkia n'avait pas déclaré cet incident à l'inspection des installations classées alors qu'elle considère que cette déclaration aurait dû être effectuée. Il s'agit donc d'une non-conformité qui relève de la responsabilité de l'exploitant. La DREAL lui a demandé de régulariser cette déclaration et de présenter un plan d'actions correctives. C'est ce qu'on a dans le rapport qu'on a pu se faire remettre.

Il faut donc distinguer les responsabilités : la commune a relayé les signalements dont elle avait connaissance et Saint-Étienne métropole a demandé des explications à son délégataire. La déclaration réglementaire de l'incident auprès de l'inspection des installations classées relevait quant à elle de l'exploitant, donc de Dalkia. Sur la télésurveillance, c'est probablement le principal enseignement de cet incident. La DREAL a constaté que la télésurveillance n'avait pas reçu d'alarme permettant de détecter le dysfonctionnement alors même que des fumées noires étaient visibles par les riverains.

Donc, l'inspection considère que le dispositif de surveillance en dehors des heures de présence du personnel n'a pas permis de détecter correctement l'anomalie. Ce point est formellement identifié comme une non-conformité et fait l'objet d'une demande d'action corrective qui est déjà faite. C'est précisément sur ce type de constat que l'intervention de la DREAL est utile : identifier les faiblesses du dispositif et imposer à l'exploitant les corrections nécessaires.

Sur les mesures désormais demandées à Dalkia, il ne s'agit donc pas simplement de constater ce qui s'est passé. La DREAL a demandé à Dalkia de produire un plan d'action détaillant les

mesures correctives permettant d'éviter qu'une situation similaire ne se reproduise. Les solutions techniques doivent notamment permettre d'améliorer la détection des anomalies, la remontée des alarmes et la surveillance du fonctionnement de l'installation. Elles doivent être présentées à l'inspection dans les délais fixés par celles-ci. Une première mesure très concrète a également été prise : le numéro de téléphone de l'astreinte Dalkia est désormais affiché à l'entrée de la chaufferie afin que les riverains puissent signaler directement toute anomalie visuelle ou sonore.

Pour conclure, je souhaite retenir trois éléments. Premièrement, nous connaissons aujourd'hui la cause technique de l'incident, elle a été identifiée et l'intervention correspondante a été réalisée sur la sonde d'oxygène.

Deuxièmement, les données de qualité de l'air disponibles pendant l'épisode ne montrent pas de niveau anormal de PM2,5 à la station Atmo située à proximité. Nous devons toutefois reconnaître qu'aucune mesure directe de fumée à la cheminée n'a été réalisée pendant l'épisode lui-même.

Troisièmement, l'inspection de la DREAL a mis en évidence des insuffisances, notamment concernant la déclaration de l'incident et la télésurveillance. Ces constats ne sont pas laissés sans suite, Dalkia doit mettre en œuvre des actions correctives et en rendre compte aux services de l'État.

Notre responsabilité en tant que collectivité est maintenant de veiller avec Saint-Étienne métropole à ce que ces mesures soient effectivement mises en œuvre et que les enseignements de cette incidence soient pleinement tirés. Nous souhaitons également que les riverains puissent disposer d'une information claire et transparente sur les conclusions de l'inspection et sur les mesures correctives engagées. L'objectif est simple, garantir le bon fonctionnement de cet équipement qui permet à des habitants d'avoir un coût de l'énergie stable aussi, il faut le dire. La chaufferie bois, c'est quand même quelque chose d'exceptionnel, surtout en période de crise comme on l'est aujourd'hui, c'est de maintenir des coûts fixes au niveau de l'énergie. Donc, pour cet hiver notamment, les habitants qui sont raccordés à la chaufferie bois, ce sera plutôt positif pour eux.

Donc, c'est renforcer les dispositifs de surveillance et faire en sorte qu'un événement de cette nature soit détecté beaucoup plus rapidement s'il devait se reproduire. Merci.

M. le Maire : Merci à Bruno CHANGEAT pour ces précisions.

La séance est désormais close. Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 3 novembre à 18h30 ici même. Je vous souhaite une bonne soirée, un bon retour pour ceux qui ont de la route, et à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance publique est levée à vingt-trois heures trente minutes (23h30).

Date de mise en ligne :

05 NOV 2026

Saint-Chamond, le 15 octobre 2026

Le Maire,

Axel DUGUA

MAIRIE DE SAINT-CHAMOND (Loire)

La secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD